

**communauté  
économique  
européenne**

**communauté  
européenne  
de l'énergie  
atomique**

**COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**



**BULLETIN  
D'INFORMATION**

**BRUXELLES**

numéro

**3  
•  
4**

**1968**



B U L L E T I N  
DU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL

no 3-4/1968  
Juillet - décembre 1968

SECRETARIAT  
3, boulevard de l'Empereur  
Bruxelles  
Téléphone : 12.39.20



## S O M M A I R E

	<u>PAGE</u>
I. <u>Le Comité face aux grandes options devant lesquelles la Communauté se trouve placée</u>	
(M. M. BERNS, président, présente au Comité les principaux points du programme dont il poursuivra la réalisation au cours de son mandat) (72e session plénière).....	7
II. <u>Situation actuelle et perspectives de la Communauté</u>	
(Discours prononcé par M. REY, président de la Commission, concernant la consultation du Comité suite à la déclaration faite par la Commission le 1er juillet 1968 (26 septembre 1968).....)	9
III. <u>72e session plénière du Comité économique et social tenue les 25 et 26 septembre 1968.....</u>	15
- Discours de M. REY, président de la Commission.....	15
- Politique économique à moyen terme.....	16
- Normalisation des comptes des entreprises de chemin de fer.....	17
- Traitement du saccharose.....	18
IV. <u>73e session plénière du Comité économique et social tenue le 30 octobre 1968.....</u>	19
- Création de nouveaux organes et ratification des bureaux des sections spécialisées.....	19
- Présidence du Groupe III.....	19
- Matériel électrique.....	20
- Verre cristal.....	21
- Commercialisation des plants et semences (avis sur sept propositions de directives).....	21
V. <u>74e session plénière du Comité économique et social tenue les 26 et 27 novembre 1968.....</u>	22
- Présidence du groupe II.....	23
- Composition de nouvelles sections spécialisées.....	23
- <u>Mesures à prendre dans le secteur du tabac</u>	
a) Organisation commune des marchés.....	24
b) Monopoles nationaux à caractère commercial des tabacs manufacturés.....	25
c) Impôts frappant la consommation des tabacs autre que les taxes sur le chiffre d'affaires.....	25
- <u>Evolution de la situation sociale dans la Communauté pendant l'année 1967.....</u>	26
- Sécurité sociale (établissement des annexes du règlement n°3 révisé)	28
- Mesurage de la masse à l'hectolitre des céréales.....	29
- Jaugeage des citernes de bateaux.....	29
- Mesures transitoires - (industrie et artisanat) (Modification de la directive du 7 juillet 1964).....	30

<b>VI. Activités des sous-comités.....</b>	<b>31</b>
- Sous-comité "Définition du territoire douanier" (procédure d'urgence).....	31
- Sous-comité "Politique économique à moyen terme".....	31
- Sous-comité "Consultation générale" (composition et activité).....	32
<b>VII. Activités des sections spécialisées.....</b>	<b>34</b>
- <u>Section spécialisée pour l'agriculture.....</u>	<u>34</u>
1/2 "Problèmes de police sanitaire".....	34
3/4 "Produits énumérés à l'annexe II du traité et produits trans- formés à base de fruits et légumes".....	35
5/6 "Tabac" : - Organisation commune des marchés dans le secteur du tabac brut - Tabac des E.A.M.A. et P.T.O.M. ....	35
7. "T.V.A. en agriculture" (saisine principale).....	36
8. "Mesurage de la masse par hectolitre des céréales (saisine com- plémentaire).....	38
9. "Commercialisation des matériels forestiers de reproduction"....	38
10. "Commercialisation des semences" (sept propositions).....	39
11. "Résidus de pesticides et Comité permanent phytosanitaire".....	39
12. "Traitement du saccharose".....	40
13. "Pêche" (trois propositions de règlement).....	41
14/15 "Margarine" et "beurre".....	42
16. "Chapitre agricole de la politique économique à moyen terme"....	42
17. "Consultation générale" : exposé de M. MANSHOLT.....	42
18. "Election du bureau de la section".....	43
- <u>Section spécialisée pour les questions économiques.....</u>	<u>43</u>
1. "Entraves techniques" (programme général).....	43
2/3/4 "Transit communautaire" (saisine principale) "Zones franches" (saisine principale) et "Trafic de perfectionnement".....	44
5. "Définition du territoire douanier" (informations sur la pro- cédure d'urgence).....	47
6. "T.V.A. en agriculture" (avis complémentaire).....	47
7. "Société européenne" (étude).....	48
8. "Conjoncture" (définition des modalités de l'examen annuel)....	48
9/10 "Tabac" : - Impôts frappant la consommation des tabacs manufac- turés - Monopoles des tabacs manufacturés.....	49
11. "Taxes sur les véhicules utilitaires" (avis complémentaire).....	50
12/13 "Entraves techniques : Matériel électrique et Verre cristal....	50
14/15 "Entraves techniques : Jaugeage des citernes de bateaux - et Mesurage des céréales" (saisine principale).....	51
16/20 "Entraves techniques : Tracteurs agricoles - Véhicules à moteur - Substances dangereuses - Oléoducs".....	51
21/22 "Entraves techniques : Pâtes alimentaires et Extrait de viande, de levure, de protéines, arômes, bouillons, potages et sauces..	53
23. "Consultation générale" : exposés de MM. BARRE, COLONNA di PALIANO et SASSEN.....	53
24. "Election du bureau de la section".....	54

	PAGE
- <u>Section spécialisée pour les questions sociales</u> .....	54
1. "Evolution sur la situation sociale".....	54
2. "Sécurité sociale aux travailleurs migrants et à leur famille".....	55
3. "Election du bureau de la section".....	55
4. "Consultation générale" : exposé de M. LEVI SANDRI.....	56
- <u>Section spécialisée pour les transports</u> .....	56
1. "Transit communautaire" (saisine complémentaire).....	56
2. "Zones franches" (saisine complémentaire).....	56
3. "Capacité fluviale".....	56
4. "Normalisation des comptes des entreprises de chemin de fer".....	57
5. "Jaugeage des citernes de bateaux" (saisine complémentaire).....	57
6. "Taxes sur les véhicules utilitaires" (saisine principale).....	57
7. "Accès à la profession de transporteur de voyageurs".....	58
8. "Contingents bilatéraux et autorisation de transit" (transport de marchandises).....	58
9/10 "Infrastructures" : Comptabilité uniforme et permanente des dépenses - Enquête sur les coûts des infrastructures.....	59
11. "Election du bureau de la section".....	60
12. "Consultation générale" : exposé de M. BODSON.....	60
- <u>Section spécialisée pour les activités non salariées et les services</u> ..	60
1. "Activités non salariées de transformation" (industrie et artisanat)	60
2. "Activités de distribution des produits toxiques" (prévision de consultation).....	61
3. "Election du bureau de la section".....	61
4. "Consultation générale" : exposé de M. von der GROEBEN.....	61
- <u>Section spécialisée pour le développement de l'outre-mer</u> .....	62
1. "Renouvellement de la convention de Yaoundé".....	62
2. Consultation générale : prise de position de la section.....	63
3. Election du bureau de la section.....	63
- <u>Section spécialisée pour les problèmes énergétiques</u> .....	63
1. Election du bureau de la section.....	63
2. Politique énergétique commune.....	63
- <u>Section spécialisée pour les problèmes nucléaires</u> .....	64
Election du bureau de la section.....	64
VIII. <u>DEMISSIONS ET NOMINATIONS</u> .....	65
(Démission de M. Louis MAJOR - Nomination de M. G. DEBUNNE - Modifi- cations dans la composition des sections spécialisées - Bureaux des sections spécialisées - Création de nouvelles sections spécialisées - Démission de M. ZIJLSTRA)	
IX. <u>RECEPTIONS ET VISITES OFFICIELLES</u> .....	68
(Dégustation des vins de la Communauté - Les producteurs de tabac italiens reçoivent les membres du Comité économique et social - Visite d'une délégation du secrétariat du Comité au S.E.R. néerlan- dais - IVE congrès C.E.C.A. à Luxembourg - Visite du Comité écono- mique et social à la ville de Hambourg - Xe anniversaire de la Cour de justice - Cérémonie d'inauguration du 100e logement "Maisons ou- vrières"C.E.C.A.)	

**X. PARTICIPATION A DES MANIFESTATIONS DIVERSES..... 71**

(Prix du concours photo-ciné européen - IVe congrès européen du C.E.E.P. - Assemblée plénière du C.F.C.E. et du C.O.C.C.E.E. - 1er congrès national mutualité, coopération et crédit agricole français - Journée d'études fédération internationale femmes de carrières juridiques - Congrès annuel fédération française des commissionnaires et auxiliaires de transports - 10e anniversaire du CLEGAT (Journée européenne) - Visite au "Sociaal Economische Raad" - XIe congrès de l'I.R.U. - IXe congrès de l'I.G. Bergbau und Energie Congrès mondial Raiffeizen "1968" - IVe congrès C.E.C.A. - foire internationale de Gand - 28e congrès international alcool et alcoolisme - XXe assemblée plénière C.E.A. - Colloque international CEDIMON (déclaration intéressant C.E.S.) - VIIe congrès Office coopération économique - XVIIe congrès mondial C.I.S.C. - IVe congrès international F.I.D.E. - VIIIe congrès international C.I.R.I.E.C. - 2e Table ronde du Business International - XIe congrès C.N.J.A. (déclaration sur C.E.S.) - Assemblée générale des P.M.E. - 13e congrès mondial U.N.I.A.P.A.C. - Xe anniversaire Cour de justice - Office belge coopération au développement - Institut d'études européennes de l'U.L.B. - petites et moyennes entreprises - Journées d'études internationales de l'Institut Gottlieb Duttweiler - Inauguration 100e logement C.E.C.A.) - Conférence nationale des eaux (Italie).

**XI. VISITES D'INFORMATION AU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL..... 79**

1. Instituts d'études politiques de Paris et de Lyon..... 79
2. Groupe d'inspecteurs de "Berliner Steuerverwaltung"..... 79
3. Etudiants des facultés de droit et de sciences économiques des provinces françaises..... 79
4. Etudiants de l'université de Sheffield..... 79
5. Fonctionnaires des services publics appartenant aux administrations du "Bund" et "Länder"..... 79
6. Union centrale des artisans allemands..... 80
7. Groupe d'étudiants du C.I.S.C.E. de Venise..... 80
8. "British Institute of Management"..... 80
9. Présidents et secrétaires généraux et européens des fédérations internationales professionnelles (C.I.S.C.)..... 80
10. Journalistes américains en visite auprès des Communautés européennes..... 81
11. Commission sociale du "Christlichdemokratischen Arbeitnehmerschaft" 81
12. Association des stagiaires auprès de la Commission..... 81
13. Visite de professeurs de différentes universités britanniques..... 81
14. Groupe du "Arbeit und Leben" et de syndicalistes..... 82

**ANNEXE :**

**A. : Composition des bureaux des sections spécialisées et sous-comité et Présidence des groupes (I - II - III)**

(avec curriculum vitae succinct de chaque président).... 85

**B. : Composition des nouvelles sections spécialisées :**

- pour les problèmes énergétiques..... 89

- pour les problèmes nucléaires..... 89



## I

LE COMITE FACE AUX GRANDES OPTIONS DEVANT LESQUELLES LA  
COMMUNAUTE SE TROUVE PLACEE

Le président du Comité, M. Mathias BERNES, qui, au moment de son élection à la présidence du Comité économique et social, avait, dans une brève allocution, remercié ses collègues pour la confiance qu'ils lui témoignaient, leur a présenté, à l'occasion de la 72e session, le 26 septembre 1968, un exposé des divers points du programme dont il poursuivra la réalisation au cours de son mandat.

Après les avoir énumérés et commentés, le président, M. BERNES, devait dire:

"... J'en arrive ainsi au point de mon exposé qui me paraît, du moins dans les circonstances actuelles, le plus important.

Il s'agit du souhait de la Commission d'entreprendre, avec le Comité économique et social, un examen de l'ensemble de la situation communautaire.

A l'occasion du 1er juillet 1968, date importante dans l'histoire de l'intégration européenne, du fait qu'elle consacrait la réalisation de l'union douanière, la Commission des Communautés a fait une déclaration exprimant, selon elle, une fois, une espérance et un programme d'action.

Dans cette déclaration, la Commission a mis en évidence qu'il fallait, pour construire l'Europe, faire davantage appel aux grandes forces économiques et sociales et c'est dans ce contexte qu'elle nous demande un avis sur :

- l'oeuvre accomplie par la Communauté depuis la mise en vigueur des traités de Rome, ainsi que l'élargissement de la Communauté;
- les orientations à suivre et les moyens à employer pour réaliser l'union économique dans les différents secteurs couverts par les traités de Rome, ainsi que l'élargissement de la Communauté.

Afin de préciser les intentions de la Commission, le président de la Commission, M. Jean REY, viendra présenter un exposé devant cette Assemblée ; il explicitera la déclaration du 1er juillet et indiquera les lignes générales de la consultation. (1)

Je tiens aussi à souligner combien les membres du Comité ont raison d'être satisfaits de voir les tâches de notre Assemblée évoluer vers des responsabilités qui l'engagent d'une façon concrète et directe en face des grandes options devant lesquelles la Communauté se trouve placée. Ces responsabilités vous permettront, Mesdames, Messieurs, de participer à la réalisation de l'oeuvre européenne, en faisant apport de l'intégralité de votre potentiel d'expérience et connaissance.

Il me semble également opportun d'évoquer la situation actuelle sur le plan communautaire. Le bilan des affaires européennes me paraît, quoiqu'il en soit, positif. Des progrès importants sont enregistrés dans de nombreux secteurs économiques.

Par contre, il est préoccupant de constater à quel point le pessimisme européen a pris corps.

Je reconnais que d'énormes difficultés existent. Mais pourquoi en être tellement surpris ? Ces difficultés ne sont ni d'aujourd'hui, ni d'hier, elles sont inhérentes à l'oeuvre que nous désirons réaliser avec les moyens pacifiques et démocratiques dont nous disposons ; ce sont les circonstances actuelles qui cristallisent les problèmes, les mettent en évidence et dans certaines conditions particulières, y ajoutent parfois un élément émotionnel.

On peut mettre en cause l'existence d'intérêts trop spécifiques. Pourquoi ne pas l'admettre ? Ces intérêts existent et, ce qui est plus exact, ils sont en grande partie justifiés. Ils résultent parfois d'habitudes traditionnellement

---

(1) Le texte du discours prononcé par M. Jean REY, président de la Commission des Communautés européennes, devant le Comité économique et social, le 26 septembre 1968, figure au Chap. II de ce Bulletin.

cultivées. Les ignorer ou vouloir les ignorer serait méconnaître des impératifs économiques, sociaux et politiques. Une de nos grandes missions est d'intégrer, sur le plan communautaire, la conjonction de ces intérêts, fussent-ils régionaux, fussent-ils nationaux.

Il se peut que la Communauté soit amenée à affronter au cours des mois à venir, des problèmes qui mettront, ou remettront en cause des options prises, mais nous ne devons pas perdre de vue que l'oeuvre que nous désirons voir réaliser est immense et que les difficultés à surmonter sont du même ordre de grandeur.

Je n'ai pu faire miennes les impressions négatives qui semblent devoir ébranler la conviction et l'élan européens. J'ai confiance dans l'esprit communautaire qui anime des millions de nos concitoyens et vous, tout particulièrement, Mesdames, Messieurs, qui, depuis des années, au sein de ce Comité, oeuvrez avec désintéressement et conviction, dans la grande perspective de sceller la solidarité de l'Europe et de créer les conditions de son intégration.

Nous sommes parfaitement conscients que nous devons lutter contre les lenteurs et les obstacles qui s'accumulent et nous devons convaincre les gouvernements de faire preuve d'un véritable esprit communautaire afin de réussir, et ceci dans les délais historiquement acceptables, à créer les notions d'une Europe authentique. Cette Europe que, pour notre génération constitue un impératif économique et politique, qui pour les nouvelles générations constitue une raison de vivre et qui pour le monde constitue un chaînon indispensable pour l'équilibre et la paix.

En conclusion, je suis certain qu'au cours des prochains mois, à travers l'examen de l'ensemble de la situation communautaire, le Comité économique et social entreprendra une des tâches les plus importantes qui lui aient été imparties depuis sa création, en dégagant nos recommandations, nous partageons de réelles responsabilités européennes. Cette entreprise est difficile et exaltante à la fois, je vous demande, chers collègues, de la concevoir dans une optique réaliste, tant sur le plan économique que sur le plan social et politique".

## II

SITUATION ACTUELLE ET PERSPECTIVES DE LA COMMUNAUTE

Discours prononcé par M. Jean REY, président de la Commission des Communautés européennes, concernant la consultation du Comité économique et social, suite à la déclaration faite par la Commission le 1er juillet 1968.

(72e session plénière du Comité, séance du 26 septembre 1968)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je remercie beaucoup le président BERNIS de l'accueil qu'il veut bien me faire, et me réjouis de ce que l'occasion m'est donnée, grâce à votre invitation, de vous dire ce que nous avons dans l'esprit lorsque, rédigeant notre déclaration du 1er juillet, que vous connaissez, nous y avons inscrit notre intention d'organiser, avec le Comité économique et social, un examen d'ensemble de la situation de la Communauté.

Comme vous le savez, dans cette déclaration, nous avons tâché de faire, en termes courts, mais cependant dans la mesure du possible, précis, une brève synthèse des problèmes devant lesquels il nous semble que se trouvent actuellement nos Communautés -et je ne parlerai naturellement que des problèmes communautaires- et, d'autre part, des moyens que nous devrions tâcher de mettre en oeuvre dans les prochaines années pour atteindre nos objectifs. Il nous a semblé, et vous aurez vu cela dans notre document, qu'en tête des moyens auxquels il fallait penser ou, en tout cas, parmi ces moyens, il fallait appeler les grandes forces économiques, sociales et intellectuelles de l'Europe à participer davantage à la construction du continent européen.

Comme nous sommes partisans, et nous l'avions dit, de l'élection au suffrage universel de notre Parlement de Strasbourg et comme nous savons très bien qu'avant que ceci ne soit fait, décidé, réalisé et entré dans les faits, cela prendra un certain temps, nous avons ajouté que, sans attendre le moment où le peuple européen dans son ensemble sera officiellement consulté et appelé à participer de façon constitutionnelle et organique à la vie politique du continent européen, il est nécessaire de faire appel davantage aux grands groupes sociaux existant dans la Communauté. Nous avons précisé que la Commission proposait au Comité économique et social d'entreprendre avec elle, à l'automne, un vaste examen de l'ensemble de la situation communautaire. Je ne commente pas le reste de la déclaration, les colloques que nous désirons organiser avec, comme vous le savez, les représentants des grandes organisations existantes, nous avons dit les partenaires sociaux, nous avons dit les organisations agricoles, nous avons dit la jeunesse ; je laisse, pour l'instant, ces autres éléments en dehors de mon exposé et je me concentre sur ce qui concerne le Comité économique et social.

Il nous semble, cela nous paraît une évidence, mais il n'est peut-être pas mauvais que je le répète, que si sur le plan de la politique générale, notre interlocuteur numéro un est naturellement le Parlement européen, devant lequel nous sommes politiquement responsables ; en ce qui concerne, au contraire, les grandes forces économiques et sociales de la Communauté, c'est le Comité économique et social qui est notre interlocuteur privilégié et qui, quels que soient les contacts que nous voulons avoir de façon ou générale ou sectorielle avec d'autres, est le premier organisme avec lequel nous avons à mener des confrontations et des consultations, d'une part, parce que c'est la nature même du traité, d'autre part, en raison de la haute qualité du travail que vous avez accompli depuis dix ans, auquel je n'ai jamais participé que de l'extérieur, mais tout de même, de temps en temps, invité par vous, et toujours, à la fois si sensible à l'accueil que vous m'avez fait, et si impressionné par la qualité des avis que vous avez émis.

Monsieur le Président, je voudrais surtout vous dire combien j'ai été heureux et mes collègues aussi, je leur en faisais part hier -nous avons en effet discuté de ceci avant que je ne vienne aujourd'hui- combien nous avons été heureux de la réaction tout à fait positive dont vous avez bien voulu me faire part en me disant l'intérêt que le Comité économique et social allait prendre immédiatement à notre demande.

Cela étant, Mesdames et Messieurs, il me paraît utile dans le bref exposé que je vais vous faire, de vous dire quel est, selon notre opinion, l'objet et la nature de cet avis que nous vous demandons et que nous espérons recevoir et d'autre part, quelles pourraient être, vu de notre côté, une ou deux modalités pratiques.

D'abord l'objet. Il nous a semblé qu'à la date du 1er juillet, nous avons terminé la première étape de la vie de la Communauté. Nous avons franchi une période transitoire, qui n'est du reste pas terminée. Le traité a prévu différentes étapes pendant cette période transitoire. Au 1er juillet, l'union douanière étant terminée, nous sommes davantage, car nous l'étions déjà beaucoup, confrontés avec la construction de l'union économique. Par conséquent, c'est le moment de faire un examen d'ensemble de la situation européenne : un examen économique et social, un examen politique, comme vous l'aurez constaté dans notre déclaration. C'est le moment, de nous a-t-il semblé, de faire un examen d'ensemble, de nous demander ce qui va bien, de nous demander ce qui ne va pas, de nous demander s'il y a des secteurs où l'on a traîné, s'il y a des domaines dans lesquels on est bloqué et aussi, quelle peut être la nature de l'examen que nous pourrions avoir. Si nous faisons cet examen tout seuls, il serait nécessairement incomplet. Je n'ai pas besoin de vous dire que chacun de mes collègues et moi-même, avec nos responsabilités particulières, nous sommes très attentifs à ce qui se passe, nous en parlons toutes les semaines, qu'outre notre travail courant, nous ne manquons pas, chaque semaine, en cadre restreint, d'une façon plus ou moins approfondie, de faire un examen d'ensemble de la situation. Depuis notre retour, nous avons consacré à peu près deux après-midi entières à l'examen d'ensemble de la situation de la Communauté et aux problèmes si actuels et si difficiles de son élargissement. Il n'empêche que si notre Commission voulait, à elle toute seule, se faire une opinion d'ensemble, ce ne serait naturellement qu'une vue partielle. Et c'est pourquoi, nous avons pensé qu'il serait essentiel que nous ayons la réaction des représentants des grandes forces économiques et sociales de la Communauté.

Nous pensons que la situation actuelle de la Communauté est à la fois excellente et très préoccupante et nous serions très heureux de savoir comment vous la jugez vous-mêmes, et non pas dans le détail de chacun de vos secteurs d'activité, mais vraiment avec une vue globale. Si l'on regarde l'année 1967, elle a été excellente. Il y a peu d'années, dans l'histoire de la Communauté, où l'on ait fait autant de progrès. En février l'on s'est mis d'accord sur l'adoption de la taxe à la valeur ajoutée et donc sur l'harmonisation de base des impôts indirects, en avril l'on a adopté le premier programme de politique économique à moyen terme -on me dit que vous avez si bien discuté le second hier, je ne sais pas encore ce que vous en avez pensé, mais je me réjouis que vous en ayez si bien discuté- au mois de mai tombait le résultat du Kennedy-round, au mois de juillet, la fusion des Communautés au niveau des exécutifs, Conseil de ministres et commissions, au mois d'octobre se tenait une excellente réunion à Luxembourg, qu'il ne faut pas oublier, sur la politique de la technologie et la politique scientifique dans la Communauté, au mois de novembre se manifestait une solidarité remarquable dans le domaine monétaire au moment de la crise de la livre -cela ne s'est pas passé tout à fait comme cela quant à la crise du dollar- mais en tout cas, pour la crise de la livre, nous constatons que cela avait été excellent, et également une excellente réunion des ministres des transports avait donné de grands progrès en décembre.

Ce qui fait que l'année 1967 a été considérée par nous comme une des meilleures de la vie de la Communauté sans parler des problèmes de conjoncture générale, qui naturellement fluctuent, qui ont été préoccupants en 1966 et 1967 et qui sont sensiblement meilleurs en 1968. Bref l'année 1967 eut été excellente si, malheureusement, nos ministres ne s'étaient pas séparés le 19 décembre sur un désaccord fondamental, sur un problème lui-même fondamental et dont je ne vous étonnerai pas de vous dire qu'il n'est pas du tout réglé, ni même, disons-le, en voie de règlement à l'heure actuelle. Le premier semestre de l'année 1968 est un peu plus difficile à juger. Nous avons eu beaucoup de difficultés administratives à l'intérieur de notre maison, et qui sont actuellement réglées, nous avons passé cette phase difficile et impopulaire et je crois que dans l'ensemble, nous en sommes bien sortis ; nous avons vu au mois de mai nos ministres qui se mettaient d'accord sur des transactions difficiles. Cet accord a été réalisé dans le domaine agricole, dans un secteur majeur pour l'économie de notre Communauté, l'accord sur les produits laitiers. A la date du 1er juillet, malgré les difficultés traversées par la France, le gouvernement français n'a pas fait de difficultés pour exécuter les engagements qui étaient convenus et pour que, en conséquence, notre union douanière soit terminée. Tout cela nous permettrait de regarder la situation avec optimisme, mais cependant nous nous trouvons devant de très grands problèmes et c'est naturellement un peu sur ces grands problèmes que nous souhaiterions que vous portiez votre attention.

J'arrive à mon paragraphe suivant : quelle est la nature de l'avis que nous vous demandons. Votre président, M. BERNIS, a bien voulu me poser la question et il m'a dit : "Qu'est-ce que la Commission attend de nous ? un examen détaillé dans lequel nous entrerions dans le détail des problèmes ou un avis général ?" et comme il arrive souvent dans la vie, je lui ai répondu que c'était peut-être un peu un avis à cheval entre les deux. Je vais tâcher de préciser ma pensée. Comme nous allons construire ensemble et continuer de construire ensemble les différentes politiques communales en cours d'édification, comme vous serez consultés sur celles-ci régulièrement au fur et à mesure de leur construction, il n'y a aucune nécessité que vous entriez maintenant dans les détails, encore que vous êtes naturellement, Monsieur le Président, absolument souverain et maître, de rédiger votre avis de la manière que vous jugerez la plus utile. Mais, de notre côté, nous ne serons pas déçus si, dans votre avis, nous ne trouvons pas, par exemple, une solution concrète. Je prends un exemple : les problèmes fiscaux. Nous nous trouvons devant de grands problèmes fiscaux. On a pris des décisions quant aux impôts indirects. On commence à étudier le problème des impôts directs. S'il y a, parmi vous, des fiscalistes chevronnés, et figurez-vous que je n'en doute pas, je devrai tout de suite vous dire que nous n'attendons pas qu'on nous donne déjà des avis techniques, ayant un caractère détaillé sur des problèmes de ce genre. Sinon, il me paraît clair que ce que nous allons recevoir du Comité économique et social, ce ne sera pas un avis d'ensemble, mais une espèce de bible. Et vraiment, nous avons renoncé nous-mêmes à la rédiger après nous être posé à nous-mêmes la question de savoir si nous allions, comme Commission, avec tous nos fonctionnaires, faire un gros document de 300 pages pour dire à l'opinion, au Parlement et au Conseil comment nous voyons la situation dans l'ensemble de ce secteur. Nous nous sommes dit non. Tout cela, secteur par secteur, tous ces problèmes vont progresser. C'est plutôt une vue d'ensemble que nous souhaitons.

Mais si, par contre, vous vous contentiez de nous dire que la Communauté va bien ou qu'elle va mal, en nous donnant simplement le bulletin de santé, alors nous serions un peu déçus, nous trouverions vraiment qu'il faut nous en dire un peu plus.

Cela étant, c'est plutôt un peu l'intermédiaire que nous désirons, et je vais vous donner quelques indications de questions qui nous semblent se poser et quel est le genre de réponses qui seraient intéressantes à connaître. Je vous en indique une première : la Communauté a-t-elle réussi dans les dix années qui viennent de s'écouler, à passer suffisamment du stade des Etats nationaux au stade de la Communauté ? Cela est tout à fait évident du point de vue tarifaire, puisque notre union douanière est faite. Mais, dans l'ensemble, les progrès sont-ils suffisants ? Qu'on en fasse, cela est évident, qu'on va continuer à en faire, nous n'en doutons pas, ni vous, ni nous, mais ce rythme est-il suffisant ? Est-ce que maintenant la Communauté est en voie de passer dans l'ensemble de ses activités ou industrielles, ou agricoles, ou sociales, ou du secteur intermédiaire ou même du point de vue psychologique et moral, car cela a une grande importance, est-ce que la Communauté est en train de passer suffisamment vite de son état de six pays séparés à son état communautaire ? Vous le savez, cela a été maintes fois dit, nous l'avons redit dans notre déclaration, nous n'avons jamais pensé dans notre Commission, et je crois que personne ne pense que l'Europe doit devenir un Etat centralisé où tout soit uniformisé, où toutes les différences disparaissent. Mais nous avons un problème de mise à la dimension de l'Europe elle-même, ne fût-ce qu'en raison des immenses confrontations dont elle est l'objet à l'ouest et à l'est. Dans le domaine de la société européenne, par exemple, êtes-vous satisfaits de la manière dont ce problème, dont tout le monde reconnaît l'urgence et la nécessité, avance ? Messieurs, si vous êtes satisfaits, je serais très heureux de l'apprendre. Je vous le dis tout de suite, cela serait pour moi une surprise, parce que vraiment, nous ne le sommes pas. Il y a un autre secteur auquel je pense, sans vouloir vous demander une analyse détaillée de tout ceci, mais prenons le grand secteur nucléaire, qui va faire l'objet de nouvelles propositions, d'un programme nouveau pluriannuel. Est-ce que l'Europe dans son ensemble, nos six pays, sont en train de concevoir avec une vitesse suffisante, au niveau des nécessités énergétiques de l'Europe, le progrès de l'industrie nucléaire, soit sous la forme de la recherche, soit de l'application industrielle ? Voilà le genre de questions qui se posent. Et dans la construction de l'union économique, qui n'est pas tenue par des calendriers aussi impératifs que ne l'était l'union douanière, est-ce que nous pouvons considérer que le rythme auquel nous progressons est suffisant ou est-ce qu'au contraire, le Comité économique et social va nous dire que, de ce côté, il y a vraiment des choses qui ne vont pas. Un second ordre de problèmes. Je ne vous le cite, Monsieur le Président, qu'à titre d'exemple, car il n'entre en aucun cas dans ma pensée, que

ce soit notre Commission qui dessine le cadre de vos avis, mais est-ce que dans la Communauté, on est satisfait des progrès qui ont été faits au point de vue du niveau de vie ? Nous avons fait de grands progrès certainement grâce à l'expansion économique. Quand on compare le point de départ du traité de Paris, mis en application en 1952 et celui des traités de Rome, depuis le 1er janvier 1958, les progrès sont évidents et ils vont naturellement continuer. Est-ce que ce rythme, comparé à d'autres, est un rythme satisfaisant, est-ce que les travailleurs en sont contents ? les travailleurs industriels, les travailleurs agricoles ? Est-ce que nos employeurs pensent qu'on pourrait augmenter le rythme de cette progression, compte tenu des nécessités de l'économie générale ? Je crois que ce problème du niveau de vie et de notre état de progrès social est un problème qui se pose à notre examen de conscience maintenant.

Je suis du reste conscient, comme nous le sommes tous, qu'au moment où l'on a rédigé le traité de Rome, on a été plus timide que lorsqu'on a rédigé le traité de Paris ; dans le domaine social, par exemple, dans le traité de Paris, où l'on a inscrit, ce que moi j'ai toujours personnellement considéré comme un véritable progrès sensationnel, l'idée de la réadaptation des travailleurs et la mise à charge de la Communauté de la réadaptation des travailleurs, cette idée ne se trouve pas dans le traité de Rome ; elle n'est vivante, actuellement, que dans certains secteurs de la Communauté et le chapitre du traité de Rome de la politique sociale, vous le savez, Messieurs depuis longtemps, est beaucoup moins précis que ce que l'on a dit sur la politique commune que l'on voulait faire dans un certain nombre de domaines. Dans celui-là, on n'a parlé que de rapprochements. Sans dire que le traité de Rome ait vieilli, parce qu'au contraire il est étonnant de voir comme il est resté jeune depuis ses dix années d'expérience et de vie, il n'y a aucun doute que des problèmes se posent et on peut se demander si dans le domaine social des progrès plus grands dans l'ensemble de la Communauté ne pourraient pas être faits.

Troisième ordre de problèmes. Est-ce que la Communauté dispose actuellement des moyens d'action dont elle a besoin pour pouvoir continuer, d'une façon ou constante, ou peut-être accélérée, son propre développement ? Vous le savez, nous avons quitté la période de la simple construction de la Communauté, où il s'agissait simplement que la Commission fasse des propositions. Vous en délibérez, le Parlement donnait également son avis et puis le Conseil en décidait et en décidait à l'unanimité, ce qui est du reste parfaitement normal s'il s'agit de construire des politiques et personne n'a jamais pensé qu'il pût en être autrement. Mais nous sommes entrés déjà dans certains secteurs dans la période de gestion de la Communauté. Il ne s'agit plus de la construire, il s'agit de la gérer. Il n'y a qu'à voir le grand secteur agricole où nous nous rendons compte que s'il y a encore de grands problèmes de construction et, notamment, de structures, la gestion de la politique agricole occupe déjà d'une façon considérable l'activité de toutes les institutions de la Communauté. Les auteurs du traité de Rome n'ont pas beaucoup pensé, et je me garde de le leur reprocher, au problème de gestion. Le traité de Rome, je parle du traité C.E.E., plus que le traité de Paris a fait confiance aux institutions pour construire elles-mêmes les choses qui étaient nécessaires. On en a construit, Messieurs, vous le savez. La politique agricole fonctionne maintenant avec des décisions qui sont des décisions majoritaires. Lorsque les comités de gestion ont donné leur avis, lorsque la Commission se range à l'avis d'un Comité de gestion, qui ne statue pas à l'unanimité, et notre Commission ne statue pas non plus à l'unanimité, ces décisions sont exécutées. Nous sommes déjà entrés, par conséquent, dans le mécanisme de gestion des politiques communautaires. C'est en partie la même chose dans le domaine, par exemple, des célèbres articles 85 et de la concurrence. Et le moment est venu, nous avons posé la question dans notre déclaration du 1er juillet, de nous demander si la Communauté possède maintenant déjà suffisamment les moyens de gestion qui lui permettent de gérer d'une façon pratique et d'une façon active la politique communautaire. Nous avons posé la question très franchement en évoquant non seulement les pouvoirs du Parlement -je ne crois pas qu'il soit indispensable que vous vous prononciez sur les pouvoirs du Parlement, il s'en chargera bien- mais aussi l'ensemble de cette vue des moyens d'action de la Communauté. Je crois que c'est un problème sur lequel votre avis serait pour nous précieux.

J'arrive au bout, Monsieur le Président, de mon exposé. Je crois que vous voyez à peu près quelles sont les questions que nous nous posons à nous-mêmes, quelles sont celles sur lesquelles il nous semble que votre avis nous serait précieux. Il y en a peut-être beaucoup d'autres et de votre côté, et naturellement notre Commission est prête à lire, à écouter, à entendre tout ce que vous aurez à lui dire et qui sera naturellement, non seulement pour nous, mais pour l'ensemble des institutions, une opinion européenne.

Il me reste deux problèmes : c'est de savoir de quelle manière nous pouvons collaborer à ceci, car vous aurez remarqué que dans notre document, nous avons en trois lignes dit ceci : "c'est pourquoi la Commission a décidé de proposer au Comité économique et social d'entreprendre avec elle", donc avec la Commission, "à l'automne, un vaste examen de l'ensemble de la situation communautaire".

Monsieur le Président, je voudrais qu'il soit clair, pour vous et vos collègues, que ceci ne signifie pas un changement institutionnel. Il serait téméraire de notre part de l'envisager et du reste, aucun de nous n'a qualité pour modifier le traité, et ce n'est d'ailleurs pas notre intention. Par conséquent, le problème pour vous est d'abord de vous dire ce que nous vous demandons, c'est naturellement votre avis sur la base, notamment, de l'article 198 de la C.E.E. et l'article similaire d'Euratom. Et, dans ces conditions, c'est bien un avis sur la base des traités que nous vous demandons. Mais nous avons pensé que peut-être, dans l'élaboration de cet avis, vous auriez à tel ou tel moment, le désir d'avoir la collaboration de hauts fonctionnaires de notre administration pour discuter avec eux, soit même avec mes collègues ou moi-même. Cela pourrait être utile à certains moments. Je pense du reste que la dernière phase de votre travail ne sera faite qu'après un échange de vues assez général avec une délégation de la Commission, avant que vous ne nous donniez votre avis. Ce qui fait que dans la mesure où vous avez besoin de ma présence ou de la présence de tel ou tel de mes collègues, ou de tel ou tel de nos fonctionnaires, nous avons voulu vous dire que, - comme du reste vous le faites déjà dans les débats sectoriels et dans vos sections spécialisées - il est tout à fait clair que nous sommes à votre disposition. Cela étant dit, quand vous aurez, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à prendre une décision, ce sera votre décision. Ce ne sera pas en notre présence. Nous nous retirerons, si nous assistons à vos derniers débats. C'est votre responsabilité, qui doit naturellement être entière, quand vous aurez à décider quelque chose. Et la seconde remarque que j'ai à faire quant à la collaboration que nous pouvons vous apporter, Monsieur le Président, j'espère qu'elle ne vous met pas en difficulté, celle-ci consiste en un vœu extrêmement ferme quant à la date à laquelle vous pourriez terminer des travaux et nous remettre cet avis.

Messieurs, cela vous pose un problème d'organisation intérieure de vos travaux dans lesquels naturellement je n'ai rien à dire ; la seule chose que je pourrais vous dire c'est que quand j'ai entendu que, peut-être, vous pourriez nous donner votre avis dans la seconde quinzaine de janvier, j'ai trouvé que c'était une date excellente et que cela répondrait véritablement à notre vœu. Je ne crois pas que vous puissiez, à moins de n'avoir vraiment aucun débat sérieux, faire les choses plus vite. Mais si, cependant, vous pouviez d'ici la fin du mois de janvier, nous remettre votre avis, ce serait extrêmement précieux pour deux raisons que je vous indique tout de suite : la première, c'est que nous trouvons que cet examen d'ensemble doit être fait dans le courant de cet hiver. Nous n'avons pas l'intention de laisser traîner pendant un an ou deux un examen d'ensemble de la situation de la Communauté, d'autant plus que cette situation est elle-même naturellement toujours mouvante.

En second lieu, comme vous le savez, nous avons annoncé l'organisation de trois colloques, qui sont les colloques importants puisque l'un d'entre eux aurait lieu, si nous nous mettons d'accord avec les intéressés, avec les représentants des partenaires sociaux, employeurs et travailleurs ; le second grouperait les organisations du monde agricole, le troisième réunirait les représentants qualifiés des organisations de jeunesse et ce qualificatif prend tout son sens à la lecture des journaux, faut-il vous le dire. Et je crois, Monsieur le Président, qu'il sera très utile que nous ayons votre avis avant que ces colloques n'aient lieu. Notre intention est de tenir ces colloques au printemps. S'il y a une intervention entre la date où nous tenons ces colloques, qui ont un caractère officieux - puisque ces organisations n'ont pas le statut public qu'a le Comité économique et social - et seront suivis naturellement, d'une façon très active par la presse, et auront un retentissement publicitaire, qu'auront également vos travaux quand ils seront terminés, il nous semble que l'interpénétration de ces deux procédures ne serait pas bonne. Dans ces conditions, s'il était possible que nous ayons d'abord, en priorité, l'avis du Comité économique et social que nous avons demandé en premier lieu dans notre document, nous vous en serions extrêmement reconnaissants. Et si même, cela devait entraîner cette conséquence que certaines études, que vous auriez voulu pousser plus ou moins vous n'avez pas le temps de les terminer dans ce délai, Monsieur le Président, je crois que mes collègues et moi nous préfererions plutôt que vous teniez la date. En effet, et je termine par là, ce que nous vous demandons cette fois-ci est autre chose, et je crois que c'est la première fois, que ce que nous vous avons toujours demandé d'habitude, en vertu du traité. Vous vous êtes penchés sur des problèmes sectoriels, chaque fois que le traité

prévoyait un règlement qui devait être précédé de l'avis du Comité économique et social. Souvent nous-mêmes, et heureusement, souvent le Conseil, même quand ce n'était pas imposé par le traité vous ont aussi demandé votre avis. Vous avez eu des débats plus généraux et sûrement, un débat sur la politique économique générale à moyen terme qui est un débat extrêmement général et qui touche à de très grands problèmes. Je crois cependant que c'est la première fois que nous vous demandons vraiment un avis d'ensemble, après quinze années de vie communautaire, en tout cas dix années de vie de votre Comité. Je n'aborde pas ici le problème de savoir comment et de quelle manière nous consulterons éventuellement le Comité consultatif du traité de Paris. C'est un autre problème. Pour l'instant, je suis devant vous. Depuis dix ans, vous travaillez sur la base des deux traités de Rome et nous nous trouvons devant ce problème de vous demander un avis de caractère général. Nous y attachons une importance vraiment considérable.



## III

72e SESSION PLENIERE DU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL,  
TENUE LES 25 ET 26 SEPTEMBRE 1968

Le Comité économique et social s'est réuni en Assemblée plénière les 25 et 26 septembre 1968, au Palais des congrès à Bruxelles.

Cette session était la première présidée par M. BERNIS depuis son élection à la présidence du Comité. Elle a été marquée par la présence de M. Jean REY, président de la Commission des Communautés européennes, qui était accompagné de M. Emile NOËL, secrétaire général de la Commission.

x  
x      x

A l'ordre du jour des travaux du Comité, figurait, en premier lieu, le débat sur le

"projet de SECOND PROGRAMME DE POLITIQUE ECONOMIQUE A MOYEN TERME"  
(Rapporteur: M. KRAMER - Allemagne - Ier groupe - Employeurs).

Après une discussion générale, à laquelle ont pris part de nombreux orateurs, le Comité a adopté un avis dans ce domaine, par 52 voix pour, 3 voix contre et 25 abstentions.

x  
x      x

Le Comité a également élaboré un avis sur les "les règles communes pour la normalisation des comptes des entreprises de chemin de fer" (Rapporteur: M. van CAMPEN - Pays-Bas - Ier groupe - Employeurs). Favorable dans les grandes lignes au projet de la Commission, cet avis a été, en définitive, approuvé par l'Assemblée plénière à l'issue d'un vote, par 44 voix pour, 12 voix contre et 5 abstentions.

x  
x      x

Consulté sur la "proposition sur le traitement du saccharose destiné à la consommation humaine" (Rapporteur: M. VISOCCHI - Italie - IIIe groupe - Producteurs agricoles), le Comité a adopté un avis unanime en la matière, au cours de cette même session de septembre (1).

x  
x      x

Discours du Président de la Commission, M. Jean REY (2)

Au cours de la séance du 26 septembre, M. Jean REY, président de la Commission des Communautés européennes, est venu présenter les idées de la Commission sur le "vaste examen de l'ensemble de la situation communautaire" qu'elle souhaite entreprendre avec le Comité, comme elle l'avait annoncé dans sa déclaration du 1er juillet 1968.

L'objet et la nature de cette consultation furent notamment précisés par le président de la Commission dans son exposé et plusieurs indications complémentaires apportées au cours de la discussion qui suivit.

- 
- (1) Pour plus d'informations sur le contenu des avis élaborés par le Comité au cours de cette session plénière, voir pages suivantes.
- (2) Le texte "in extenso" du discours du président REY, fait l'objet du chapitre II de ce Bulletin.

Comme devait le rappeler M. Jean REY, la Communauté européenne ayant achevé, au 1er juillet 1968, une étape importante de son développement, une réflexion d'ensemble s'avère nécessaire au moment de s'engager plus avant dans l'union économique. Ne désirant pas faire seule cet examen en vue de dégager les lignes d'action pour les cinq années à venir, la Commission a voulu faire appel aux "grandes forces économiques, sociales et intellectuelles de l'Europe, afin de les faire participer davantage à la construction du continent européen". Il était normal, précisa le président REY, de se tourner d'abord vers le Comité économique et social, qui est l'interlocuteur privilégié dans le domaine économique et social, et de recueillir son avis avant la mise en route des trois colloques prévus pour le printemps.

En accueillant le président de la Commission, le président du Comité économique et social, M. Mathias BERNS, souligne l'intérêt de ses collègues et leur satisfaction devant l'initiative de la Commission et indique que le Comité s'efforcera, au moment de la discussion interne des problèmes de procédure, de tenir compte, dans la mesure du possible, du souhait de la Commission qui voudrait disposer de l'avis économique et social à la fin du mois de janvier 1969.

x  
x     x

Quelques informations supplémentaires sur les avis émis par le Comité économique et social au cours de sa 72e session

I - Avis du Comité économique et social sur le "projet de second programme de politique économique à moyen terme" (1)

Rapporteur: M. H. KRAMER - République fédérale d'Allemagne - Ier groupe (Employeurs)

Le Comité économique et social a adopté par 52 voix pour, 3 voix contre et 25 abstentions son avis sur le second programme de politique économique à moyen terme.

D'une façon générale, le Comité a approuvé les grandes lignes du second programme, auquel il n'a pas souhaité voir apporter de modifications fondamentales.

1. Il se félicite en particulier des orientations figurant dans les chapitres relatifs à la politique de l'adaptation structurelles des entreprises et à la politique des structures sectorielles, orientations qu'il considère comme réalistes en ce sens qu'elles sont de nature à contribuer dans une mesure importante à l'adaptation des entreprises, en visant à un relèvement du niveau de vie de toutes les couches de la population dans le cadre d'une croissance économique adéquate et constante, et à garantir la stabilité économique et politique des pays de la Communauté.
2. Il apprécie également le contenu du chapitre relatif à la politique agricole: à son avis, la Commission a eu raison de proposer, pour le secteur de l'agriculture, des mesures qui tiennent certainement compte de son caractère de spécificité, mais qui, néanmoins, ont pour but d'apporter aux graves problèmes de l'agriculture des solutions conformes aux principes d'une politique économique et sociale générale raisonnable: il s'agit, entre autres, pour l'essentiel, de rendre le coût de la politique agricole supportable pour l'ensemble de l'économie.
3. La même approbation, sur un plan d'ensemble, vaut pour le chapitre relatif à la politique scientifique et technique et pour celui relatif à la politique de l'épargne et du financement des investissements.
4. Le Comité s'est cependant montré plus réservé sur le chapitre de la politique des revenus. S'il estime que la Commission a fait de louables efforts pour présenter une vue d'ensemble réaliste des objectifs de la politique des revenus, objectifs qui, à son avis, méritent d'être retenus, il est d'avis, toutefois, que certaines orientations de cette politique et les mesures concrètes de sa réalisation demeurent imprécises ou incomplètes.

(1) Pour l'élaboration de cet avis, le Comité s'est fondé sur les travaux effectués par son sous-comité "Politique économique à moyen terme", présidé par M.A. COOL, (Belgique - IIe groupe - Travailleurs).

Les membres du Comité économique et social ont, en particulier, estimé que le second programme ne semble pas saisir clairement le problème de la "libre décision à tous les niveaux de la société", ni respecter totalement son principe. Pourtant, la libre décision revêt une importance décisive pour ce qui est de la forme et des limites des mesures à prendre dans le cadre d'une politique des revenus. Le Comité est cependant disposé à poursuivre l'examen de tous les problèmes relatifs aux revenus et il se félicite de ce que le second programme ait proposé que le Comité économique et social serve de "Forum" pour un dialogue, au niveau communautaire, sur la politique des revenus. C'est de la part de la Commission un gage de confiance à l'égard du Comité, gage de confiance qui souligne également l'utilité de la contribution que le Comité peut ainsi apporter.

5. Le Comité a tenu, en outre, à souligner que s'il donne son accord aux orientations contenues dans le second programme comme dans le premier, cet accord est subordonné à la réalisation pratique des différentes mesures. A cet égard, il insiste sur la nécessité, d'une part, de conformer les programmes nationaux aux orientations communautaires et, d'autre part, de combler l'écart qui sépare les objectifs proposés des réalisations effectives.
6. Si le Comité a pu donner son accord à l'ensemble du programme, c'est que les principaux chapitres de celui-ci avaient déjà pu faire l'objet d'échanges de vues au sein de son organe spécialisé (sous-comité "Politique économique à moyen terme") avant qu'ils ne soient arrêtés définitivement par la Commission. Le Comité attache une particulière importance à cette procédure de discussions préalables, qui permet aux instances communautaires de connaître, au cours de l'élaboration des différents programmes, les observations des représentants des organisations professionnelles. Il souhaite, d'ailleurs, voir améliorer et élargir cette collaboration, qui n'est pas encore suivie dans d'autres secteurs.
7. On pourrait ajouter que le Comité, dans le cadre de cet avis, a particulièrement insisté sur l'importance des transformations rapides des structures économiques. Il estime, en conséquence, indispensable un examen approfondi des objectifs qualitatifs découlant directement des tâches auxquelles doit faire face notre entourage en transformation rapide.

x  
x      x

II - Avis du Comité sur la "proposition d'un règlement du Conseil relatif aux règles communes pour la normalisation des comptes des entreprises de chemin de fer" (1)

Rapporteur: M. van CAMPEN - Pays-Bas - Ier groupe (Employeurs)

Co-rapporteurs: M. BRAND - Allemagne - IIIe groupe (Intérêt général)  
M. COSTANTINI - Italie - IIe groupe (Travailleurs)

En approuvant par 44 voix contre 12 et 5 abstentions, son avis sur la "proposition d'un règlement du Conseil relatif aux règles communes pour la normalisation des comptes des entreprises de chemin de fer", le Comité s'est prononcé en faveur de la procédure proposée par la Commission en ce domaine. Cette procédure consiste à compenser financièrement les inconvénients et les avantages que les entreprises de chemin de fer doivent à leur relation particulière avec l'Etat.

x  
x      x

Il a fait cependant valoir qu'il attache une importance particulière à voir les Etats membres entreprendre, dans les meilleurs délais, des actions propres à éliminer les situations anormales qui, du fait de l'héritage du passé, subsistent actuellement et subsisteront encore après l'entrée en vigueur du règlement proposé; pour ces motifs, il recommande d'entreprendre, dès à présent, les travaux nécessaires en

(1) Pour l'élaboration de son avis en la matière, le Comité économique et social s'est fondé sur les travaux effectués par sa section spécialisée pour les transports présidée par M. DALLA CHIESA (Italie - IIe groupe - Travailleurs).

vue d'aboutir à une situation des entreprises de chemin de fer adaptée aux exigences commerciales et socio-économiques de la Communauté.

Pour le Comité, il est évident que les effets des dispositions contenues dans la proposition à l'examen ne peuvent, en aucun cas, affecter les avantages acquis par le personnel en matière sociale, ni empêcher ou même, dans la perspective d'une harmonisation vers le haut, retarder l'amélioration des conditions de vie et de travail, amélioration qui, pour la totalité des travailleurs est l'un des objectifs du traité de Rome.

A cet effet, il fait remarquer que la normalisation des comptes met en évidence les compensations que les entreprises de chemin de fer doivent recevoir pour des avantages consentis à leur personnel au-delà de ceux réservés au personnel des autres entreprises de transport. Le Comité souligne que, dans son esprit, c'est l'ensemble des charges de personnel qui devrait être comparé et que les compensations devraient intervenir pour la différence de calcul global des charges de personnel des entreprises de chemin de fer et des autres entreprises de transport.

x  
x     x

III - Avis du Comité économique et social sur la "proposition d'un règlement du Conseil concernant le traitement du saccharose destiné à la consommation humaine" (1)

---

Rapporteur: M. VISOCCHI - Italie - IIIe groupe: intérêts divers (Producteur agricole)

Le Comité économique et social a émis à l'unanimité son avis sur cette proposition de la Commission qui a principalement pour objet de prescrire la limitation de l'anhydride sulfureux dans le sucre blanc et d'interdire l'azurage du sucre blanc.

Dans cet avis, le Comité approuve lesdites propositions de la Commission, tout en demandant qu'elles soient étendues au sucre blanc importé de pays dans la Communauté. En outre, le Comité propose que l'interdiction relative à l'azurage ne frappe pas encore le sucre blanc provenant de la récolte de la campagne qui a commencé avant l'entrée en vigueur du règlement en question.

---

(1) Pour l'élaboration de son avis, le Comité économique et social s'est fondé sur les travaux effectués par la section spécialisée pour l'agriculture, présidée par M. GENIN - France - IIIe groupe.

## IV

73e SESSION PLENIERE DU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL  
TENUE LE 30 OCTOBRE 1968

Le Comité économique et social a tenu sa 73e session plénière le 30 octobre 1968 sous la présidence de M. BERNS, son président.

Au cours de cette session, le Comité économique et social a élaboré un avis sur les :

"propositions de directives du Conseil concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives :

1. Au matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension

(Rapporteur : M. AMEYE - Belgique - Ier groupe - Employeurs)

2. Au verre cristal

(Rapporteur : M. AMEYE - Belgique - Ier groupe - Employeurs)"

ainsi que sur les différentes :

"propositions de directives du Conseil concernant la commercialisation des semences" (sept propositions)

(Rapporteur : M. SCHNIEDERS - Allemagne - Ier groupe - Employeurs).

Sous réserve de quelques propositions de modifications, les avis émis par le Comité sur les matières susmentionnées, sont favorables aux textes élaborés par la Commission.

x  
x     x

Au cours de sa session d'octobre, le Comité économique et social a également décidé la création de nouveaux organes au sein du Comité :

1. Transformation des deux sections spécialisées nucléaires en une section spécialisée pour les problèmes nucléaires et création d'une section spécialisée pour les problèmes énergétiques (la nomination des membres de ces sections devant intervenir lors de la session de fin novembre);

2. Création d'un sous-comité "Consultation générale".

Il a également ratifié la composition des nouveaux bureaux des sections spécialisées (1).

x  
x     x

Le président a fait connaître au Comité économique et social qu'au cours de la réunion du IIIe groupe (Intérêts divers) du même jour, M. MEYVAERT a sollicité son remplacement à la présidence du groupe, en raison de ses obligations professionnelles accrues. M. MEYVAERT continue, toutefois, à faire partie du Comité économique et social.

(1) Voir annexe au présent Bulletin d'information pour connaître la composition des nouvelles sections et des différents bureaux des sections. Pour le sous-comité "Consultation générale", voir chapitre VI, point III, page

Au nom du Comité, le président exprime à M. MEYVAERT, ses plus vifs remerciements pour la tâche accomplie par celui-ci. Le président salue ensuite M. ASCHOFF, nouveau président élu à l'unanimité par le IIIe groupe (1).

M. ASCHOFF s'associe à l'hommage rendu par le président du Comité à M. MEYVAERT, véritable fondateur du IIIe groupe. Il rappelle les efforts accomplis par son prédécesseur et lui transmet les mots de regret et de reconnaissance formulés en cette occasion par le IIIe groupe.

M. MEYVAERT remercie le président, M. BERNIS, M. ASCHOFF et tous ses collègues pour leurs aimables paroles.

Rappelant les dix années de son mandat, il souligne l'effort que lui coûte sa décision. Toutefois, s'inspirant de l'exemple d'idéalisme européen donné par ses collègues et conscient des difficultés pratiques qu'il aurait à assumer ses fonctions de président, il pense que son choix est le meilleur service qu'il puisse rendre au Comité.

En conclusion, l'orateur exprime, à l'intention de ses collègues, sa conviction que les liens indissolubles persisteront, qui les rattachent tous également à l'oeuvre européenne.

x  
x     x

Quelques informations sur les différents avis émis au cours de la 73e session plénière du Comité :

I - Avis du Comité économique et social sur la "proposition d'une directive du Conseil concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives au matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension" (2)

---

(Rapporteur : M. AMEYE - Belgique - Ier groupe - Employeurs)

Le Comité économique et social a adopté, à l'unanimité, moins 6 abstentions, son avis sur la "proposition d'une directive du Conseil concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives au matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension".

Le Comité, tout en déplorant le fait que le "programme général pour l'élimination des entraves techniques aux échanges résultant de disparités entre législations nationales" n'ait pas encore reçu l'approbation des Etats membres, approuve la proposition de directive sous réserve de quelques propositions de modification.

Il souligne l'importance de la solution d'harmonisation choisie par la Commission, solution qui consiste en un renvoi à des normes techniques existant par ailleurs. Cette solution permet une adaptation rapide au progrès technique, adaptation qui devrait être réalisée avec le concours des représentants des intérêts professionnels concernés.

Le Comité constate également qu'un certain nombre de normes se trouvent déjà harmonisées au niveau de la Communauté, mais que les organismes compétents devraient continuer de déployer tous leurs efforts afin de compléter l'ensemble de ces normes en matière de matériel électrique.

x  
x     x

---

(1) Voir annexe au présent Bulletin pour informations supplémentaires concernant cette nomination.

(2) Pour l'élaboration de son avis, le Comité économique et social s'est basé sur le projet d'avis et le rapport de la section spécialisée pour les questions économiques, présidée par M. Hans O.R. KRAMER.

II - Avis du Comité économique et social sur la "proposition d'une directive du Conseil concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives au verre cristal" (1)

---

(Rapporteur : M. AMEYE - Belgique - Ier groupe - Employeurs)

Le Comité économique et social a adopté, à l'unanimité, son avis sur la "proposition d'une directive du Conseil concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives au verre cristal".

Le Comité, tout en déplorant le fait que le "programme général pour l'élimination des entraves techniques aux échanges résultant de disparités entre législations nationales" n'ait pas encore reçu l'approbation des Etats membres et du Conseil de ministres, approuve la proposition de directive sous réserve d'une proposition de modification concernant la dénomination d'une des catégories de verre cristal.

x  
x      x

III - Avis du Comité économique et social sur sept propositions de directives du Conseil concernant la commercialisation de plants et semences (catalogue commun des variétés - plantes oléagineuses et à fibres - semences de légumes - diverses modifications à des directives antérieures) (2)

---

(Rapporteur : M. SCHNIEDERS - Allemagne - Ier groupe - Employeurs)

Le Comité a approuvé par 72 voix et 1 abstention son avis sur les propositions de la Commission relatives à la commercialisation des plants et semences et, en particulier, sur les propositions

- concernant la commercialisation des semences de plantes oléagineuses et à fibres,
- concernant le catalogue commun des variétés des espèces de plantes agricoles,
- concernant la commercialisation des semences de légumes,
- modifiant la directive du Conseil du 14 juin 1966, concernant la commercialisation des semences de céréales,
- modifiant la directive du Conseil du 14 juin 1966, concernant la commercialisation des semences de betteraves,
- modifiant la directive du Conseil du 14 juin 1966, concernant la commercialisation des plants de pommes de terre,
- modifiant la directive du Conseil du 14 juin 1966, concernant la commercialisation des semences de plantes fourragères".

Dans son avis, le Comité approuve l'établissement d'un catalogue commun des variétés pour les plants et semences tout en demandant un élargissement des possibilités d'admission des espèces actuellement utilisées qui ont, notamment, une destination particulière ou une aptitude écologique réduite.

En outre, le Comité demande à la Commission d'élaborer des propositions en vue de réaliser la liberté de procéder à la multiplication, l'instauration d'organisations communes de marchés des plants et semences (stade du marché unique) ainsi que l'abolition d'obstacles aux échanges dus à l'appartenance de produits agricoles à l'une ou l'autre variété.

- 
- (1) Pour l'élaboration de son avis, le Comité économique et social s'est basé sur le projet d'avis et le rapport de la section spécialisée pour les questions économiques, présidée par M. Hans O.R. KRAMER.
- (2) Pour l'élaboration de son avis, le Comité économique et social s'est basé sur les travaux effectués par la section spécialisée pour l'agriculture, présidée par M. GENIN - France - IIIe groupe (Intérêt général) (Agriculture).

V

74e SESSION PLENIERE DU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL,  
TENUE LES 26 ET 27 NOVEMBRE 1968

La 74e session plénière du Comité économique et social des Communautés européennes s'est tenue les 26 et 27 novembre 1968, sous la présidence de M. Mathias BERNIS, président du Comité (1).

x  
x     x

A l'ordre du jour figurait notamment l'élaboration, par le Comité, d'un avis sur les propositions de la Commission relatives au TABAC :

- proposition portant établissement d'une organisation commune des marchés  
(Rapporteur : M. PIGA - Italie - IIIe groupe - Intérêts divers),
- proposition concernant les impôts frappant la consommation des tabacs manufacturés autres que les taxes sur le chiffre d'affaires  
(Rapporteur : M. DEFOSSEZ - Belgique - IIe groupe - Travailleurs),
- proposition concernant les monopoles nationaux à caractère commercial des tabacs manufacturés  
(Rapporteur : M. DEFOSSEZ - Belgique - IIe groupe - Travailleurs).

De nombreux amendements ont été déposés par les membres du Comité qui, à l'issue d'un long débat, ont pu élaborer et adopter les avis sur les différentes propositions.

Le Comité avait pris pour base, pour l'élaboration de ses avis, les documents préparés par sa section spécialisée pour l'agriculture (organisation des marchés) et par sa section spécialisée pour les questions économiques (monopoles et fiscalité).

L'ensemble de l'avis sur la proposition "Marchés" a été adopté par 53 voix contre 21 et 6 abstentions.

Celui sur les "Monopoles", par 39 voix contre 14 et 22 abstentions.

L'avis sur la proposition concernant les "Impôts" a été adopté par 43 voix contre 9 et 5 abstentions.

x  
x     x

Avant de se prononcer sur les mesures à prendre dans le secteur du tabac, le Comité économique et social avait élaboré également un avis sur

- l'EVOLUTION DE LA SITUATION SOCIALE dans la Communauté  
(Rapporteur : Mme WEBER - Allemagne - IIe groupe - Travailleurs)

Après une discussion à laquelle ont participé de nombreux conseillers, le Comité a adopté un avis dans lequel on remarque notamment que les organisations des travailleurs et des employeurs des divers secteurs de l'économie doivent s'efforcer de jeter les bases de conventions collectives-cadre européennes portant, en premier lieu, sur les conditions de travail.

(1) Pour plus de détails sur le contenu des avis élaborés par le Comité au cours de cette session plénière, voir pages suivantes.



Cet avis du Comité a été adopté à l'unanimité.

Dans le domaine social, le Comité s'est également prononcé sur

- la proposition portant établissement des annexes du règlement du Conseil relatif à l'application des régimes de SECURITE SOCIALE  
( Rapporteur : M. BABAU - France - IIe groupe - Travailleurs)

L'avis du Comité a été adopté à l'unanimité.

x  
x      x

Trois autres avis ont été élaborés au cours de cette session. Ces avis portent respectivement sur les propositions de directives concernant

- le mesurage de la masse à l'hectolitre des céréales  
(Rapporteur : M. AMEYE - Belgique - Ier groupe - Employeurs)  
(avis adopté par 72 voix et 4 abstentions),
- le jaugeage des citernes de bateaux  
(Rapporteur : M. AMEYE - Belgique - Ier groupe - Employeurs)  
(avis adopté par 74 voix et 1 abstention),
- les modalités des mesures transitoires dans le domaine des activités non salariées de transformation relevant des classes 23-40 CITI  
(Industrie et artisanat)  
(Rapporteur : M. WELLMANNS - Allemagne - IIIe groupe - Intérêts divers)  
(avis adopté à l'unanimité).

x  
x      x

Le Comité a encore pris connaissance de la réélection de M. BRENNER (Allemagne - CISL) à la présidence du IIe groupe (Travailleurs) du Comité économique et social et de M. BOULADOUX (France - CISC) aux fonctions de vice-président du groupe.

x  
x      x

Le Comité a également nommé les membres de la section spécialisée pour les problèmes énergétiques et de la section spécialisée pour les problèmes nucléaires, dont la création avait été décidée au cours de la session plénière de fin octobre (cfr. chapitre IV) (1).

x  
x      x

La prochaine session plénière du Comité économique et social se tiendra les 21, 22 et 23 janvier 1969.

---

(1) Pour la composition de ces deux sections spécialisées, voir annexe à ce bulletin d'information.

Quelques informations supplémentaires sur les différents avis émis par le Comité au cours de sa 74e session plénière :

I - Avis du Comité économique et social sur les propositions de la Commission au Conseil concernant les :

"MESURES A PRENDRE DANS LE SECTEUR DU TABAC

- A - Etablissement d'une organisation commune des marchés dans le secteur du tabac brut.
- B - Aménagement des monopoles nationaux à caractère commercial des tabacs manufacturés.
- C - Harmonisation des impôts frappant la consommation des tabacs manufacturés autres que les taxes sur le chiffre d'affaires".

x  
x     x

Le premier se base sur le texte élaboré par la section spécialisée pour l'agriculture sous la présidence de M. GENIN, IIIe groupe (producteur agricole) et sur la base du rapport élaboré par M. PIGA, Italie, IIIe groupe (Intérêts divers).

Les deux autres avis avaient été préparés par la section spécialisée pour les questions économiques sous la présidence de M. KRAMER, Allemagne, Ier groupe (employeurs) ayant comme rapporteur M. DEFOSSEZ, Belgique, IIe groupe (travailleurs).

x  
x     x

A - Avis du Comité économique et social sur la "proposition de règlement du Conseil portant établissement d'une organisation commune des marchés dans le secteur du tabac brut"

Dans son avis sur l'organisation du marché, le Comité économique et social se prononce pour une organisation commune du marché dans le secteur du tabac, couvert par la responsabilité financière communautaire et accordant aux producteurs de tabac des garanties équivalentes à celles dont ils jouissent à l'heure actuelle compte tenu, toutefois, des adaptations possibles et des spécialisations nécessaires.

Donnant en principe la préférence à une défense à la frontière extérieure par le jeu des prélèvements, le Comité accepte, vu les engagements du G.A.T.T., que le système des droits de douane soit la seule mesure de défense à la frontière extérieure.

Le Comité économique et social a adopté ses trois premiers avis sur les mesures à prendre dans le secteur du tabac à des majorités sensiblement différentes : l'avis sur l'organisation des marchés de tabac brut a été voté par 53 voix contre 21 et 6 abstentions, celui sur l'aménagement des monopoles par 39 voix contre 14 et 22 abstentions et celui sur la fiscalité par 43 voix contre 9 et 5 abstentions.

Etant donné l'absence des prélèvements, le Comité recommande que la garantie d'écoulement et de prix s'effectue comme le propose la Commission à travers un système d'interventions et de primes, mais il demande de renforcer les possibilités d'orientation de la production du tabac vers la production accrue des variétés et qualités dont a besoin la Communauté et vers la réduction graduelle de la production des variétés "non viables". Cette option fondamentale s'impose, de l'avis du Comité, pour tenir les dépenses du F.E.O.G.A. dans des limites raisonnables. Ces mesures d'orientation à court terme devraient intervenir automatiquement dès que les achats par les organismes d'intervention pour une variété déterminée dépassent un certain pourcentage de la production moyenne enregistrée pendant une période de référence.

Par ailleurs, le Comité propose, parallèlement aux mesures d'orientation de la production, la mise au point d'un programme communautaire pour le secteur tabacole.

Le Comité propose d'élargir le système d'intervention également aux tabacs emballés en ajoutant un montant forfaitaire basé sur une entreprise de transformation normalement gérée.

Le Comité demande en plus que la fixation de la prime se fasse de façon forfaitaire et non pas sur la base de la valeur de tabacs comparables offerts sur le marché mondial.

En outre, le Comité estime que les articles 9 et 10 de la proposition de la Commission, prévoyant respectivement la possibilité d'accorder des restitutions à l'exportation et d'exclure le recours au trafic de perfectionnement actif, devraient être supprimés.

x  
x      x

**B - Avis du Comité économique et social sur la "proposition de règlement du Conseil concernant les monopoles nationaux à caractère commercial des tabacs manufacturés"**

Le Comité a estimé, comme la Commission, qu'il était nécessaire d'aménager les circuits de distribution existant dans les pays détenteurs de monopoles nationaux par la suppression des monopoles d'importation et de distribution en gros, ainsi que par certaines modifications du statut des débiteurs.

Contrairement cependant à la proposition de la Commission, le Comité a estimé que cet aménagement devrait se faire sans prévoir la période transitoire proposée par l'article premier, dont les dispositions pourraient conduire à d'autres discriminations et astreindre les monopoles nationaux à des réorganisations superflues.

En outre, le Comité, considérant que l'indépendance effective des débiteurs vis-à-vis de l'Etat est un facteur important de libération de la circulation des tabacs manufacturés, estime qu'une décision en ce sens doit être prise en même temps que le règlement concernant les monopoles.

Enfin, interprétant les termes "indépendance des débiteurs", le Comité estime que la faculté de s'approvisionner dès à présent auprès des fournisseurs des autres Etats membres ne peut être limitée ni en droit ni en fait et que la liberté de décision qu'elle implique doit être assurée. Les Etats pourront cependant conserver certaines libertés administratives, notamment en ce qui concerne les normes des points de vente.

x  
x      x

**C - Avis du Comité économique et social sur la "proposition de règlement du Conseil concernant les impôts frappant la consommation des tabacs manufacturés autres que les taxes sur le chiffre d'affaires"**

Le Comité, considérant que la fiscalité est un élément essentiel du prix des produits de tabac, estime que, pour favoriser une interpénétration croissante des marchés nationaux dans ce secteur, l'harmonisation fiscale doit commencer par l'établissement d'une structure européenne commune des droits d'accises, tout en laissant, pendant une certaine période, la faculté de fixer les taux d'imposition.

Cependant, du fait que cette harmonisation entraînera de sérieuses modifications dans les niveaux de prix de différents produits et dans la structure de consommation, le Comité demande qu'elle soit réalisée graduellement et avec souplesse.

Le Comité estime, en outre, que l'harmonisation communautaire doit se faire suivant le principe de la proportionnalité qui respecte l'éventail des prix fixés par le fabricant; cette proportionnalité peut toutefois, dans son application, être assortie, pour les cigarettes, d'un tarif minimum d'imposition et d'un seuil maximum à partir duquel le taux devient dégressif.

Le Comité, considérant que l'application de ce principe apparaît insuffisante dans la proposition de la Commission, souhaite que tout en augmentant légèrement le tarif minimum, on procède à une augmentation du seuil maximum de façon que la proportionnalité puisse s'appliquer dans une zone plus large.

x  
x        x

Enfin, le Comité s'est prononcé pour l'entrée en vigueur simultanée des trois règlements.

x  
x        x

II - Prise de position du Comité économique et social sur l'"Evolution de la situation sociale dans la Communauté pendant l'année 1967" - Conférence européenne de l'emploi - Mesures de protection sociale des travailleurs dans le cadre de la rationalisation et de l'adaptation structurelle des entreprises aux secteurs économiques - Harmonisation au niveau européen de la réduction de la durée du travail - La formation professionnelle face aux perspectives d'évolution de l'emploi - Politique sanitaire et problèmes de formation liés à la recherche scientifique et au progrès technique - Le Fonds social européen et les initiatives visant à prévenir ou combattre le chômage dans les régions sous-développées ou en déclin - La situation particulière des personnes occupées dans l'agriculture, des travailleurs âgés et des travailleurs indépendants - Amélioration des statistiques sociales - Egalité des rémunérations de la main-d'oeuvre masculine et féminine - conventions collectives-cadre européennes (1).

---

(Le rapporteur était Mme WEBER - Le rapport a été présenté par M. BEERMANN)  
(Allemagne - IIe groupe - Travailleurs)

Le Comité a adopté à l'unanimité son avis sur l'"Evolution de la situation sociale dans la Communauté pendant l'année 1967", lors de sa 74e session plénière de fin novembre 1968.

Le Comité a fourni une appréciation générale sur l'évolution de la situation sociale dans les Communautés, sur la base de l'introduction et de l'aperçu des activités de la Commission figurant dans l'"Exposé social 1967".

A ce propos, le Comité est heureux de constater que dans l'introduction à l'exposé social, la Commission ne se borne pas à passer en revue le résultat de la politique sociale communautaire et l'évolution de la situation sociale dans les Etats membres. Elle étudie, au contraire, également les perspectives des problèmes actuels les plus importants de la politique sociale commune.

S'agissant du désir de la Commission d'étudier les incidences et les implications sociales des tâches nouvelles qu'elle entreprend et qui touchent à la politique industrielle, à la politique énergétique commune, à la politique régionale et aux politiques européennes de la recherche scientifique et technique, le Comité souhaite examiner le rapport soumis par la Commission au Conseil le 29 juillet 1968.

---

(1) Pour l'élaboration de son avis en la matière, le Comité économique et social s'est basé sur les travaux effectués par la section spécialisée pour les questions sociales, présidée par M. ALDERS - Pays-Bas - IIe groupe - Travailleurs.

En ce qui concerne les problèmes de mutations structurelles, le Comité estime qu'il faut accorder un intérêt tout particulier aux répercussions que peuvent avoir, sur le marché du travail, les politiques élaborées dans ce contexte par la Communauté.

Le Comité se félicite de ce que la Commission s'emploie à intensifier "la collaboration étroite entre les Etats membres" et souligne expressément la responsabilité politique et juridique qui lui incombe en la matière.

Le Comité a, par ailleurs, constaté qu'après dix ans de travaux communautaires dans le domaine de la politique sociale, des progrès ont été accomplis dans certains domaines, notamment la libre circulation des travailleurs, pour lesquels des dispositions particulières des traités fixaient un objectif concret et accordaient aux organes exécutifs de la Communauté les pouvoirs indispensables pour les atteindre; par contre les efforts, qui ont été consentis pour donner de plus larges assises à la politique sociale européenne, en se fondant sur des dispositions du traité qui se limitent à la conception d'un objectif social, n'ont pas dépassé le stade des déclarations de bonnes intentions.

Le Comité a surtout été frappé par le déséquilibre évident qui apparaît entre les possibilités d'action des trois Communautés dans le domaine de la politique sociale; à la longue, ce déséquilibre pourrait s'avérer dangereux pour le processus d'"harmonisation sociale" tel que le conçoit le Comité économique et social.

Le Comité estime que pour qu'une future politique sociale européenne soit efficace, il faut que la Commission puisse, d'une part, rechercher la manière d'améliorer ses propres possibilités d'intervention dans ce secteur et d'autre part, qu'elle donne à sa collaboration avec le Conseil de ministres, des bases différentes et des effets positifs.

Le Comité s'est plus particulièrement attaché à préciser ces conceptions en ce qui concerne certains aspects sociaux découlant de la réorientation des politiques de la Communauté. Des mesures de protection sociale devraient, notamment, être prises en faveur des travailleurs, surtout lorsque ceux-ci sont âgés, en cas de processus de rationalisation et d'adaptation structurelle d'entreprises et de secteurs économiques, ceci dans le but de leur assurer la poursuite d'une activité salariée, grâce à une rééducation dans l'entreprise ou à l'extérieur de celle-ci. Il faudrait promouvoir et harmoniser, au plan européen, la réduction de la durée du travail, en tenant compte de l'évolution économique et des besoins sociaux des travailleurs; une attention particulière doit être accordée au problème de la formation professionnelle, les mesures y relatives devant viser en premier lieu un accroissement de la mobilité professionnelle des travailleurs; l'importance de la recherche scientifique et du progrès technique devrait se concrétiser par des initiatives en matière de politique sanitaire d'une part, et de formation d'autre part.

Le Comité a également analysé les conséquences découlant des principes de la politique de l'emploi tels qu'ils ont été posés dans le premier avis du Comité économique et social en matière d'évolution sociale, compte tenu des développements les plus récents; il se félicite, en outre, de la décision de principe favorable à l'organisation d'une conférence tripartite de l'emploi prise par le Conseil de ministres le 29 juillet 1968, et souhaite que cette conférence soit préparée dans les meilleurs délais.

S'agissant de la libre circulation des travailleurs, le Comité estime qu'elle doit être, avant tout, considérée comme un droit fondamental répondant aux principes de dignité et de liberté des travailleurs des Etats membres et de leurs familles et ne peut, en aucun cas, servir uniquement à combattre le chômage massif qui règne dans certaines régions de la Communauté.

La réglementation juridique de la libre circulation ne peut remplacer une politique communautaire de l'emploi visant à la mobilité géographique et professionnelle et soustraite, dans la mesure du possible, à toute contrainte économique ainsi qu'aux aléas des difficultés conjoncturelles.

En ce qui concerne la réforme du Fonds social européen, le Comité est d'avis que le Conseil de ministres devrait faire usage, le plus tôt possible, de la possibilité qui lui est conférée par l'article 126 du traité de la C.E.E., de fixer de nouvelles tâches au Fonds, notamment pour lui permettre de prendre des initiatives visant à combattre et à prévenir le chômage dans les régions sous-développées ou en déclin.

x  
x      x

Le Comité a également examiné la situation particulière des personnes occupées dans l'agriculture eu égard, notamment, aux problèmes de l'emploi. Il suggère que les études qui seront entreprises dans le futur exposent de manière adéquate la situation des travailleurs indépendants.

Le Comité a traité, par ailleurs, de l'amélioration des statistiques sociales et de l'application effective du principe de l'égalité de rémunérations de la main-d'oeuvre masculine et féminine; il a réclamé des mesures pour une réalisation de ce principe à brève échéance.

Le Comité a enfin étudié les problèmes relatifs aux négociations sur le plan européen en vue d'aboutir à des conventions collectives-cadre. Il a demandé que les organisations des employeurs et des travailleurs des divers secteurs de l'économie amorcent l'instauration de conventions-cadre européennes, ayant pour premier objet les conditions de travail. Il convient de recommander aux partenaires sociaux des différents pays de reprendre dans les conventions collectives de leurs secteurs respectifs, les clauses figurant dans ces conventions-cadre.

x  
x      x

III - Prise de position du Comité économique et social sur la "proposition de règlement du Conseil portant établissement des annexes du règlement no 3 révisé relatif à la sécurité sociale des travailleurs salariés et de leurs familles se déplaçant à l'intérieur de la Communauté" (1)

---

(Rapporteur : M. BBAU - France - IIe groupe - Travailleurs)

Le Comité a adopté à l'unanimité son avis sur la "proposition d'un règlement du Conseil portant établissement des annexes du règlement no 3 révisé relatif à l'application des régimes de sécurité sociale aux travailleurs salariés et à leurs familles qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté".

Les modifications suggérées par le Comité découlent des propositions qu'il a faites en vue de compléter et de modifier le règlement no 3 révisé.

C'est ainsi que le Comité a suggéré la suppression de l'annexe I, qui énumère les allocations spéciales de naissance accordées par la France, la Belgique et le Luxembourg, et qui ne sont pas visées par les termes "prestations familiales", définis à l'article 1er, alinéa u) du règlement no 3 révisé. Il y a en effet, à son avis, différence de traitement tant qu'il est prévu entre certains Etats membres d'accorder des allocations de naissance par des dispositions bilatérales et pour autant que celles-ci ne s'appliquent qu'aux ressortissants des deux Etats signataires et non à ceux des autres Etats membres.

S'agissant de l'annexe II, qui énumère les conventions bilatérales devant subsister pour résoudre certains problèmes particuliers, le Comité estime qu'il serait possible de ne pas énumérer celles qui portent sur l'octroi d'allocations de naissance.

---

(1) Pour l'élaboration de son avis en la matière, le Comité économique et social s'est basé sur les travaux effectués par la section spécialisée pour les questions sociales, présidée par M. ALDERS - Pays-Bas - IIe groupe - Travailleurs .

Le Comité demande à propos de l'annexe V que soient également mentionnées les prestations minimales accordées en Belgique en cas d'invalidité, par le régime général de la sécurité sociale; les prestations minimales d'invalidité garanties par la législation néerlandaise devraient également être mentionnées.

x  
x      x

IV - Avis du Comité économique et social sur la "proposition de directive du Conseil concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives au mesurage de la masse à l'hectolitre des céréales" (1)

---

(Rapporteur : M. AMEYE - Belgique - Ier groupe - Employeurs)

Le Comité économique et social a adopté, par 72 voix et 4 abstentions, son avis sur la "proposition de directive du Conseil concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives au mesurage de la masse à l'hectolitre des céréales".

Le Comité approuve la proposition de directive. Il considère que la disparité actuelle des prescriptions métrologiques nationales est susceptible d'entraver le fonctionnement du marché commun en ce qui concerne le commerce des céréales, le système commun des prix et le calcul des restitutions à l'exportation. La méthode commune de pesage et les normes spécifiques de l'étalon proposées par la Commission, sont de nature à faire respecter les exigences non seulement de précision métrologique mais aussi d'utilisation pratique.

x  
x      x

V - Avis du Comité économique et social sur la "proposition d'une directive du Conseil concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives au jaugeage des citernes de bateaux" (2)

---

(Rapporteur : M. AMEYE - Belgique - Ier groupe - Employeurs)

Le Comité a adopté, par 74 voix et 1 abstention, son avis sur la "proposition d'une directive du Conseil concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives au jaugeage des citernes de bateaux".

Le Comité considère que l'intérêt essentiel de la directive réside, abstraction faite des avantages respectifs du jaugeage des citernes ou du mesurage à terre, dans la reconnaissance réciproque du jaugeage des citernes par les services (de douanes, d'accises, de sécurité, etc.) des Etats membres, reconnaissance qui est également acceptée en fait par les transporteurs, les chargeurs et autres industriels et commerçants, et qui présente des avantages économiques et techniques précieux, notamment pour le stockage, la reconnaissance douanière et les échanges commerciaux.

Il invite la Commission à poursuivre l'élimination des entraves techniques aux échanges en examinant s'il y a lieu de procéder à une harmonisation des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant les compteurs et autres instruments avec lesquels peut être mesuré le volume des liquides transportés ou déchargés par un bateau-citerne.

x  
x      x

- 
- (1) Les travaux du Comité en la matière ont été préparés par la section spécialisée pour les questions économiques, présidée par M. KRAMER (Allemagne). La section spécialisée pour l'agriculture avait été consultée à titre complémentaire (Rapporteur : M. SCHNIEDERS, Allemagne, Ier groupe - Employeur agricole).
- (2) Les travaux du Comité en la matière ont été préparés par la section spécialisée pour les questions économiques, présidée par M. KRAMER (Allemagne). La section spécialisée pour les transports avait été consultée à titre complémentaire (Rapporteur : M. GEILE - Allemagne - Ier groupe - Employeurs).

VI - Avis du Comité économique et social sur la "proposition d'une directive du Conseil portant modification de la directive du Conseil du 7 juillet 1964 (no 64/427/CEE) concernant les modalités des mesures transitoires dans le domaine des activités non salariées de transformation relevant des classes 23-40 CITI (Industrie et artisanat) (1)

---

(Rapporteur : M. WELLMANNS - Allemagne - IIIe groupe - Intérêts divers)

Le Comité économique et social a adopté à l'unanimité son avis sur la "proposition d'une directive du Conseil portant modification de la directive du Conseil du 7 juillet 1964 (no 64/427/CEE) concernant les modalités des mesures transitoires dans le domaine des activités non salariées de transformation relevant des classes 23-40 CITI (Industrie et artisanat)".

Sous réserve de quelques légères modifications d'ordre rédactionnel, le Comité approuve la proposition de la Commission.

Le Comité a saisi l'occasion pour souligner la nécessité d'élaborer prochainement des propositions de directive concernant la coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives des Etats membres ayant trait à l'accès aux activités visées par la directive et à leur exercice.

---

(1) Pour l'élaboration de cet avis, le Comité économique et social s'est basé sur les travaux effectués par sa section spécialisée pour les activités non salariées et les services (Président : M. Manlio GERMOZZI - Italie - IIIe groupe - Intérêts divers).



## VI

ACTIVITE DES SOUS-COMITES

Au cours du deuxième semestre de l'année 1968 trois sous-comités "ad hoc" ont exercé leur activité, à savoir : le sous-comité "définition du territoire douanier", le sous-comité "politique économique à moyen terme" et le sous-comité "consultation générale".

1. SOUS-COMITE "DEFINITION DU TERRITOIRE DOUANIER" (procédure d'urgence)

Par lettre du 17 juin 1968, le Conseil a demandé l'avis, à titre facultatif du Comité économique et social sur le :

"projet de règlement du Conseil concernant la définition du territoire douanier de la Communauté".

En le saisissant, le Conseil a demandé au Comité de se prononcer en la matière dès la session plénière de fin juin 1968.

Afin que le Comité soit en mesure d'émettre cet avis dans les délais impartis, le bureau a décidé de constituer immédiatement un sous-comité restreint de quatre personnes (articles 17 et 18 du règlement intérieur) :

Rapporteur général : M. KUIPERS  
Membres : MM. MERLI BRANDINI,  
ASCHOFF et  
GINGEMBRE

Ce sous-comité a été chargé de préparer, dans le cadre de la 71e session plénière, un rapport et un projet d'avis à soumettre à l'Assemblée au cours de la séance du jeudi 27 juin (1).

Le bureau a souhaité que le président de la section spécialisée pour les questions économiques soit informé des raisons pour lesquelles cette question n'a pu être normalement attribuée à sa section.

2. SOUS-COMITE "POLITIQUE ECONOMIQUE A MOYEN TERME"

Par lettre du 8 avril 1968, le Conseil a consulté officiellement le Comité sur le :

"projet de deuxième programme de politique économique à moyen terme"  
(Rapporteur : M. KRAMER - Allemagne - Ier groupe - Employeurs)

Cette consultation est obligatoire conformément à la décision du Conseil du 15 avril 1964 concernant la politique économique à moyen terme de la Communauté.

La préparation des travaux en la matière a été confiée au sous-comité "politique économique à moyen terme" du Comité.

Celui-ci, qui avait déjà discuté préalablement des différents problèmes soulevés, a élaboré le 5 septembre 1968 son projet d'avis relatif au deuxième programme.

Ce projet d'avis a été adopté par 18 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions et a été soumis aux délibérations du Comité économique et social lors de la session plénière de fin septembre 1968 (2).

x

x x

(1) Voir bulletin d'information no 2/68, chapitre VI, page 31.  
(2) Voir chapitre III, page 16 de ce bulletin d'information.

Poursuite des travaux du sous-comité "politique économique à moyen terme"

Le secrétaire général a fait connaître que les services de la Commission ont informé le secrétariat qu'ils étaient en mesure de lui transmettre - avant la fin de l'année - un document sur les "échanges extérieurs de la Communauté" devant faire l'objet d'un chapitre du projet de troisième programme de politique économique à moyen terme en cours d'élaboration.

Le sous-comité "politique économique à moyen terme" peut ainsi reprendre - dans le cadre de la phase préparatoire - ses échanges de vues avec la Commission.

x  
x        x

Nouveau bureau du sous-comité

Au cours d'une réunion tenue le 5 septembre, le sous-comité a procédé à l'élection de son bureau pour la deuxième période biennale du troisième exercice quadriennal du Comité économique et social.

M. COOL, Belgique, IIe groupe : travailleurs, a été réélu à la présidence (1).

x  
x        x

3. SOUS-COMITE "CONSULTATION GENERALE"

En date du 5 juillet 1968, la Commission a adressé au Comité économique et social la déclaration qu'elle a rendue publique à l'occasion du 1er juillet 1968, date de l'achèvement de l'union douanière et a proposé au Comité d'entreprendre avec elle un vaste examen d'ensemble de la situation communautaire.

La Commission souhaitait obtenir l'avis du Comité sur :

- l'oeuvre accomplie par la Communauté depuis la mise en vigueur des traités de Rome et sur la situation présente;
- les orientations à suivre et les moyens à employer, pour réaliser l'union économique dans les différents secteurs couverts par les traités de Rome, ainsi que l'élargissement de la Communauté.

Afin de préciser les intentions de la Commission, son président, M. Jean REY, est venu présenter un exposé devant l'Assemblée plénière du Comité économique et social, le jeudi 26 septembre 1968, exposé au cours duquel il a explicité la déclaration du 1er juillet et fixé les lignes générales de la consultation demandée au Comité économique et social (2).

x  
x        x

La Commission souhaite que l'avis du Comité, tout en considérant l'ensemble des matières concernées par les traités de Rome, soit un avis de caractère général portant jugement sur les divers aspects de la politique économique et sociale dans la Communauté.

La préparation de cet avis a été confiée à un sous-comité "ad hoc" appelé sous-comité "Consultation générale", composé des président, vice-présidents et membres du bureau du Comité ainsi que des présidents des sections spécialisées du Comité et des groupes.

(1) La composition du bureau figure en annexe à ce Bulletin d'information.  
(2) Voir chapitre II, page 9 de ce Bulletin d'information.

Composition du sous-comité :

M. BERNS, président  
 MM. de PRECIGOUT et BRENNER, vice-présidents et rapporteurs

Membres du bureau

MM. BRAND,  
 COOL,  
 FASSINA,  
 GINGEMBRE,  
 GIUNTI,  
 JANSEN,  
 KRAMER,  
 KUIPERS,  
 MOURGUES,  
 van TILBURG,  
 VELTER et  
 VISOCCHI

Présidents de sections spécialisées

MM. GENIN,  
 KRAMER,  
 ALDERS,  
 DALLA CHIESA,  
 GERMOZZI,  
 MATUSCHKA-GREIFFENCLAU,  
 AMEYE et  
 CHABROL

Présidents de groupes

MM. GIUNTI  
 BRENNER et BOULADOUX  
 MEYVAERT (ASCHOFF en l'absence de celui-ci)

Le sous-comité et le groupe de rédaction créé, en son sein, se sont réunis à plusieurs reprises au cours du semestre.

Dans le cadre de la "Consultation générale", les différentes sections spécialisées du Comité pourront entendre les exposés des membres de la Commission sur des points précis relatifs à l'intégration européenne.

Les présidents respectifs de chaque section spécialisée devront rapporter devant le sous-comité les opinions qui se sont dégagées au sein des sections après les différents exposés des Commissaires et les discussions générales qui les ont suivis.

L'élaboration de l'avis du Comité en la matière a été prévue pour fin février 1969. Sur la base de cet avis, la Commission procédera, avec les membres du Comité économique et social, à un échange de vues au cours de la 77e session plénière qui aura lieu à la fin du mois de mars 1969.

## VII

ACTIVITE DES SECTIONS SPECIALISEES

Tableau récapitulatif des avis émis et des avis en cours d'élaboration par les sections spécialisées du Comité depuis début avril jusqu'au 31 décembre 1968.

A. SECTION SPECIALISEE POUR L'AGRICULTURE

(Président : M. A. GENIN, Fr., IIIe groupe - Intérêts divers - Agriculture)

Au cours de la période visée par ce chapitre du Bulletin, la section spécialisée s'est réunie :

les 16 mai 1968 (86e réunion)  
 18 juin 1968 (87e réunion)  
 11 juillet 1968 (88e réunion)  
 11 septembre 1968 (89e réunion)  
 10 octobre 1968 (90e réunion)  
 24 octobre 1968 (91e réunion)  
 8 novembre 1968 (92e réunion)

Elle a eu à étudier notamment :

- Avis rendus -1. Problèmes de police sanitaire (viandes fraîches et animaux des espèces bovine et porcine)

La section spécialisée pour l'agriculture a terminé le 16 mai 1968 ses travaux en ce qui concerne les projets de directives :

- modifiant la directive du Conseil du 26 juin 1964, relative à des problèmes sanitaires en matière d'échanges intracommunautaires de viandes fraîches ;
- modifiant la directive du Conseil du 26 juin 1964, relative à des problèmes de police sanitaire en matière d'échanges intracommunautaires d'animaux des espèces bovine et porcine,

en approuvant son avis en la matière à l'unanimité. (Rapp. : M. HOFFMANN, Allemagne - IIe groupe - Travailleurs).

Cet avis a été soumis aux délibérations de l'Assemblée plénière du Comité économique et social à la fin du mois de mai 1968. (1)

2. Problèmes de police sanitaire (viandes fraîches découpées).

Par lettre du 29 mai 1968, le président du Conseil a adressé au **PRESIDENT** du Comité une demande d'avis portant sur la :

"proposition de directive relative à des problèmes sanitaires en matière d'échanges intracommunautaires de certaines viandes fraîches découpées".

La question relevant sans équivoque de la section spécialisée pour l'agriculture, le **PRESIDENT** du Comité, en vertu de l'article 22 du règlement intérieur, a chargé celle-ci de préparer un avis à ce sujet. Le Conseil ayant à statuer très rapidement sur ce problème, l'élaboration de cet avis a fait l'objet d'une procédure d'urgence, selon l'article 47 du règlement intérieur du Comité économique et social.

Sur la base des travaux présentés par un groupe d'étude "ad hoc", composé de

Groupe I	Groupe II	Groupe III
M. QUINTIERI	M. HOFFMANN (rapporteur)	MM. DEBATISSE et ROLLINGER (4)

(1) Voir bulletin d'information n° 2/68, Chap. V, page 24.

La section spécialisée pour l'agriculture a été en mesure de se prononcer sur ce problème le 18 juin 1968, en adoptant son avis à l'unanimité.

L'élaboration de l'avis du Comité économique et social a ainsi pu être inscrite à l'ordre du jour de la session plénière qui s'est tenue à la fin du mois de juin 1968. (1)

### 3. "Produits énumérés à l'annexe II du traité"

#### 4. "Produits transformés à base de fruits et légumes"

A la suite des démarches du président du Comité économique et social auprès du président du Conseil, celui-ci, par lettre du 2 mai 1968, a notifié sa décision au Comité de le consulter, à titre facultatif, sur deux propositions de règlements :

- portant organisation commune des marchés pour certains produits énumérés à l'annexe II du traité,
- portant organisation commune des marchés dans le secteur des produits transformés à base de fruits et légumes,

Le Conseil, désitant recueillir l'avis du Comité dans les plus courts délais, a demandé, conformément à l'article 198 du traité, au Comité économique et social de se prononcer sur ces problèmes en procédure d'urgence.

La section spécialisée pour l'agriculture, ayant été déclarée compétente pour l'étude de ce problème, a créé les groupes d'étude "ad hoc" pour préparer les travaux à ce sujet. Ces groupes d'étude sont composés de :

#### "Solde de l'annexe II"

Groupe I	Groupe II	Groupe III
MM. CAPRIO et WEBER P.	MM. DEFOSSEZ et van GREUNSVEN	MM. CLAUSEN et YVERNEAU (rap- porteur) (6)

#### "Produits transformés à base de fruits et légumes"

Groupe I	Groupe II	Groupe III
MM. KUIPERS et SCHNIEDERS (rapporteur)	MM. BOULADOUX et ROSSI	MM. RAMAEKERS et ROLLINGER (6)

ont présenté leurs documents à la section spécialisée pour l'agriculture lors de la réunion que celle-ci a tenue le 16 mai 1968. Sur la base de ces documents, la section a élaboré les avis correspondants, qu'elle a adoptés par 19 voix et une abstention ("Solde de l'annexe II") et par 16 voix contre 4 et 2 abstentions ("Produits transformés à base de fruits et légumes").

Les avis de la section ont été soumis aux délibérations de l'Assemblée plénière du Comité à la fin du mois de mai 1968. (2)

### 5/6. "Tabac" (3)

- "Proposition de règlement portant établissement d'une organisation commune des marchés dans le secteur du tabac brut" ;
- "Proposition de règlement du Conseil concernant les E.A.M.A. et les P.T.O.M." (avis principal)

(Rapporteur ; M. PIGA, Italie, IIIe groupe - Intérêts divers)

(1) Voir Chap. VI, page 31, du Bulletin d'information n°2/68.

(2) Voir Bulletin d'information n°2/68, Chap. V, pp. 24 et 25.

(3) Il est rappelé que la section spécialisée pour le développement de l'outre-mer a été chargée de préparer un avis complémentaire sur la proposition de règlement concernant le tabac des E.A.M.A. et P.T.O.M., tandis que l'élaboration d'un avis relatif aux propositions concernant les "Monopoles nationaux des tabacs manufacturés", sur lesquelles le Comité économique et social a été consulté par ailleurs, a été confiée à la section spécialisée pour les questions économiques.

Les travaux en vue de l'élaboration d'un avis sur les deux propositions susmentionnées avaient déjà été entamés au cours des mois précédents. Ils ont pu être terminés le 10 octobre 1968.

Le groupe d'étude "Tabac" de la section spécialisée pour l'agriculture n'étant pas parvenu à élaborer une position commune à la fin de ses travaux, a recensé, d'une part, les points d'accord qu'il avait pu réaliser au cours de longs et difficiles débats et, d'autre part, les problèmes qui demandaient encore à être discutés. Ensuite, il a envoyé à la section spécialisée un dossier de travail comportant, entre autres, le projet de rapport, les différents compromis intervenus lors de précédentes réunions de groupe, les listes des points d'accord et de désaccord et le projet d'avis élaboré par le rapporteur.

Au sein de la section également, un grand nombre de tendances divergentes se sont manifestées. Les membres, représentant les tendances principales, ont été chargés de rédiger un compromis qui, sous bénéfice de certaines modifications, a enfin été adopté par la section par 17 voix pour, 10 voix contre et 2 abstentions.

La proposition visant l'organisation du marché du tabac prévoit comme points essentiels un système de prix d'intervention et de primes, des droits de douane (consolidés) vis-à-vis des pays tiers et une possibilité éventuelle de limiter la production.

Dans l'avis, des concessions ont été faites en faveur des personnes opposées à la proposition de la Commission :

- la comparabilité entre tabac communautaire et tabac en provenance des pays tiers a été supprimée comme critère pour la fixation de la prime ;
- la section a voulu donner un caractère plus automatique aux mesures visant la limitation de la production ;
- la possibilité d'octroyer des restitutions à l'exportation, prévue par la Commission, a été supprimée ainsi que la possibilité d'exclure le trafic de perfectionnement actif.

L'avis contient, d'autre part, des éléments souhaités par les personnes favorables à la proposition de la Commission :

- des mesures structurelles ;
- l'extension aux tabacs emballés de l'obligation d'acheter, par intervention, le tabac en feuilles ;
- l'octroi de la prime également aux producteurs individuels ou associés ;
- l'introduction d'un prix d'écluse.

Après avoir recueilli l'avis de la section et pris en considération les amendements déposés en session plénière sur cet avis, le Comité économique et social s'est prononcé sur le problème de l'"organisation commune des marchés du tabac brut" au cours de la session plénière, qui s'est tenue à la fin du mois de novembre 1968 (1).

x  
x     x

L'adoption de l'avis concernant le tabac des E.A.M.A. et P.T.O.M. n'a pas, par contre, soulevé de problèmes particuliers au sein de la section spécialisée pour l'agriculture.

Faute de temps, les délibérations sur cette proposition de règlement ont été reportées à la session plénière de fin janvier 1969.

#### 7. T.V.A. en agriculture (saisine principale)

Le Comité économique et social a été saisi le 8 avril 1968 par le Conseil de ministres d'une demande d'avis sur

- la "proposition de troisième directive du Conseil en matière d'harmonisation des législations des Etats membres relatives aux taxes sur le chiffre d'affaires - Modalités communes d'application de la taxe à la valeur ajoutée (T.V.A.) aux opérations portant sur des produits agricoles".

(1) Voir Chap. V, page 24 de ce Bulletin d'information.

Comme les deux premières directives en matières de T.V.A., la nouvelle proposition de directive soumise à l'examen du Comité est fondée sur les articles 99 et 100 du traité (dispositions fiscales et harmonisation des législations). La directive ne se réfère pas aux dispositions du traité relatives à la politique agricole.

La proposition est destinée à compléter l'oeuvre globale d'harmonisation fiscale en matière de T.V.A. par l'application des modalités communes aux ventes des produits agricoles.

Le projet de directive part du principe que le secteur agricole doit être soumis au régime commun de la T.V.A., afin qu'y règnent les mêmes conditions de concurrence que dans les autres secteurs et pour éviter des discriminations entre producteurs de la Communauté.

Elle pose un problème général, celui de l'unification des taux et fixe notamment une procédure d'unification qui donne une importance particulière à cette disposition. Les principes en sont les suivants :

- décision unanime du Conseil sur proposition de la Commission et sur la base de la moitié de la
- moyenne arithmétique des taux normaux en application le 1er janvier 1970.

Dans le but de garantir la libre circulation des produits agricoles sans contrôle aux frontières, les compensations fiscales entre Etats sont remises au stade du premier acheteur après l'importation.

Cette procédure novatrice, préconisée par l'article 5 de la proposition, représente un régime transitoire en attendant le stade final de la suppression des frontières fiscales, tel qu'il est prévu à l'article 4 de la première directive. Tout en maintenant le principe de la taxation dans le pays de consommation, cette procédure peut avoir, du point de vue général, des effets psychologiques positifs pour l'évolution du marché commun.

Un régime de taxation forfaitaire est instauré par les articles 6 à 9 de la proposition au bénéfice des petites exploitations rurales. Ceci pose un problème de coordination, "les agriculteurs au forfait" étant exclus du bénéfice de l'article 14 de la deuxième directive, permettant des régimes particuliers pour les petites entreprises en général qui, elles, pourraient être amenées à réclamer un régime forfaitaire analogue à ce qui est prévu par l'actuelle proposition.

Les produits auxquels la directive s'applique obligatoirement et qui figurent dans une liste en annexe ne sont pas exclusivement des produits agricoles. La proposition concerne également les engrais, les insecticides et les aliments d'animaux de production industrielle.

Compte tenu du fait que la section spécialisée pour les questions économiques du Comité s'était déjà prononcée précédemment, à titre principal, sur la mise en oeuvre de la T.V.A. commune et avait pu ainsi définir les principes généraux constituant le cadre d'inspiration nécessaire pour toute une étude ultérieure sur les modalités d'application du règlement à tel produit particulier et que, d'autre part, la nouvelle proposition de règlement, soumise au Comité, présente des aspects sectoriels prédominants, intéressant directement la politique agricole commune dont il faut rappeler, en tout cas, la place particulière qu'elle occupe dans les traités, le bureau du Comité a chargé ces deux sections spécialisées de la préparation des travaux en la matière, bien que formellement l'avis à élaborer par la section spécialisée pour l'agriculture aura un caractère d'avis principal et celui à élaborer par la section spécialisée pour les questions économiques aura un caractère d'avis complémentaire. Le rapporteur de la section spécialisée pour les questions économiques a toutefois été chargé d'assister le président et le rapporteur de la section spécialisée pour l'agriculture, lors de la présentation de l'avis principal, à l'Assemblée plénière du Comité économique et social.

La section spécialisée pour l'agriculture a, pour sa part, créé en son sein, un groupe d'étude "ad hoc" composé de :

Groupe I	Groupe II	Groupe III
MM. CAPRIO DE BIEVRE KUIPERS et MATJUSCHKA-GREIFFENCLAU	MM. BOULADOUX GERRITSE (rapporteur) HOFFMANN et ROSSI	MM. BREART (président) DOHRENDORF et VISOCCHI (11)

qui lui a présenté le 30 septembre 1968, ses projets d'avis et de rapport en la matière.

Se fondant sur ces documents et sur ceux élaborés par la section spécialisée pour les questions économiques, la section spécialisée pour l'agriculture s'est prononcée sur le problème de la "T.V.A. en agriculture", le 8 novembre 1968 (au cours de sa 92e réunion). Elle a adopté par 18 voix et 6 abstentions son avis sur la T.V.A. en agriculture. L'unanimité n'a pu se faire par suite de divergences portant, d'une part, sur l'introduction dès maintenant d'un taux réduit commun et, d'autre part, sur l'élargissement de la liste des produits et les modalités d'application du système forfaitaire.

Les délibérations du Comité ont eu lieu, lors de la Session plénière du Comité économique et social, tenue fin janvier 1969.

#### 8. Mesurage" (saisine complémentaire)

Consultée à titre complémentaire sur la

"Proposition d'une directive du Conseil concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives au mesurage de la masse par hectolitre des céréales",

la section spécialisée pour l'agriculture a chargé un groupe d'étude composé de

Groupe I	Groupe II	Groupe III
M. <u>SCHNIEDERS</u> (rapporteur)	M. ROSSI (co-rapporteur)	M. ROLLINGER (co-rapporteur) (3)

de préparer les travaux en la matière.

Au cours d'une unique réunion tenue le 26 septembre 1968, le groupe d'étude a élaboré et approuvé les avant-projets de rapport et d'avis complémentaires. Ces documents ont été examinés par la section spécialisée pour l'agriculture lors de sa réunion du 10 octobre 1968 (90e réunion). Ils ont été transmis à la section spécialisée pour les questions économiques, saisie du problème à titre principal.

#### 9. "Commercialisation des matériels forestiers de reproduction"

Par lettre du 30 octobre 1968, le Conseil a consulté le Comité économique et social sur une

"Proposition de directive concernant la commercialisation des matériels forestiers de reproduction".

En prévision de cette consultation le bureau avait désigné la section spécialisée pour l'agriculture compétente pour préparer les travaux sur cette question.

Celle-ci a créé un groupe d'étude "ad hoc" composé de

Groupe I	Groupe II	Groupe III
M. <u>SCHNIEDERS</u> (rapporteur)	M. GRANDI	M. CANONGE (3)

qui, au cours d'une seule réunion tenue le 20 décembre 1968 a élaboré ses projets d'avis et de rapport en la matière.

Le groupe d'étude s'est montré très réservé vis-à-vis de la proposition de la Commission.

En effet, il exprime la crainte que le délai supplémentaire que la Commission propose d'accorder dans le domaine visé par la directive ne crée un précédent incitant les Etats membres à ne plus se conformer, dans les délais prévus, à des directives communautaires.

Le 14 janvier la section a adopté à l'unanimité son avis à ce sujet.

L'Assemblée plénière du Comité économique et social a inscrit le débat sur ce problème à l'ordre du jour de la session plénière de fin janvier 1969.



10. "Commercialisation des semences"  
(sept propositions de la Commission au Conseil)

Par lettre du 27 juin 1968, le Conseil a consulté le Comité économique et social sur sept propositions relatives à la commercialisation des semences. A savoir celles

- concernant la commercialisation des semences de plantes oléagineuses et à fibres ;
- concernant le catalogue commun des variétés des espèces de plantes agricoles ;
- concernant la commercialisation des semences de légumes ;
- modifiant la directive du Conseil du 14 juin 1966 concernant la commercialisation des semences de céréales ;
- modifiant la directive du Conseil du 14 juin 1966 concernant la commercialisation des semences de betteraves ;
- modifiant la directive du Conseil du 14 juin 1966 concernant la commercialisation des plants de pommes de terre ;
- modifiant la directive du Conseil du 14 juin 1966 concernant la commercialisation des semences de plantes fourragères.

Le bureau du Comité économique et social ayant désigné la section spécialisée pour l'agriculture pour élaborer les avis et rapports correspondants, celle-ci a chargé de la préparation des travaux en la matière un groupe d'étude "ad hoc", composé de

Groupe I	Groupe II	Groupe III
M. SCHNIEDERS (rapporteur)	M. GRANDI	M. CANONGE (3)

Ce groupe, au cours d'une unique réunion tenue le 10 septembre 1968, a élaboré ses projets d'avis et de rapport qui ont été soumis à la section le 10 octobre. La section a adopté son avis sur la question à l'unanimité. Il a été soumis aux délibérations du Comité lors de la session plénière qui s'est tenue à la fin du mois d'octobre. (1)

11. "Résidus de pesticides" et "Comité permanent phytosanitaire"  
(procédure d'urgence)

Lors de sa session des 9 et 10 décembre 1968, le Conseil a décidé de consulter le Comité économique et social sur les problèmes suivants :

"Proposition d'un premier règlement du Conseil concernant la fixation de teneurs maximales pour les résidus de pesticides sur et dans les fruits et légumes" et

"Projet d'une décision du Conseil portant institution d'un Comité permanent phytosanitaire".

Le bureau du Comité, en prévision de cette saisine avait déjà déclaré compétente pour l'étude de ces problèmes la section spécialisée pour l'agriculture.

Le président du Conseil ayant précisé dans la lettre de saisine qu'il attachait du prix à ce que le Comité économique et social puisse formuler son avis dès sa prochaine session, la section spécialisée pour l'agriculture a organisé ses travaux de telle façon que le Comité soit en mesure d'émettre son avis dès la session de fin janvier 1969.

Les délais étant particulièrement brefs, il a été nécessaire de recourir à la procédure d'urgence prévue aux articles 46 et 47 du règlement intérieur du Comité économique et social.

Un groupe d'étude "Résidus de pesticides" a été créé pour préparer les travaux de la section. Ce groupe était ainsi composé :

(1) Voir Chap. IV, page 21 de ce Bulletin d'information.

Groupe I	Groupe II	Groupe III
M. KUIPERS	M. BABAU	M. VISOCCHI (rapporteur) (3)

Au cours de deux réunions (19 décembre 1968 et 3 janvier 1969), le groupe d'étude a élaboré ses projets de rapport et d'avis.

Le groupe d'étude accepte en général la proposition de la Commission tout en supprimant le taux résiduel "zéro" pour un certain nombre de pesticides, taux résiduel qui devrait intervenir à partir du 1er janvier 1973. Le taux 0,2 ppm, proposé par la Commission pour la période allant jusqu'au 31 décembre 1972, devrait, de l'avis du groupe, être toutefois considéré comme temporaire.

Le 14 janvier 1969, la section a adopté par 20 voix et 2 abstentions son avis en la matière, après avoir dû se prononcer sur de nombreux amendements.

Sur le point principal du taux résiduel des pesticides figurant à l'annexe II B, la position du groupe a été maintenue en section. Toutefois, un amendement adopté à la majorité des membres envisage l'interdiction, dans les denrées alimentaires, de toute substance dont l'innocuité n'est pas prouvée.

Le Comité économique et social devait se prononcer sur ce problème au cours de la session plénière de la fin du mois de janvier 1969.

## 12. "SACCHAROSE"

(Rapporteur : M. VISOCCHI - Italie - IIIe groupe - Intérêts divers : agriculture)

Par lettre en date du 16 juillet 1968, le Conseil a consulté le Comité économique et social sur la :

"Proposition de règlement concernant le traitement du saccharose destiné à la consommation humaine",

en précisant qu'étant donné la particulière urgence de cette question, il serait souhaitable que le Comité formulât son avis dans un délai aussi bref que possible.

Pour répondre au souhait du Conseil, le président du Comité, appliquant l'article 46 du règlement intérieur, a chargé la section spécialisée pour l'agriculture de l'élaboration d'un rapport et d'un avis en la matière. Celle-ci a désigné en son sein un groupe d'étude restreint, composé de MM. VISOCCHI, rapporteur, BABAU et KUIPERS. Ce groupe d'étude a été invité à présenter un projet d'avis lors de la réunion de la section, prévue pour le 11 septembre 1968.

Cette procédure a été suivie comme prévue.

### Contenu et objectifs de la proposition de règlement

Le règlement n°1009/67/C.E.E. du Conseil, du 18 décembre 1967, portant organisation commune de marché dans le secteur du sucre, définit dans son article premier, paragraphe 2, le sucre blanc de la façon suivante :

sucre blanc : les sucres de la position 17.01 du tarif douanier commun contenant, à l'état sec, en poids déterminé selon la méthode polarimétrique, 99,5% ou plus de saccharose.

Pour que le règlement de marché puisse être appliqué, les caractéristiques de fabrication du sucre blanc doivent être harmonisées dans les six Etats membres.

En plus, une telle harmonisation est nécessaire afin de soumettre les entreprises concernées à des conditions de concurrence égales.

En attendant une réglementation communautaire plus complète dans le domaine alimentaire, la Commission propose, dans le projet de règlement, que le sucre blanc soit soumis aux caractéristiques de production suivantes :

- a) la teneur résiduelle en anhydride sulfureux du saccharose ne peut être supérieure à 20 mg/kg ;
- b) l'emploi de matières colorantes, et notamment l'azurage, dans la fabrication du saccharose est interdit ;

- c) les méthodes de prélèvements d'échantillons et d'analyses seront arrêtées par la Commission dans le cadre de dispositions d'application en collaboration avec le Comité des denrées alimentaires dont l'institution a été proposée précédemment.

x  
x     x

Le Comité économique et social a élaboré son avis sur la proposition de règlement susmentionnée au cours de la session plénière qu'il a tenue à la fin du mois de septembre 1968.(1)

- Avis en cours d'élaboration -

### 13. "Pêche"

Par lettre du 17 juin 1968, le président du Conseil a sollicité l'avis du Comité sur les textes suivants concernant une politique commune de la pêche :

- "Proposition de règlement portant établissement d'une politique commune des structures dans le secteur de la pêche" ;
- "Proposition de règlement portant organisation commune des marchés dans le secteur des produits de la pêche" ;
- "Projet de règlement portant suspension des droits du tarif douanier commun, applicables à certains poissons des positions 03.01 et 03.02".

L'examen de ces questions relevant sans équivoque de la compétence de la section spécialisée pour l'agriculture, celle-ci a été chargée de préparer les travaux du Comité économique et social en la matière.

A cet effet, elle a créé un groupe d'étude "pêche" dont les membres sont :

Groupe I	Groupe II	Groupe III
MM. KRAMER KUIPERS PEUGEOT et QUINTIERI	MM. DEFOSSEZ (rapporteur) BOULADOUX van GREUNSVEN et ROSSI	MM. ROLLINGER (président) CANONGE CLAUSEN et VISOCCHI (12)

Compte tenu de la diversité des secteurs concernés par les problèmes à l'examen, la section a veillé à ce que le groupe soit composé de membres siégeant également à la section spécialisée pour les questions sociales, à la section spécialisée pour les transports et à la section spécialisée pour les questions économiques.

Ce groupe d'étude "Pêche" a tenu sa première réunion le 10 septembre 1968 pour une discussion générale du problème, et une deuxième réunion le 20 septembre 1968. Lors de celle-ci, il a examiné en détail les dix premiers articles de la proposition concernant l'organisation commune des marchés, en mettant plus particulièrement l'accent sur la liste des produits de base, les normes de qualité, les organisations de producteurs et le régime des prix.

Au cours de sa troisième réunion tenue le 24 septembre, le groupe d'étude a poursuivi l'analyse des huit articles suivants de la même proposition.

A la quatrième réunion en date du 3 octobre 1968, le groupe d'étude a terminé l'examen, article par article, des propositions relatives à l'organisation commune des marchés et à la suspension des droits du T.D.C. applicables à certains poissons. Les problèmes abordés ont principalement été le système de prix plancher, les titres d'importation, la délimitation de certaines aides nationales.

Lors de sa cinquième réunion tenue le 16 octobre, le groupe d'étude a examiné une proposition écrite déposée par certains membres et visant à modifier le système d'intervention proposé par la Commission. Il a ensuite procédé à l'élaboration d'un projet de rapport et d'un projet d'avis sur la proposition de règlement relative aux structures. Une réunion s'est encore tenue le 23 octobre et une autre à la mi-novembre.

(1) Voir Chap. III, page 18 de ce Bulletin d'information.

En raison de la complexité de la matière et de l'importance du problème en cause la progression des travaux s'est avérée plus lente que prévu et a nécessité l'organisation de réunions supplémentaires. Au cours de celles tenues les 11 décembre et 15 janvier 1969 le groupe d'étude a élaboré un projet d'avis, après de longues discussions portant notamment sur le régime des prix, le rôle et les aides accordés aux organisations des producteurs et le régime des échanges avec les pays tiers.

Le groupe d'étude procédera à la rédaction définitive du texte vers la mi-février 1969.

#### 14. "Margarine"

Lors de sa session des 9 et 10 décembre 1968, le Conseil a décidé de consulter le Comité économique et social également sur la

"Proposition de règlement concernant la fabrication et la mise dans le commerce de la margarine".

En ce qui concerne cette proposition de règlement, le président du Conseil a également exprimé le souhait de recevoir l'avis du Comité dans les meilleurs délais.

En conséquence, estimant que cette question relève de la compétence de la section spécialisée pour l'agriculture, le président du Comité a jugé opportun, conformément à l'article 22 du règlement intérieur, de charger cette section de la préparation des travaux du Comité en la matière. La possibilité de consulter la section spécialisée pour les questions économiques à titre complémentaire a été réservée.

Effectivement, cette section a souhaité pouvoir émettre un avis complémentaire à ce sujet.

#### 15. "Beurre"

D'autre part, lors de sa session des 20 et 21 décembre 1968, le Conseil a décidé de consulter, à titre facultatif, le Comité économique et social sur un :

"Projet de règlement concernant la fabrication et la mise dans le commerce du beurre".

Le bureau, invité à désigner formellement la section compétente pour rédiger l'avis et le rapport sur cette matière, a saisi la section spécialisée pour l'agriculture. Celle-ci devrait achever, pour le mois d'avril, ses travaux concernant le beurre et la margarine, afin que le Comité ait la possibilité de se prononcer sur ces problèmes au cours de la session plénière du mois de mai 1969.

#### 16. Chapitre agricole de la politique économique à moyen terme

Au cours de la réunion que la section spécialisée pour l'agriculture a tenue le 18 juin 1968, M. GENIN, président de la section, a informé les membres de l'état d'avancement des travaux du sous-comité "Politique économique à moyen terme" du Comité, en ce qui concerne le chapitre agricole de la politique à moyen terme.

Un représentant de la Commission a donné quelques explications sur l'optique dans laquelle la Commission avait élaboré ce chapitre agricole. En marge de cette discussion, la question a été posée sur la participation, dans un stade ultérieur, de la section spécialisée pour l'agriculture à l'examen des problèmes agricoles soulevés par le programme de la Commission, examen qui pourrait éventuellement être lié aux travaux de la section relatifs au "Mémoire sur les structures agricoles".

#### 17. "Consultation générale" ; Exposé de M. MANSHOLT

Dans le cadre de la procédure relative à la consultation générale du Comité économique et social sur l'ensemble de la situation de la Communauté et ses perspectives futures (voir Chap. VI - point 3), la section spécialisée pour l'agriculture a entendu le 10 octobre 1968, un exposé de M. MANSHOLT, vice-président de la Commission, sur les résultats de la politique agricole commune et les intentions de la Commission pour résoudre, à l'avenir, les problèmes qui se poseront. Cet exposé a été suivi de nombreuses questions posées par les membres et une discussion fructueuse s'est ouverte concernant les différents problèmes évoqués par le vice-président de la Commission. Une réunion ultérieure de la section, tenue le 24 octobre, a été exclusivement réservée à la poursuite de cette discussion. M. MANSHOLT, en répondant aux questions qui lui furent posées a donné d'utiles éclaircissements.

Le président de la section a été chargé d'élaborer un document de synthèse à soumettre au sous-comité "Consultation générale" pour qu'il tienne compte des opinions exprimées par la section agricole en élaborant son projet d'avis sur l'ensemble de la situation de la Communauté.

#### 18. Election du bureau de la section

Lors de sa réunion du 19 juillet 1968, la section a élu son bureau pour la deuxième période biennale du 3e exercice quadriennal du Comité économique et social (1968-1970).

M. A. GENIN, (France - IIIe groupe - Intérêts divers : Agriculture) a été réélu à la présidence. (1)

#### B. SECTION SPECIALISEE POUR LES QUESTIONS ECONOMIQUES

(Président : M. H. KRAMER, Allemagne, 1er groupe - Employeurs)

Réunions tenues au cours de la période visée par ce chapitre du Bulletin :

le 23 avril 1968 (49e réunion)  
 le 29 mai 1968 (50e réunion)  
 le 13 juin 1968 (51e réunion)  
 le 17 juillet 1968 (52e réunion)  
 le 12 septembre 1968 (53e réunion)  
 le 9 octobre 1968 (54e réunion)  
 le 7 novembre 1968 (55e réunion)  
 le 3 décembre 1968 (56e réunion)

- Avis rendus -

##### 1. "Entraves techniques" (programme général)

Par lettre du 8 avril 1968, le Conseil a informé le Comité économique et social qu'il a décidé de le consulter, à titre facultatif, au sujet du "Programme général pour l'élimination des entraves techniques aux échanges résultant des disparités entre législations nationales".

D'autre part, il a été précisé que le Conseil se proposant de délibérer sur le programme au cours d'une prochaine session, il attacherait le plus grand prix à pouvoir disposer, dans toute la mesure du possible, de l'avis du Comité économique et social en temps utile.

L'examen du programme général concernant les "entraves techniques" permet au Comité de prendre connaissance d'un certain nombre de questions de principe qui trouveront leur application concrète dans chacune des directives dont la préparation est prévue dans le programme et qui feront, en tout cas, l'objet de consultations ultérieures du Comité. (2)

L'ensemble des directives (140 environ) est réparti en trois phases d'élaboration, échelonnées entre

- juillet à décembre 1968,
- janvier à juillet 1969,
- juillet à décembre 1969.

La répartition des différents sujets dans l'une ou l'autre de ces trois phases est purement pragmatique. Elle est fonction des possibilités matérielles de la Commission et de l'état d'avancement des travaux. Ce dernier est en soi lié à l'importance économique de l'entrave, la Commission s'attachant à l'élimination prioritaire des entraves qui empêchent le plus la circulation des marchandises.

Aucune "approche sociale" ne détermine le choix fait par la Commission, de sorte que le Comité n'aurait pas intérêt à se prononcer sur l'ordre des 3 tableaux ou sur la répartition des sujets.

- 
- (1) La composition du bureau est donnée en annexe à ce Bulletin : "Composition des bureaux des sections".  
 (2) Sur plusieurs de ces propositions de directives, le Comité a été consulté au cours de 1968 (voir pages suivantes).

Dans la mesure du possible, la Commission s'efforcera de regrouper les directives en plusieurs "paquets". Ce regroupement dépend, toutefois, de l'état d'avancement des travaux, de sorte qu'une discipline est difficile à respecter.

Suivant le degré d'harmonisation recherchée pour chaque sujet d'entrave, la Commission choisira entre cinq solutions qui sont, dans l'ordre décroissant :

- la solution "totale",
- la solution "optionnelle",
- la solution dite "de renvoi aux normes",
- la solution de "la reconnaissance conditionnelle des contrôles",
- la solution de la "reconnaissance réciproque des contrôles".

Cette gamme de solutions va donc d'une législation communautaire, qui se substituerait aux dispositions nationales, jusqu'à la simple reconnaissance de contrôles exécutés dans un autre Etat sans harmonisation des normes techniques.

La Commission a évité de donner des exemples concrets afin de ne pas préjuger les solutions à retenir pour les différentes directives.

x  
x     x

Le programme général soulevant essentiellement des problèmes de nature industrielle et de politique économique générale, ainsi qu'un certain nombre de questions juridiques, la section spécialisée pour les questions économiques a semblé au bureau avoir vocation à l'étude de ce programme général.

Il est certain que si une directive d'application devait poser un problème précis sur ce point particulier, une saisine complémentaire des sections spécialisées intéressées serait envisagée.

x  
x     x

Saisie du problème, la section spécialisée pour les questions économiques a créé un groupe d'étude "ad hoc", composé de

Président : M. BOULADOUX, (France - IIe groupe - Travailleurs)

Rapporteur : M. AMEYE, (Belgique - Ier groupe - Employeurs)

Membres : MM. FASSINA,  
GIUNTI,  
HENZE,  
KRAMER,  
MARKMANN,  
VISOCCHI,  
van de WOESTIJNE,

chargé de préparer les travaux dans ce domaine.

Les documents élaborés par le groupe d'étude ont été soumis à la section spécialisée pour les questions économiques, lors de sa réunion du 30 mai 1968.

L'avis de la section a été adopté à l'unanimité. Cet avis a figuré à l'ordre du jour de la session plénière de fin juin 1968. (1)

2. "Transit communautaire" (saisine principale)

3. "Zones franches" (saisine principale)

4. "Trafic de perfectionnement"

Par lettre du 8 avril 1968, le Conseil a fait connaître sa décision de consulter le Comité au sujet des trois propositions suivantes :

- "Proposition de règlement du Conseil sur le transit communautaire (saisine principale) ;

(1) Voir Bulletin d'information n° 2/68, Chap. VI, page 27.

- "Proposition de directive du Conseil concernant l'harmonisation des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives au régime des zones franches" (saisine principale) ;
- "Proposition de directive du Conseil concernant l'harmonisation des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives au régime du trafic de perfectionnement actif".

La consultation sur les deux directives est conforme à l'article 100 du traité et revêt donc un caractère obligatoire.

En ce qui concerne la proposition de règlement relatif au transit communautaire, fondé sur l'article 235 du traité, la consultation du Comité est demandée à titre facultatif.

a) "Transit communautaire" (article 235)

La proposition de règlement s'attache à respecter certains principes de portée générale tels que :

- la suppression des frontières entre les Etats membres par le truchement d'une réduction des contrôles administratifs et de la simplification des formalités douanières et statistiques ;
- la péréquation des recettes douanières dans le but d'éviter leur détournement ;
- le respect des engagements internationaux des Etats membres dans la mesure où le maintien de régimes de transit, basé sur des conventions internationales, représente des avantages administratifs ;
- l'instauration d'un régime de transit communautaire applicable à tous les modes de transport ;
- une distinction nette des procédures selon le caractère communautaire ou non des marchandises ;
- la reconnaissance, dans un Etat membre, des actes accomplis par les services douaniers d'un autre Etat membre.

Ces principes se concrétisent par l'instauration des régimes de transit communautaire interne et externe et des déclarations du modèle T 1 et T 2.

Des dispositions particulières sont prévues pour le transit international et les modes de transport.

D'autres dispositions règlent le cautionnement, les renseignements statistiques et les procédures administratives.

Un Comité d'experts gouvernementaux est appelé à gérer l'application du règlement suivant les dispositions similaires préconisées par la proposition de règlement sur la valeur en douane.

Il est utile - dans le but de garantir l'homogénéité des travaux du Comité économique et social - d'attirer l'attention sur le fait que plusieurs des problèmes, posés par la proposition ont déjà fait l'objet de débats du Comité et, notamment, celui des formalités requises par les Etats pour les échanges mutuels, celui de la reconnaissance réciproque des contrôles et celui des comités douaniers.

b) "Zones franches" (article 100)

La Commission considère comme justifiée la nécessité de maintenir, pour des raisons économiques, des zones d'extraterritorialité douanière dont certaines fonctionnent à l'intérieur de la Communauté ; d'autres, sont simplement prévues par des dispositions légales qui règlent le traitement des marchandises dans de telles zones franches.

Ces dispositions varient d'un Etat membre à l'autre ; leur harmonisation s'impose en vue de garantir une application uniforme du tarif douanier extérieur commun.

La proposition de directive détermine, notamment, les modalités d'admission des marchandises dans les zones franches, les conditions de séjour, de manipulation et de consommation, ainsi que le dédouanement.

c) "Trafic de perfectionnement" (article 100)

Compte tenu de l'importance économique du trafic de perfectionnement, exercé dans la Communauté au sujet de marchandises provenant de pays tiers, le maintien, sous forme harmonisée, d'un régime particulier pour la non perception des droits de douane.

La proposition de directive détermine, notamment, les modalités d'exonération et les autres conditions économiques auxquelles le régime de perfectionnement actif doit être soumis.

Sont également instaurées, les procédures administratives visant à l'octroi des autorisations nécessaires pour les opérations de perfectionnement et un Comité d'experts gouvernementaux, appelé à gérer la directive avec la Commission.

x  
x      x

Le bureau ayant déjà pris une décision de principe relative à la compétence de la section spécialisée pour les questions économiques pour l'examen de divers règlements et directives portant sur l'harmonisation des législations douanières, celle-ci a créé des groupes d'étude "ad hoc" et leur a confié l'élaboration des projets d'avis et de rapports sur les propositions susmentionnées :

"Transit"

Président : M. JANSEN (Pays-Bas - IIIe groupe - Intérêts divers),

Rapporteur : M. RENAUD (France - 1er groupe - Employeurs),

Membres : MM. ASCHOFF,  
van CAMPEN,  
DELOURME,  
FASSINA,  
van GREUNSVEN,  
PICKERT et  
VISOCCHI. (9)

"Trafic de perfectionnement" et "Zones franches"

Président : M. DEFOSSEZ

Rapporteur : M. KUIPERS

Membres : MM. BRAND,  
DE BIEVRE,  
GINGEMBRE,  
van GREUNSVEN,  
Mme HESSE,  
MM. KRAMER,  
MERLI BRANDINI,  
RENAUD,  
VISOCCHI et  
YVERNEAU. (12)

x  
x      x

La section spécialisée pour les transports a été saisie, à titre complémentaire, des propositions relatives au "transit communautaire" et aux "zones franches".

Les groupes d'étude de la section spécialisée pour les questions économiques ont présenté leurs travaux le 13 juin 1968.

La section - ayant entre-temps également recueilli les avis complémentaires de la section spécialisée pour les transports sur les propositions relatives au "transit" et aux "zones franches" - a adopté à cette date ses avis sur les trois propositions.

Si l'élaboration de l'avis "transit communautaire" n'a pas soulevé de difficultés, la discussion sur les avis "zones franches" et "trafic de perfectionnement" a fait apparaître certaines divergences d'opinion au sein de la section spécialisée



au sujet des problèmes relatifs au vieux port franc de Hambourg et du trafic de perfectionnement actif de marchandises importées à des prix de dumping.

Le résultat des votes sur les trois avis est le suivant :

- "Transit communautaire" : unanimité
- "Zones franches" : 22 voix pour, 2 contre et 3 abstentions,
- "Trafic de perfectionnement" : 21 voix pour, 1 contre et 2 abstentions.

Ces trois avis ont figuré à l'ordre du jour de la Session plénière de fin juin 1968. (1)

#### 5. "Définition du territoire douanier" (information sur procédure d'urgence)

La section spécialisée pour les questions économiques a été informée des raisons pour lesquelles elle n'a pas pu être saisie du

"Projet de règlement du Conseil concernant la définition du territoire douanier de la Communauté",

transmis par le Conseil au Comité par lettre du 17 juin 1967 (avis facultatif) et dont l'étude relevait de sa compétence.

Le Comité économique et social ayant à élaborer l'avis en la matière en quelques jours seulement, le bureau ne pouvait plus convoquer la section et a dû constituer immédiatement un Sous-Comité restreint capable de préparer le projet d'avis du Comité dans les délais prescrits (Rapporteur: M. KUIPERS - Pays-Bas - ler Groupe - Employeurs). (2)

#### 6. "T.V.A. en agriculture" (avis complémentaire)

Par lettre du 8 avril 1968, le Conseil a demandé l'avis du Comité sur la :

- "Proposition de troisième directive du Conseil en matière d'harmonisation des législations des Etats membres relatives aux taxes sur le chiffre d'affaires - Modalités communes d'application de la taxe à la valeur ajoutée (T.V.A.) aux opérations portant sur des produits agricoles". (3)

Le bureau ayant constaté le caractère extrêmement partagé de la compétence des sections sur ce problème, avait décidé de charger à la fois les sections spécialisées pour les questions économiques et pour l'agriculture de la préparation des travaux en la matière, bien que, formellement, la section spécialisée pour l'agriculture ait à élaborer son avis à titre principal et la section spécialisée pour les questions économiques ait à élaborer un avis à titre complémentaire.

En effet, la section spécialisée pour les questions économiques s'est déjà prononcée à titre principal sur la mise en oeuvre de la T.V.A. commune et a pu, ainsi, définir les principes généraux constituant le cadre d'inspiration nécessaire pour toute étude ultérieure sur les modalités d'application du règlement à tel produit particulier.

Toutefois, la nouvelle proposition de règlement, soumise au Comité, présente des aspects sectoriels prédominants, intéressant directement la politique agricole commune dont il faut rappeler, en tout cas, la place particulière qu'elle occupe dans les traités ; c'est pourquoi la section spécialisée pour l'agriculture a été chargée de préparer l'avis pour l'Assemblée plénière.

Néanmoins, étant donné l'intérêt majeur que peut présenter en l'occurrence l'avis complémentaire de la section spécialisée pour les questions économiques, le bureau a décidé que, lors de la présentation de l'avis principal en session plénière, le président et le rapporteur de la section spécialisée pour l'agriculture seraient également assistés par le rapporteur de la section spécialisée pour les questions économiques.

x  
x x

(1) Voir Bulletin d'information n° 2/68, Chap. VI, pp. 29 et 30.

(2) Voir ce Bulletin d'information, Chap. VI, point 1, titre Sous-Comité "Définition territoire douanier".

(3) Pour le commentaire de cette proposition, voir "Section spécialisée pour l'agriculture" point A, page 61 de ce chapitre.

La section spécialisée pour les questions économiques a chargé un groupe d'étude composé de :

Président : M. DALLA CHIESA (Italie - IIe Groupe - Travailleurs)

Rapporteur : M. MALTERRE (France - IIIe Groupe - Intérêts divers)

Membres : MM. BREART,  
DE BIEVRE,  
GERRITSE,  
MINOLA,  
PICKERT,  
VEILLON et  
WELLMANNS.

de préparer les projets d'avis et de rapport complémentaires.

Le groupe d'étude, au cours de ses réunions des 24 et 30 juillet, a examiné l'avant-projet de rapport complémentaire élaboré par M. MALTERRE.

Il a conclu ses travaux à l'occasion de sa réunion du 20 septembre et a transmis le projet d'avis à la section spécialisée qui en a commencé l'examen lors de sa réunion du 9 octobre.

Elle a poursuivi cet examen lors de sa réunion du 7 novembre et a adopté son avis par 21 voix contre 5.

L'avis de la section spécialisée pour les questions économiques a été transmis à la section spécialisée pour l'agriculture. L'élaboration de l'avis du Comité sur la "T.V.A. en agriculture" a été inscrit à l'ordre du jour de la session plénière de fin janvier 1969.

#### 7. "Société européenne" (Etude)

En vue de pouvoir terminer l'ensemble du compte rendu de la section spécialisée pour les questions économiques sur la

"création d'une société commerciale européenne",

le rapporteur de la section, M. J. de PRECIGOUT, a fait le 12 septembre, un exposé sur les travaux déjà réalisés par la section en la matière, certains groupes devant encore arrêter leur position sur le problème de la participation des travailleurs aux décisions de l'entreprise. La section spécialisée a encore examiné son compte rendu lors d'une réunion tenue le 7 novembre et l'a approuvé définitivement le 3 décembre 1968. Il sera présenté à l'Assemblée plénière du Comité économique et social lors de la session plénière qui se tiendra à la fin du mois de février 1969.

#### 8. "Conjoncture"

(Définition des modalités de l'examen annuel du Comité économique et social sur la conjoncture)

Le Comité économique et social avait émis son avis annuel sur la

"situation conjoncturelle dans la Communauté"

au mois de mars 1968, se réservant la possibilité d'émettre, si nécessaire, un avis intérimaire avant la fin de l'année 1968, le principe de l'examen de la conjoncture deux fois par an ayant été retenu par le bureau du Comité économique et social.

Toutefois, compte tenu des opinions formulées au sein de la section spécialisée pour les questions économiques, il n'a pas paru nécessaire pour le Comité économique et social d'élaborer formellement un deuxième avis en novembre.

La section spécialisée pour les questions économiques présentera en novembre un rapport et non un nouvel avis formel en ce domaine. Ce rapport a été adopté par la section le 7 novembre 1969. (Rapp. : M. MALTERRE - France - IIIe Groupe - Intérêts divers).

Pour l'avenir, il a été décidé que :

1. Le Comité économique et social élaborera en début d'année un avis sur la conjoncture (sur la base du rapport de la Commission au Parlement européen) ;

2. un rapport préparé sur la base de l'article 20, paragraphe 2, du règlement intérieur du Comité économique et social, sera présenté devant l'Assemblée plénière au cours du deuxième semestre de l'année.

Cette procédure permet ainsi au Comité économique et social d'apprécier, dans la deuxième phase, comment les jugements et les prévisions formulés dans son avis annuel du début de l'année se confirment, de donner un premier aperçu d'ensemble sur l'année écoulée et de présenter ses prévisions pour l'avenir.

- 9./10. "Tabac" a) "Impôts frappant la consommation des tabacs manufacturés";  
b) "Monopoles des tabacs manufacturés".

La section spécialisée a continué ses travaux en vue de l'élaboration de ses avis sur les :

"Proposition de règlement concernant les impôts frappant la consommation des tabacs manufacturés, autres que les taxes sur le chiffre d'affaires" et

"Proposition de règlement concernant les monopoles nationaux à caractère commercial des tabacs manufacturés".

(Rapporteur : M. DEFOSSEZ - Belgique - IIe Groupe - Travailleurs)

Le groupe d'étude créé pour l'étude de ces problèmes a terminé ses travaux au mois de mai.

N'ayant pu trouver un accord sur certains problèmes importants posés par l'aménagement des monopoles d'Etat et par l'harmonisation des structures fiscales nationales, le groupe d'étude a accepté que le rapporteur présente cependant les projets d'avis à la section ; les Conseillers ont déposé sur ces textes les amendements qu'ils souhaitaient et sur lesquels la section a été appelée à trancher.

Au cours de sa réunion du 17 juillet, la section spécialisée a entendu un exposé du rapporteur, M DEFOSSEZ, sur le résultat des travaux du groupe d'étude, exposé qui a mis en évidence l'impossibilité où s'est trouvé le groupe d'étude de trouver un compromis acceptable pour tous. En ce qui concerne :

- a) Avis "Impôts frappant la consommation des tabacs manufacturés"

La section spécialisée a accepté deux principes essentiels de la proposition de règlement de la Commission :

- la circulation effective des tabacs manufacturés exige l'établissement d'une structure communautaire des droits d'accise qui laisserait, cependant, aux Etats membres la faculté de fixer, pendant la période fixée dans la recommandation, des taux différents pour tenir compte de leurs exigences fiscales ;
- le régime communautaire doit reposer sur l'existence d'un taux proportionnel, corrigé par un tarif minimum et par une dégressivité applicable à partir d'un certain seuil.

Cependant, la section, consciente de ce que la modification de la structure de la fiscalité aura des répercussions sérieuses dans certains Etats membres sur le plan de la consommation et de la production ainsi que sur le plan fiscal, a proposé :

- une application graduelle et souple du système d'accise communautaire ;
- certains allègements pour tenir compte des appréhensions de quelques conseillers ; en particulier, le seuil de la fiscalité minimum devrait être élevé et, en même temps, le seuil maximum devrait être relevé, ce qui permettrait à la proportionnalité d'être appliquée sur une échelle plus grande.

- b) Avis "Monopole des tabacs manufacturés"

La section spécialisée a plaidé en faveur d'un aménagement rapide et efficace des monopoles d'Etat à caractère commercial :

- en supprimant même la phase transitoire prévue par la Commission et

- en exigeant, dès à présent, une plus grande indépendance des débitants de tabac vis-à-vis de l'Etat, ce qui est une concession aux pays qui n'ont pas de monopole et qui s'estiment lésés sur le plan fiscal et commercial.

x  
x      x

Au cours de sa réunion du 12 septembre, la section, après une discussion générale, a adopté :

- l'avis sur la fiscalité par 21 voix pour, 13 voix contre et 6 abstentions ;
- l'avis sur les monopoles par 18 voix pour, 8 voix contre et 16 abstentions.

x  
x      x

L'Assemblée plénière du Comité économique et social a été appelée à se prononcer sur ces problèmes lors de sa session plénière de fin novembre 1968. (1)

#### 11. "Taxes sur les véhicules utilitaires" (avis complémentaires)

La section spécialisée pour les questions économiques, consultée, à titre complémentaire, sur la

"Proposition de première directive relative à l'aménagement des systèmes nationaux de taxes sur les véhicules utilitaires",

a désigné le 12 septembre, M. ASCHOFF (Allemagne - IIIe Groupe - Intérêts divers) comme rapporteur pour la préparation des travaux relatifs à l'avis complémentaire en cette matière et M. RENAUD (France - 1er Groupe - Employeurs) comme co-rapporteur.

Les documents élaborés par les rapporteurs ont été soumis aux délibérations de la section le 3 décembre 1968, qui a élaboré son avis complémentaire sur la proposition "Taxes sur les véhicules utilitaires" et l'a adopté par 12 voix pour et 6 voix contre.

L'avis de la section spécialisée pour les questions économiques a été transmis à la section spécialisée pour les transports, saisie du problème à titre principal.

#### 12. Entraves techniques : "Matériel électrique"

Par lettre du 27 juin 1968, le Conseil a demandé l'avis du Comité économique et social sur une

"Proposition de directive du Conseil concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives au matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension".

En prévision de la saisine officielle, le bureau avait désigné la section spécialisée pour les questions économiques pour préparer les travaux sur cette question.

Celle-ci a chargé son groupe d'étude "Entraves techniques" d'étudier le problème et de lui soumettre un projet d'avis et de rapport à ce sujet. M. AMEYE (Belgique - 1er Groupe - Employeurs) a été désigné comme rapporteur, M. BOULADOUX (France - IIe Groupe - Travailleurs) étant le président du groupe d'étude.

Les travaux du groupe d'étude ont été soumis à la section spécialisée le 10 octobre 1968, qui a approuvé à l'unanimité son avis relatif au "matériel électrique".

Le Comité économique et social s'est prononcé sur ce problème au cours de la session plénière qui s'est tenue à la fin du mois d'octobre 1968. (2)

(1) Voir Chap. V, page 24 de ce Bulletin d'information.

(2) Voir Chap. IV, page 20 de ce Bulletin d'information.

### 13. "Entraves techniques : Verre cristal"

Par lettre du 27 juin 1968, le Conseil a saisi le Comité économique et social de la

"Proposition de directive du Conseil concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives au verre cristal".

Le bureau ayant constaté que cette question relève de la compétence de la section spécialisée pour les questions économiques, en a confié l'étude à celle-ci.

Le groupe d'étude "Entraves techniques" a été chargé de préparer les projets d'avis et de rapport. M. AMEYE (Belgique - 1er Groupe - Employeurs) a assumé la tâche de rapporteur.

La section spécialisée pour les questions économiques, qui a examiné les documents élaborés par le groupe d'étude lors de sa réunion du 10 octobre 1968, a adopté à cette date son avis à l'unanimité.

Les délibérations du Comité relatives au "Verre cristal" ont été inscrites à l'ordre du jour de la session plénière de fin octobre 1968. (1)

### 14./15. Entraves techniques : "Jaugeage des citernes de bateaux" et "Mesurage des céréales" (saisines principales)

La section spécialisée ayant été chargée de la préparation d'un avis sur les :

"Proposition de directive du Conseil concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives au jaugeage des citernes de bateaux" ;

"Proposition de directive du Conseil concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives au mesurage de la masse par hectolitre des céréales",

dont le Comité économique et social a été saisi par lettre du Conseil, respectivement des 5 juillet 1968 et 16 juillet 1968, a demandé au groupe d'étude "Entraves techniques" de préparer les travaux sur ces questions.

M. AMEYE (Belgique - 1er Groupe - Employeurs) a assumé la tâche de rapporteur.

Ce groupe d'étude, qui s'est réuni les 14 et 22 octobre, a présenté ses projets d'avis à la section lors de la réunion qui s'est tenue le 7 novembre.

Se fondant sur les documents du groupe d'étude et sur ceux élaborés par les sections spécialisées saisies du problème à titre complémentaire, à savoir la section spécialisée pour les transports (pour ce qui est du "jaugeage des citernes de bateaux") et la section spécialisée pour l'agriculture (pour ce qui est du "mesurage de la masse à l'hectolitre des céréales"), la section spécialisée pour les questions économiques a adopté ses avis à l'unanimité.

Les délibérations du Comité économique et social sur les propositions relatives au "Jaugeage des citernes de bateaux" et au "Mesurage des céréales" ont été inscrites à l'ordre du jour de la session plénière qui s'est tenue à la fin du mois de novembre 1968. (2)

- Avis en cours d'élaboration -

### 16./20. Entraves techniques : "Tracteurs agricoles", "Véhicules à moteur", "Substances dangereuses", "Oléoducs".

Par lettre du 24 septembre 1968, le président du Conseil de ministres a confirmé officiellement la saisine du Comité économique et social sur les propositions de directives pour le rapprochement des législations des Etats membres en vue de l'élimination des entraves techniques :

(1) Voir Chap. IV, page 32, de ce Bulletin d'information.

(2) Voir Chap. V, pp. 21 et 29 de ce Bulletin d'information.

- a) "Propositions de directives du Conseil concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives :
- à la réception des tracteurs agricoles à roues ;
  - à certaines caractéristiques et éléments des tracteurs agricoles à roues"
- (Rapporteur : M. AMEYE - Belgique - 1er Groupe - Employeurs) ;
- b) "Propositions de directives du Conseil concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives :
- à la réception des véhicules à moteur et à leurs remorques ;
  - aux dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse des véhicules à moteur et de leurs remorques ;
  - au niveau sonore admissible et au dispositif d'échappement des véhicules à moteur ;
  - à certains équipements des véhicules à moteur et de leurs remorques (réservoirs de carburant et dispositifs de protection arrière)
- (Rapporteur : M. AMEYE - Belgique - 1er Groupe - Employeurs).
- c) "Propositions de directives du Conseil concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux véhicules à moteurs :
- "Proposition de directive du Conseil concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives à certaines éléments et caractéristiques des véhicules à moteur et de leurs remorques ;
  - "Proposition de directive du Conseil concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives à la prise de courant des véhicules à moteur pour l'alimentation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse de la remorque ;
  - "Proposition de directive du Conseil concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives à l'avertisseur acoustique des véhicules à moteur"
- ;
- (Rapporteur : M. AMEYE - Belgique - 1er Groupe - Employeurs)
- d) "Proposition de directive du Conseil modifiant la directive du Conseil du 27 juin 1967 concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses"
- (Rapporteur : M. AMEYE - Belgique - 1er Groupe - Employeurs)
- e) "Proposition de directive du Conseil concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux mesures techniques de sécurité pour la construction et l'exploitation des oléoducs"
- (Rapporteur : M. AMEYE - Belgique - 1er Groupe - Employeurs).

La mise en oeuvre de cette nouvelle réglementation nécessitant pour les Etats membres une modification de leurs législations, la consultation du Comité économique et social est obligatoire, conformément à l'article 100 du traité instituant la Communauté économique européenne.

Le bureau, en prévision de ces consultations, a, au cours de sa 90e réunion, décidé de charger la section spécialisée pour les questions économiques d'élaborer, à titre principal, les avis correspondants. Le bureau a, en outre, admis la possibilité pour les autres sections spécialisées, éventuellement intéressées, de se prononcer à titre complémentaire sur les mêmes sujets.

Les travaux de la section spécialisée pour les questions économiques ont été préparés par son groupe d'étude "Entraves techniques".

a-b-c) "Tracteurs agricoles" - "Véhicules à moteur"

Réuni le 22 octobre, le 4 décembre et le 19 décembre 1968, le groupe d'étude "Entraves techniques" a élaboré et adopté ses projets d'avis et de rapports sur les propositions de directives relatives à

- la réception des tracteurs agricoles à roues,
- la réception des véhicules à moteur et de leurs remorques,
- certains éléments et caractéristiques des tracteurs agricoles,
- certains dispositifs et équipements des véhicules à moteur.

Les documents élaborés par le groupe d'étude seront soumis à la section spécialisée lors de sa réunion du 8 janvier 1969.

Les délibérations du Comité sur ces propositions devraient intervenir à la fin du mois de février 1969.

d) "Classification, emballage et emballage des substances dangereuses"

Le 22 octobre 1968, le groupe d'étude "Entraves techniques" a procédé à un premier examen de la proposition de directive modifiant la directive du 27 juin 1967 concernant la classification, l'emballage et l'emballage des substances dangereuses".

e) "Construction et exploitation des oléoducs"

Le 22 octobre 1968, le groupe d'étude a également procédé à un premier examen de la proposition de directive relative aux mesures techniques de sécurité pour la construction et l'exploitation des oléoducs.

21./22. Entraves techniques : "Pâtes alimentaires",  
"Extrait de viande, de levure, de protéines, arômes, bouillons, potages et sauces"

Le Comité a été saisi par lettre du Conseil, datée du 26 novembre 1968, en application de l'article 100 du traité instituant la C.E.E., de deux propositions de directives relatives, d'une part, au

- "rapprochement des législations des Etats membres concernant les pâtes alimentaires"

et, d'autre part, au

- "rapprochement des législations des Etats membres concernant l'extrait de viande, l'extrait de levure, l'extrait de protéines, l'arôme pour potages et autres mets, les bouillons, les potages et les sauces à base de viande".

Conformément aux décisions du bureau, le président du Comité a saisi la section spécialisée pour les questions économiques de ces deux directives, la consultation complémentaire de la section spécialisée pour l'agriculture restant possible.

La section spécialisée a demandé à son groupe d'étude "Entraves techniques" de préparer les travaux en la matière.

23. "Consultation générale" : Exposé de MM. BARRE, COLONNA di PALIANO et SASSEN

Dans le cadre de la procédure relative à la consultation générale du Comité économique et social sur l'ensemble de la situation de la Communauté et ses perspectives futures (voir chap. VI, point 3) ; la section spécialisée pour les questions économiques a entendu respectivement le 3 décembre 1968 et le 8 janvier 1969, les exposés de M. R. BARRE, vice-président de la Commission, sur la politique économique et financière de la Communauté, de M. E. SASSEN, membre de la Commission, sur la politique de concurrence de la Communauté et de M. G. COLONNA di PALIANO, membre de la Commission, sur les problèmes de la politique industrielle dans la Communauté, et notamment celui des concentrations.

Ces exposés ont été suivis d'un large échange de vues entre les commissaires et les membres de la section.

Conformément à la possibilité qui lui a été offerte par le bureau du Comité, la section a chargé son président d'élaborer un document de synthèse à soumettre au sous-comité "Consultation générale" pour qu'il tienne compte, en élaborant son avis d'ensemble, des opinions exprimées par la section spécialisée pour les questions économiques.

#### 24. Election du bureau de la section

A l'occasion de sa réunion du 17 juillet 1968, la section a procédé à l'élection de M. Hans KRAMER (Allemagne - 1er Groupe - Employeurs) comme président de la section pour la deuxième période biennale du troisième exercice quadriennal du Comité économique et social, (1968-1970). M. KRAMER remplace à la présidence M. J. de PRECIGOUT, devenu vice-président du Comité.

Les membres du bureau de la section ont été élus lors de la réunion que la section a tenue le 12 septembre 1968. (1)

#### C. SECTION SPECIALISEE POUR LES QUESTIONS SOCIALES

(Président : M. J. ALDERS - Pays-Bas - IIe Groupe - Travailleurs)

Au cours de la période visée par ce chapitre du Bulletin, la section spécialisée s'est réunie :

les 10 septembre 1968 (46e réunion),  
24-25 octobre 1968 (47e réunion),  
5 novembre 1968 (48e réunion).

Elle a eu à étudier :

##### 1. "Evolution de la situation sociale"

(Rapporteur : Mme WEBER - Allemagne - IIe Groupe - Travailleurs)

Conformément à la déclaration faite par M. LEVI SANDRI, vice-président de la Commission, devant le Comité économique et social, au cours de sa 69e session plénière, M. REY, président de la Commission, a, par lettre du 2 mai 1968, officiellement saisi le Comité à titre facultatif, sur la base de l'article 198 du traité, d'une demande d'avis au sujet de l'évolution de la situation sociale en 1967. Par lettre du 14 mai, les membres du bureau ont été informés de cette saisine officielle.

Dans la perspective de cette consultation, le bureau du Comité avait chargé la section spécialisée pour les questions sociales de préparer les travaux dans ce domaine ; un groupe d'étude "ad hoc", présidé par M. VELTER (Belgique - 1er Groupe - Employeurs), avait d'ailleurs déjà commencé ses travaux le 18 avril 1968.

Le groupe d'étude "Evolution de la situation sociale" s'est encore réuni à quatre reprises, respectivement les 21 mai, 24 juin, 17/18 septembre et 1er octobre 1968 pour élaborer ses avant-projets d'avis et de rapport sur l'"Evolution de la situation sociale dans la Communauté pendant l'année 1967".

Ces documents ont été examinés par la section spécialisée dans le cadre de sa 47e réunion, tenue les 24 et 25 octobre 1968.

La section a adopté son avis par 15 voix favorables, 2 contre et 11 abstentions.

A cette occasion, un large débat a eu lieu au sujet des conventions collectives-cadre européennes ; deux thèses étaient en présence : certains conseillers estimant que la création de comités paritaires par secteurs de l'économie est le préalable indispensable à la mise en oeuvre de conventions collectives au niveau européen, d'autres conseillers étant d'avis qu'il faut au préalable créer un cadre juridique adéquat.

---

(1) La composition du bureau figure en annexe à ce Bulletin : "Composition des Bureaux des sections spécialisées".



Cette seconde thèse a prévalu en provoquant de nombreuses abstentions lors du vote sur l'ensemble de l'avis.

Le Comité économique et social a élaboré son avis sur la question lors de la session plénière de fin novembre 1968 (1).

x  
x      x

Lorsque cet avis fut rendu, le représentant de la Commission, M. le Directeur général VINCK, a exprimé la satisfaction de la Commission devant les résultats des travaux du Comité et son espoir de voir appliquer, également à l'avenir, la procédure de collaboration entre la Commission et le Comité économique et social dans le domaine social, notamment pour l'élaboration d'un avis annuel sur la situation sociale de la Communauté.

Le président prendra contact avec la Commission, afin que soit précisé dans quelles conditions le Comité peut, dès à présent, préparer son prochain avis concernant la situation sociale.

## 2. "Sécurité sociale aux travailleurs migrants et à leur famille"

Par lettre du 29 juillet 1968, le Président du Conseil de ministres a confirmé officiellement la consultation du Comité sur la

"Proposition d'un règlement du Conseil portant établissement des annexes du règlement n° 3 révisé du Conseil relatif à l'application des régimes de sécurité sociale aux travailleurs salariés et à leur famille qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté".

Le bureau, en prévision de cette saisine, a chargé la section spécialisée pour les questions sociales d'élaborer un avis sur cette question. Celle-ci a désigné M. BABAU (France - IIe Groupe - Travailleurs) en tant que rapporteur ; le groupe d'étude suivant a été constitué :

Président : M. KLEY

<u>Membres</u> : MM. BABAU (rapporteur),	ROLLINGER,
DE BRUYN,	ROSSI,
GEILE,	van TILBURG et
GIUNTI,	ZOLI. (9)

Ce groupe d'étude "Annexes au règlement no 3 révisé" s'est réuni à deux reprises, respectivement les 10 septembre et 17 octobre 1968, en vue d'élaborer un avant-projet d'avis et un avant-projet de rapport.

Ces documents ont été examinés par la section, lors de la réunion des 24 et 25 octobre 1968. L'avis de la section a été adopté à l'unanimité.

Le Comité économique et social s'est prononcé à ce sujet à la fin du mois de novembre 1968 (2).

## 3. Election du bureau de la section

La section spécialisée pour les questions sociales a tenu sa 46e réunion le 10 septembre 1968. Au cours de cette réunion, elle a procédé à l'élection de son nouveau bureau pour la deuxième période biennale du troisième exercice quadriennal (1968-1970).

M. ALDERS (Pays-Bas - IIe Groupe - Travailleurs) a été élu président en remplacement de M. BEERMANN, qui reste membre du bureau de la section (3).

(1) Voir ce Bulletin d'information, chap. V, page 26.

(2) Voir ce Bulletin d'information, chap. V, page 28.

(3) La composition du bureau figure en annexe à ce Bulletin : "Composition des bureaux des sections".

#### 4. "Consultation générale" : exposé de M. LEVI SANDRI

Dans le cadre de sa 48e réunion, tenue le 5 novembre 1968, la section a entendu un exposé de M. LEVI SANDRI, vice-président de la Commission des Communautés Européennes, sur la situation actuelle et les perspectives de la Communauté.

Cet exposé se place dans le contexte de la procédure adoptée pour la consultation générale du Comité économique et social sur l'ensemble de la situation de la Communauté et ses perspectives futures.

Après l'exposé, la section a procédé à un échange de vues général.

Elle a enfin chargé son président, M. ALDERS, de présenter un document de travail, résumant la discussion, au sous-comité "Consultation générale", pour qu'il tienne compte des opinions exprimées par la section spécialisée pour les questions sociales en élaborant son projet d'avis sur l'ensemble de la situation de la Communauté.

#### D. SECTION SPECIALISEE POUR LES TRANSPORTS

(Président : M. DALLA CHIESA - Italie - IIe Groupe - Travailleurs)

Réunions de la section au cours de la période couverte par ce chapitre du Bulletin :

les 3 avril 1968 (47e réunion),  
15 mai 1968 (48e réunion),  
3-4 septembre 1968 (49e réunion),  
19 septembre 1968 (50e réunion),  
12 novembre 1968 (51e réunion).

- Avis rendus -

##### 1. "Transit communautaire" (saisine complémentaire)

La section spécialisée consultée à titre complémentaire sur la

"Proposition de règlement du Conseil sur le transit communautaire",

a examiné et adopté son avis complémentaire à l'unanimité, au cours de la réunion tenue le 15 mai 1968.

Les travaux avaient été préparés par le rapporteur M. RENAUD (France - Ier Groupe - Employeurs).

Les avis et rapport élaborés par la section spécialisée pour les transports ont été transmis à la section spécialisée pour les questions économiques, saisie du problème à titre principal.

##### 2. "Zones franches" (saisine complémentaire)

Au cours de sa réunion du 15 mai, la section a également examiné et adopté, à l'unanimité, un avis complémentaire sur la

"Proposition de directive du Conseil concernant l'harmonisation des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives au régime des zones franches".

Les travaux avaient été préparés par le rapporteur M. SEILER (Allemagne - IIe Groupe - Travailleurs).

Les avis et rapport de la section ont été transmis à la section spécialisée pour les questions économiques, saisie du problème à titre principal.

##### 3. "Capacité fluviale"

La section spécialisée a continué ses travaux en vue de l'élaboration d'un avis sur le

"Projet de règlement relatif à l'accès au marché des transports de marchandises par voie navigable"

(Rapporteur : M. CANONGE - France - IIIe Groupe - Intérêts divers)

Au cours de sa réunion du 15 mai 1968, la section spécialisée, après des discussions approfondies, a dégagé une opinion majoritaire sur plusieurs problèmes au sujet desquels le groupe d'étude qui avait préparé les travaux de la section n'était pas parvenu à trouver un point de vue unanime.

La section a approuvé son avis par 18 voix pour et 4 voix contre.

Le Comité économique et social a inscrit le débat sur "l'accès au marché des transports de marchandises par voie navigable" à l'ordre du jour de la session plénière qui s'est tenue à la fin du mois de juin 1968. (1)

#### 4. "Normalisation des comptes des entreprises de chemin de fer"

Désignée pour l'élaboration d'un avis sur la

"Proposition de règlement relatif aux règles communes pour la normalisation des comptes des entreprises de chemin de fer",

dont le Comité venait d'être saisi par le Conseil, par lettre du 9 mars, la section spécialisée pour les transports a créé un groupe d'étude "ad hoc" de 21 membres chargé de préparer les travaux.

M. van CAMPEN (Pays-Bas - 1er Groupe - Employeurs), a assumé la tâche de rapporteur. MM. BRAND (Allemagne - IIIe Groupe - Intérêts divers) et COSTANTINI (Italie - IIe Groupe - Travailleurs), celle de co-rapporteurs. M. DELACARTE (France - 1er Groupe - Employeurs) a été nommé président du groupe d'étude.

Réuni à plusieurs reprises aux mois de juin et juillet 1968, le groupe d'étude a élaboré des projets d'avis et de rapport, qui ont été soumis à la section spécialisée pour les transports lors de la réunion qui s'est tenue à Hambourg les 3 et 4 septembre 1968.

La section a examiné ces documents et adopté son avis par 14 voix contre 2 et 3 abstentions.

Cet avis a été soumis aux délibérations du Comité économique et social lors de la session plénière qui s'est tenue à la fin du mois de septembre 1968. (2)

#### 5. "Jaugeage des citernes de bateaux" (avis complémentaire)

La section spécialisée pour les transports ayant été chargée de préparer un avis complémentaire sur la

"Proposition de directive du Conseil concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives au jaugeage des citernes de bateaux".

dont la section spécialisée pour les questions économiques est saisie à titre principal, a confié à M. GEILE (Allemagne - 1er Groupe - Employeurs), en tant que rapporteur, la tâche de préparer son projet d'avis complémentaire en la matière.

Ce projet d'avis complémentaire, ainsi que le projet de rapport, ont été présentés à la section, lors de la réunion qui s'est tenue le 12 novembre 1968. Celle-ci a adopté son avis complémentaire par 17 voix pour et 2 abstentions.

- Avis en cours d'élaboration -

#### 6. "Taxes sur les véhicules utilitaires" (saisine principale)

Par lettre en date du 30 juillet 1968, le président du Conseil de ministres a confirmé officiellement la consultation du Comité sur la

"Proposition de première directive du Conseil relative à l'aménagement des systèmes nationaux de taxes sur les véhicules utilitaires".

En prévision de cette consultation, le bureau du Comité avait chargé, à titre principal, la section spécialisée pour les transports d'élaborer l'avis correspondant, la section spécialisée pour les questions économiques ayant à préparer un avis complémentaires.

(1) Voir Bulletin d'information n° 2/68, Chap. VI, page 28.

(2) Voir Chap. III, page 17 de ce Bulletin d'information.

Lors d'une réunion tenue à Hambourg les 3 et 4 septembre 1968, la section a chargé un groupe d'étude "Systèmes nationaux des taxes" de préparer les travaux :

Président : M. JONKER,

Rapporteur : M. CANONGE,

Membres : MM. DAGNINO,  
RENAUD,  
VELTER,  
ter HEIDE,  
MOURGUES,  
WAGNER,  
Mme WEBER,  
MM. BODART,  
BRAND et  
GERMOZZI.

Ce groupe d'étude s'est réuni les 18 octobre, 31 octobre, 19 novembre et 10 décembre. Il élaborera ses projets d'avis et de rapport lors d'une réunion prévue pour le 14 janvier 1969.

7. "Accès à la profession de transporteur de voyageurs"

8. "Contingents bilatéraux et autorisation de transit" (pour le transport de marchandises)

Par lettre du 30 juillet 1968, le président du Conseil a confirmé la consultation du Comité sur la

"Proposition de règlement du Conseil concernant l'introduction de conditions d'accès à la profession de transporteur de voyageurs par route dans le domaine des transports nationaux et internationaux".

Le bureau, en prévision de cette consultation, avait déjà chargé la section spécialisée pour les transports d'élaborer l'avis correspondant.

x  
x     x

Le bureau a également chargé la section spécialisée pour les transports de préparer un avis sur la

"Proposition d'une décision du Conseil relative à l'adaptation des contingents bilatéraux et du nombre des autorisations de transit pour les transports de marchandises par route entre les Etats membres",

dont le Comité a été saisi par le Conseil, par lettre du 24 septembre 1968.

x  
x     x

Pour préparer les travaux en la matière, la section spécialisée a créé un groupe d'étude "Voyageurs par route"/"Contingents bilatéraux" composé de 9 membres :

MM. BOUADOUX, président lors des débats "Voyageurs par route",  
BRAND,  
COSTANTINI,  
CIRCAUD  
GEILE,

Mme HESSE, rapporteur pour les "Voyageurs par route" et Président du Groupe lors des débats "Contingents bilatéraux",

MM. JANSEN,  
RENAUD, rapporteur pour les "Contingents bilatéraux",  
et VELTER

Ce groupe d'étude s'est réuni une première fois le 2 octobre et a procédé à un examen comparatif détaillé entre les propositions de règlements déjà traités par le Comité, relatifs à la "Capacité routière", d'une part, et la "Capacité fluviale", d'autre part.

Le groupe d'étude s'est encore réuni le 17 octobre et le 20 novembre et a élaboré ses projets d'avis et de rapport sur les propositions susmentionnées.

La section spécialisée les a examinés le 12 novembre (transport de voyageurs) (l'avis en la matière a été adopté à l'unanimité) et le 5 février 1969 (contingents bilatéraux). Les délibérations du Comité économique et social interviendront lors de la session plénière qui se tiendra à la fin du mois de janvier 1969 (transport de voyageurs) et lors de la session plénière de fin février 1969 (contingents bilatéraux et autorisation de transit).

9./10. "Infrastructures": 9 Comptabilité uniforme et permanente des dépenses

10 Enquête sur les coûts des infrastructures

Par lettre du 30 juillet 1968 et par lettre du 24 septembre 1968, le président du Conseil a confirmé la consultation du Comité économique et social, respectivement sur les:

-- "Proposition d'un règlement du Conseil relatif à l'instauration d'une comptabilité uniforme et permanente des dépenses relatives aux infrastructures servant aux transports par chemin de fer, par route et par voie navigable",

"Proposition de décision du Conseil relative à l'organisation d'une enquête sur les coûts des infrastructures servant aux transports par chemin de fer, par route et par voie navigable."

Le bureau ayant chargé la section spécialisée pour les transports d'élaborer les avis correspondants, celle-ci a créé à cet effet un groupe d'étude "ad hoc" (comptabilité des infrastructures) chargé de préparer les travaux en la matière :

Président : M. RENAUD,

Rapporteur : M. ter HEIDE,

Membres : MM. BODART,  
BOULADOUX,  
BRAND,  
CANONGE,  
COOL,  
COSTANTINI,  
DELACARTE,  
GEILE,  
GERMOZZI,  
GIUNTI,  
Mme HESSE,  
MM. HILDGEN,  
JANSEN,  
JONKER,  
KRAUSE et  
VELTER.

(18)

Ce groupe d'étude s'est réuni les 16 octobre, 31 octobre et 20 novembre.

Le groupe d'étude a chargé son Rapporteur, M. ter HEIDE, d'adapter le projet de rapport et de préparer, à partir dudit document, le projet d'avis de la section.

Ces documents pourront être approuvés par la section spécialisée lors d'une réunion prévue pour le mois de janvier 1969.

x  
x x

La préparation de l'avis concernant l'"enquête sur les coûts des infrastructures" a été confiée à un groupe de rédaction composé de :

Rapporteur : M. BODART,

co-rapporteurs : MM. DELACARTE et  
SEILER

L'élaboration de l'avis de la section et de l'avis du Comité à ce sujet n'est prévue qu'au début de 1969.

### 11. Election du bureau de la section

Lors de sa réunion des 3 et 4 septembre 1968 à Hambourg, la section a procédé à l'élection de son bureau pour la deuxième période biennale du troisième exercice quadriennal du Comité économique et social (1968-1970).

M. Enzo DALLA CHIESA (Italie - IIe Groupe - Travailleurs) a été élu président, en remplacement de M. COOL. (1)

### 12. "Consultation générale" : exposé de M. BODSON

Dans le cadre de la procédure relative à la consultation générale du Comité économique et social sur l'ensemble de la situation communautaire, la section spécialisée pour les transports a entendu un exposé de M. BODSON, membre de la Commission, sur la situation actuelle de la politique commune des transports de la Communauté.

Cet exposé a été suivi d'une discussion générale, au cours de laquelle M. BODSON a répondu à des questions posées par plusieurs membres.

La section a chargé son président de préparer un document de synthèse des discussions intervenues, à soumettre au sous-comité "Consultation générale", pour qu'il tienne compte, en élaborant son avis d'ensemble, des opinions exprimées par la section spécialisée pour les transports.

## E. SECTION SPECIALISEE POUR LES ACTIVITES NON SALARIEES ET LES SERVICES

Réunions de la section au cours de la période considérée par ce chapitre du Bulletin :

les 26 septembre 1968 (44e réunion),  
31 octobre 1968 (45e réunion).

- Avis rendus -

### 1. "Activités non salariées de transformation" (Industrie et artisanat)

Par lettre du 30 juillet 1968, le président du Conseil de ministres avait confirmé officiellement la consultation du Comité économique et social sur la

"Proposition de directive du Conseil portant modification de la directive du Conseil du 7 juillet 1964 concernant les modalités des mesures transitoires dans le domaine des activités non salariées de transformation (industrie et artisanat).

En prévision de cette saisine, le bureau avait chargé la section spécialisée pour les activités non salariées et les services de préparer les travaux à ce sujet.

Celle-ci, lors de sa réunion de septembre, a nommé M. WELLMANNS, rapporteur (Allemagne - IIIe Groupe - Intérêts divers : Artisanat) et l'a chargé de préparer les projets d'avis et de rapport en la matière. Ces documents ont été présentés à la section spécialisée lors de sa réunion du 31 octobre 1968.

Après avoir entendu un exposé du représentant de la Commission, qui a, notamment, déclaré que la modification proposée dans la proposition de directive à l'examen n'avait nullement l'intention de préjudicier à l'étude des propositions de directives qui seront élaborées ultérieurement pour les professions para-médicales, la section a adopté son avis à l'unanimité.

Le Comité économique et social s'est prononcé sur cette question au cours de la session plénière tenue à la fin du mois de novembre 1968. (2)

(1) La composition du bureau est donnée en annexe à ce Bulletin : "Composition des bureaux des sections".

(2) Voir ce Bulletin d'information, Chap. V, page 30

## 2. "Activités de distribution des produits toxiques" (Prévision de consultation)

La section spécialisée pour les activités non salariées et les services a été officieusement informée de la saisine prochaine sur deux projets de directives du Conseil

- concernant la réalisation de la liberté d'établissement et de la libre prestation de services pour les activités de la distribution de produits toxiques ;
- relative aux modalités des mesures transitoires dans le domaine des activités relevant de la distribution et de l'utilisation professionnelle des produits toxiques.

## 3. Election du bureau de la section

A l'occasion de la réunion du 26 septembre, la section spécialisée pour les activités non salariées et les services a procédé à l'élection de son bureau pour la deuxième période biennale du troisième exercice quadriennal du Comité (1968-1970).

M. Manlio GERMOZZI (Italie - IIIe Groupe - Intérêts divers) a été élu président de la section en remplacement de M. ROLLINGER. (1)

## 4. "Consultation générale" : exposé de M. von der GROEBEN

Lors de la réunion tenue le 31 octobre 1968, les membres de la section spécialisée pour les activités non salariées et les services, auxquels se sont ajoutés certains membres de la section spécialisée pour les questions économiques, ont pu entendre un exposé de M. von der GROEBEN, membre de la Commission des Communautés européennes se plaçant dans le cadre de la procédure relative à la consultation générale du Comité économique et social sur l'ensemble de la situation de la Communauté et ses perspectives futures (voir Chap. VI - point 3 de ce Bulletin d'information).

Dans son exposé, M. le Commissaire von der GROEBEN a indiqué, notamment, les domaines dans lesquels l'action communautaire devra être développée si l'on veut aboutir à un véritable marché intérieur. Non seulement il sera nécessaire d'harmoniser les politiques financières et monétaires des Etats membres, mais il faudra également développer, au niveau de la Communauté, des politiques régionale, structurelle et industrielle.

Comme il avait été annoncé préalablement, M. le Commissaire von der GROEBEN s'est plus particulièrement penché sur les problèmes inhérents à la création de la société européenne, sur le projet pour un brevet européen et sur la réalisation du droit d'établissement.

Au cours de la discussion générale, qui a eu lieu à l'issue de l'exposé, l'accent a été mis sur les points suivants :

- satisfaction de ce que les aspects politiques des problèmes en cause ont retenu l'attention ;
- insuffisance des instruments juridiques offerts par le Traité pour atteindre les objectifs économiques ;
- retard dans la réalisation du droit d'établissement, en particulier, en ce qui concerne les professions libérales ;
- l'absence de volonté politique à laquelle se heurte actuellement l'intégration européenne ;
- difficultés que l'on rencontre encore au passage des frontières après le 1er juillet 1968.

Un large débat général a suivi l'exposé de M. von der GROEBEN.

La section spécialisée a chargé son président de présenter un document de synthèse des débats à soumettre au sous-comité "Consultation générale", pour qu'il en tienne compte en élaborant son projet d'avis sur l'ensemble de la situation de la Communauté.

(1) La composition du bureau figure en annexe à ce Bulletin : "Composition des bureaux des sections".

**F. SECTION SPECIALISEE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'OUTRE-MER**

(Président : M. MATUSCHKA-GREIFFENCLAU - Allemagne - 1er Groupe - Employeurs)

Réunions tenues au cours de la période respectée par ce chapitre du Bulletin (avril/décembre 1968) :

les 18 juillet 1968 (20e réunion),  
16 octobre 1968 (21e réunion).

x  
x      x

La section a dû notamment s'occuper de :

1. "Convention de Yaoundé"

Donnant suite aux vœux du Comité économique et social d'être associé aux travaux des instances communautaires, en vue du renouvellement de la convention de Yaoundé prévue pour juin 1969, M. REY, président, par lettre du 7 mai 1968, a confirmé l'intention de la Commission de présenter devant le Comité économique et social par l'intermédiaire de M. ROCHEREAU, et à titre d'information, un exposé sur la communication adressée à ce sujet par la Commission au Conseil (doc. COM (68) 230).

Il avait été convenu que M. ROCHEREAU présenterait ce texte lors de la 70e session plénière du Comité le 28 mai (1).

A la suite de cet exposé, le Comité, bien qu'il ne puisse émettre un avis formel en la matière, pourra toutefois faire connaître son point de vue sur ce problème par une étude dont l'élaboration a été confiée à la section spécialisée pour le développement de l'Outre-mer.

Lors de sa réunion du 18 juillet 1968, la section a décidé de constituer le groupe d'étude suivant, qu'elle a chargé des travaux préparatoires :

Président : M. ESPERET ( France - IIe Groupe - Travailleurs)

Rapporteur : M. BODART (Belgique - IIIe Groupe - Intérêts divers)

Membres : MM. ARENA,  
ASCHOFF,  
COSTANTINI,  
DOHRENDORF,  
GENIN,  
HOFFMANN,  
PEUGEOT,  
SCHRIJVERS,  
van TILBURG,  
VELTER,  
WAGNER et  
ZOLI

(14)

Ce groupe d'étude a tenu une réunion le 6 septembre au cours de laquelle il a établi un plan de travail en vue de délimiter la portée de l'étude qui a été demandée à la section.

Au cours d'une réunion tenue le 16 octobre 1968, le groupe d'étude a examiné l'évolution des importations dans la C.E.E. des principaux produits originaires des Etats africains et malgache associés.

Au cours de sa réunion du 7 novembre, le groupe d'étude "Renouvellement de la convention de Yaoundé" a poursuivi l'examen du développement des échanges en ce qui concerne les produits suivants : oléagineux, huile de palme, cacao, coton, tourteaux, phosphate de calcium, minerai de manganèse, étain, pétrole et aluminium. Bien qu'ayant ainsi épuisé l'examen des 17 produits qui avaient été retenus initialement, le groupe d'étude a décidé d'examiner également la situation en ce qui concerne la viande, le tabac, le poisson et les cultures vivrières, en vue d'obtenir un tableau complet de la situation.

(1) Voir Bulletin d'information n° 2/68, Chap. V, page 22.



Le groupe d'étude "Renouvellement de la convention de Yaoundé" a tenu deux réunions : les 5 décembre 1968 et 14 janvier 1969.

Au cours de sa réunion du 5 décembre, il a examiné la situation existant dans les E.A.M.A. en ce qui concerne les cultures vivrières, la viande, le tabac et le poisson.

Il a ensuite décidé de ne pas commencer l'examen détaillé des dispositions de la convention de Yaoundé mais de charger le rapporteur, M. BODART, de l'élaboration d'un document de travail dans lequel seraient indiquées - à la lumière notamment des positions prises par la Commission en cette matière, d'une part, et par les Etats associés, d'autre part - les principales modifications qu'il y aurait lieu d'apporter dans le cadre de la prochaine convention d'association.

Au cours de sa réunion du 14 janvier, le groupe d'étude examinera l'avant-projet d'étude, élaboré par le rapporteur, M. BODART, et il entendra un exposé d'un représentant de la B.E.I. sur le rôle de celle-ci dans le cadre de la coopération financière de la C.E.E. aux Etats africains et malgache associés.

## 2. "Consultation générale" du Comité économique et social sur la situation d'ensemble de la Communauté et ses perspectives futures

Dans le cadre de la consultation générale du Comité économique et social (voir Chap. VI, point 3 de ce Bulletin) sur l'ensemble de la situation de la Communauté et ses perspectives futures, la section spécialisée a tenu une réunion le 16 octobre, au cours de laquelle elle a eu un échange de vues sur l'association des Etats africains et malgache à la C.E.E.

La section a chargé M. BODART, rapporteur, de l'élaboration d'un document de synthèse à ce sujet, destiné au sous-comité "ad hoc" chargé de la préparation des travaux du Comité sur cette consultation générale.

Dans le document que le rapporteur élaborera, figurera une prise de position globale de la section sur les problèmes de l'association.

## 3. Election du bureau de la section

Lors de sa réunion du 18 juillet 1968, la section avait élu son président et les membres de son bureau pour la deuxième période biennale du troisième exercice quadriennal du Comité économique et social (1968-1970).

M. MATUSCHKA-GREIFFENCLAU est le nouveau président de la section, en remplacement de M. KLEY. (1)

## G. SECTION SPECIALISEE POUR LES PROBLEMES ENERGETIQUES (2)

Cette section spécialisée, qui a été créée au mois d'octobre 1968 au cours de la 73e session plénière du Comité (voir Chap. IV, de ce Bulletin d'information) a tenu sa première réunion

le 27 novembre 1968

et a procédé à cette date à l'élection de son président et des autres membres de son bureau. Le président élu est M. L. AMEYE (Belgique - 1er Groupe - Employeurs) (2).

Depuis sa création, la section a été saisie de :

### - Politique énergétique commune

Par lettre du 6 novembre 1968, M. HAFERKAMP, membre de la Commission des Communautés européennes, a fait connaître au président du Comité économique et social que la Commission, ayant adopté le texte d'un

"Rapport sur la situation actuelle du marché de l'énergie dans la Communauté",

(1) La composition du bureau est donnée en annexe à ce Bulletin : "Composition des bureaux des sections".

(2) Pour la composition de cette section et de son bureau, voir annexe à ce Bulletin d'information.

souhaitait associer, dès à présent, le Comité à ses travaux, en vue de définir une politique énergétique commune.

A cet effet, M. HAFERKAMP proposait que le Comité économique et social préparât, dès à présent, sur la base du document sur la situation actuelle du marché de l'énergie qui lui a été adressé, une étude, conformément à l'article 20, aliéna 3 du règlement intérieur. Cette étude anticipera utilement sur les demandes d'avis qui seront ultérieurement adressées au Comité en la matière.

M. HAFERKAMP ayant fait savoir, par ailleurs, qu'il se proposait de venir exposer la question devant la section du Comité déclarée compétente pour l'étude du problème, le bureau a chargé la section spécialisée pour les problèmes énergétiques, nouvellement créée, de préparer l'étude sur ce sujet.

Réunie le 17 décembre 1968, la section a entendu l'exposé de M. HAFERKAMP sur la "Situation actuelle du marché de l'énergie dans la Communauté".

Cet exposé a été suivi d'un large échange de vues entre la Commission et les membres de la section.

La section a ensuite organisé ses travaux en vue de l'examen du document relatif à la situation du marché de l'énergie dans la Communauté qui lui a été soumis pour étude par la Commission. A cet effet, elle a décidé de constituer un groupe d'étude dont la composition est la suivante :

MM. DE BIEVRE,  
GIUNTI,  
KRAMER,  
RENAUD,  
WEBER P.,

MM. BOULADOUX,  
COSTANTINI,  
DEFOSSEZ,  
van TILBURG,  
VELTER,

MM. ASCHOFF,  
CHABROL,  
JANSEN,  
PURPURA et  
ROLLINGER.

La section a désigné MM. BOULADOUX (France - IIe Groupe - Travailleurs) et JANSEN (Pays-Bas - IIIe Groupe - Intérêts divers), respectivement comme président et rapporteur de ce groupe d'étude.

La prochaine réunion de la section se tiendra le 7 janvier 1969.

#### H. SECTION SPECIALISEE POUR LES PROBLEMES NUCLEAIRES (1)

Cette section spécialisée a été créée au mois d'octobre au cours de la 73e session plénière du Comité (voir Chap. IV de ce Bulletin d'information). Elle est issue des deux anciennes sections spécialisées nucléaires pour les problèmes économiques et pour les problèmes sociaux, sanitaires et de l'enseignement.

Lors de sa réunion constitutive, tenue le 27 novembre 1968, la section a élu M. CHABROL (France - IIIe Groupe - Intérêts divers) en qualité de président. Le 16 janvier 1969, elle a procédé à l'élection des membres de son bureau. (1)

---

(1) La composition de la section spécialisée et de son bureau figure en annexe à ce Bulletin d'information.

## VIII

DEMISSIONS ET NOMINATIONSDémission de M. Louis MAJOR

M. Louis MAJOR, président sortant du Comité économique et social et membre du Comité depuis sa création en 1958, appelé à des fonctions ministérielles au sein du gouvernement de son pays, a adressé une lettre de démission de son mandat de membre du Comité économique et social en raison de l'incompatibilité entre ledit mandat et ses nouvelles fonctions.

M. Louis MAJOR, qui siégeait au Comité au nom du groupe des travailleurs, avait été président de ce groupe durant de longues années. Avant d'accéder à la présidence du Comité, il avait présidé plusieurs de ses sections spécialisées et son sous-comité "Politique économique à moyen terme".

M. G. DEBUNNE a remplacé M. L. MAJOR en tant que membre du Comité économique et social

A la suite de la démission de M. L. MAJOR, devenu membre du gouvernement belge, le Conseil de ministres a, le 27 septembre 1968, désigné pour le remplacer M. G. DEBUNNE, secrétaire général de la Fédération générale du travail de Belgique (F.G.T.B.).

M. DEBUNNE est né le 2 mai 1918 à Hofstade. Avant de devenir secrétaire général de la Fédération générale du travail de Belgique il avait été directeur-adjoint au ministère du ravitaillement. M. DEBUNNE a été ensuite secrétaire national de l'ACOD (secteur ministères) puis secrétaire général et président de cette même confédération qui dépend de la F.G.T.B.

M. DEBUNNE a été installé dans ses fonctions de nouveau membre lors de la session plénière de fin septembre 1968.

Au cours de la session plénière de fin novembre 1968, il a été nommé membre des sections spécialisées pour les questions sociales, pour les questions économiques et du sous-comité "Politique économique à moyen terme" du Comité.

M. DEBUNNE fait partie du groupe des travailleurs du Comité (groupe II).

Modifications dans la composition des sections spécialisées

Certains membres des sections spécialisées ayant exprimé le souhait de permuter avec d'autres collègues, l'Assemblée plénière du Comité a approuvé les opérations suivantes, qui n'affectent pas l'équilibre entre les groupes et les pays au sein des sections spécialisées considérées :

- M. BODART (Belgique - IIIe groupe) remplace M. RAMAEKERS (Belgique - IIIe groupe) à la section spécialisée pour les transports;
- M. RAMAEKERS (Belgique - IIIe groupe) remplace M. BODART (Belgique - IIIe groupe) à la section spécialisée pour les questions économiques;
- M. DE BRUYN (Belgique - IIIe groupe) remplace M. MEYVAERT (Belgique - IIIe groupe) à la section spécialisée pour les questions économiques;
- M. HENZE (Allemagne - IIIe groupe) remplace M. BRAND (Allemagne - IIIe groupe) au sein du sous-comité "Politique économique à moyen terme".

M. Mathias BERNIS ayant démissionné en tant que membre du sous-comité "Politique économique à moyen terme" en accédant à la présidence du Comité, l'Assemblée plénière a accepté la candidature de M.R. ROLLINGER comme membre du sous-comité, en remplacement de M. M. BERNIS.

x  
x      x

Des changements dans la composition des sections spécialisées et sous-comité se sont aussi avérés nécessaires, pour permettre à M. DEBUNNE, nouveau membre du Comité économique et social remplaçant M. MAJOR, qui, en tant que président du Comité, ne laissait en sortant aucune place vacante au sein des sections, de siéger au sein de certains organes du Comité au nom du groupe des travailleurs :

- Section spécialisée pour les questions sociales :  
M. DEBUNNE prend la place de M. HILDGEN;
- section spécialisée pour les questions économiques :  
M. DEBUNNE prend la place de M. FASSINA;
- sous-comité "Politique économique à moyen terme" :  
M. DEBUNNE prend la place de M. DELOURME.

x  
x      x

- Bureaux des sections spécialisées

A l'occasion du renouvellement du bureau du Comité économique et social pour la seconde période biennale du troisième exercice quadriennal du Comité (1968 - 1970), les sections spécialisées ont dû, conformément au règlement intérieur du Comité, également renouveler leur bureau.

Pour respecter les dispositions de l'article 13 du règlement intérieur du Comité et pour assurer un juste équilibre entre les groupes et les pays dans la répartition des présidences des sections, ce problème a été examiné avec le renouvellement du bureau du Comité au mois de juin 1968 (voir bulletin d'information no 2/68).

La nomination des bureaux des sections et sous-comité n'a été, toutefois, faite qu'ultérieurement. La composition des différents bureaux a été ratifiée par l'Assemblée plénière du Comité économique et social à la fin du mois de septembre 1968 (1).

x  
x      x

- Création de nouvelles sections spécialisées

Les deux sections spécialisées nucléaires pour les problèmes économiques et pour les problèmes sociaux, sanitaires et de l'enseignement ont été transformées en une

- section spécialisée pour les problèmes nucléaires.

Une nouvelle section spécialisée a, par contre, été créée :

- section spécialisée pour les problèmes énergétiques.

---

(1) Cfr. annexe à ce Bulletin pour la composition des différents bureaux des sections spécialisées et sous-comité.

Les membres des deux nouvelles sections ont été nommés au cours de la session plénière qui s'est tenue à la fin du mois de novembre 1968. Leur composition figure en annexe à ce bulletin d'information.

x  
x        x

- Démission de M. ZIJLSTRA

Par lettre du 13 novembre 1968, M. R. ZIJLSTRA, président de la Fédération chrétienne néerlandaise des agriculteurs et des horticulteurs et membre du Comité économique et social européen depuis le 1er mars 1965, a donné sa démission de membre du Comité économique et social.

M. ZIJLSTRA est de nationalité néerlandaise. Au sein du Comité il faisait partie des sections spécialisées pour l'agriculture, les questions sociales et le développement de l'outre-mer.

Membre de plusieurs groupes d'étude, il avait été plusieurs fois rapporteur pour l'étude des problèmes intéressant tout particulièrement l'agriculture.

Le Conseil de ministres a été informé de cette démission et a déjà entamé les procédures de remplacement.

## IX

RECEPTIONS ET VISITES OFFICIELLESDégustation des vins de la Communauté

Lors de la session plénière de fin avril 1968, le Comité économique et social a organisé, avec la participation des producteurs de vins de la Communauté, une dégustation de vins dans le cadre de la consultation du Comité sur l'organisation commune du marché viti-vinicole.

Cette manifestation a été commentée par les conseillers qualifiés, membres de la section spécialisée pour l'agriculture.

Participaient à la dégustation, outre les membres du Comité économique et social, des hauts fonctionnaires des Communautés et les représentants des organisations professionnelles viti-vinicoles.

Parmi tous les vins européens présentés, les suivants ont été commentés :

Vins blancs

Trebbiano, Frascati, Stettener sylvaner (1965) (France), Pouilly fuisé (1966) (Vallée de la Loire), Auxerrois, Riesling (1966), Schloss Vollrads (1962), (Rheingau), Schloss Vollrads (1964), (Rheingau), Eitelsbacher Bürberg : Spätlese (1959) (Moselle - Sarre-Ruwer).

Vins rosés

Pierrefeu (Côtes de Provence), Arneo (1964), Cabernet d'Anjou (Vallée de la Loire).

Vins rouges

Cigalin (Midi-Languedoc), Colli Maceratesi, Val d'Orbieu (Midi-Languedoc), Merlot, Jean Gleizes (Ouveillan-Aude) (Midi-Languedoc), Pierrefeu (Côtes-de-Provence), Beaune Greves : Vigne de l'Enfant Jésus (1961) (Bourgogne), Barolo (1961), Saint-Julien (1962) (Bordeaux).

- Les producteurs de tabac italiens reçoivent les membres du Comité économique et social

Les 8 et 9 avril 1968, le groupe d'étude "Tabac" de la section spécialisée pour l'agriculture a tenu sa 5ème réunion à Rome.

Dans le cadre de cette réunion, et sur invitation de la fédération italienne des producteurs de tabac, le groupe d'étude a effectué une visite de travail à des établissements de transformation de tabac dans les provinces d'Ombrie et de Toscane. Cette visite a permis aux membres de prendre connaissance des conditions dans lesquelles le tabac communautaire subit les premières opérations de transformation et de conditionnement et de mieux se rendre compte des problèmes posés par les propositions de la Commission relatives aux mesures à prendre dans le secteur du tabac, proposition à l'examen du groupe d'étude.

- Visite au S.E.R. néerlandais

M. JANSEN, membre du Comité économique et social des Communautés européennes et secrétaire général du "Sociaal-Economische Raad" (Conseil économique et social néerlandais) a invité une délégation du secrétariat du Comité à se rendre en visite aux Pays-Bas, hôtes du "Sociaal-Economische Raad".

Le programme de cette visite prévoyait, outre deux contacts à prendre directement au "Sociaal-Economische Raad", également une visite à l'Europort (port de Rotterdam) et aux travaux d'assèchement du "Zuiderzee".

Cette visite a eu lieu les 11 et 12 juin 1968. Faisaient partie de la délégation du secrétariat du Comité économique et social européen, le secrétaire général, M. Jacques GENTON, M. KUBY, chef de division, ainsi que MM. d'ANSEMBOURG, VANHAEVERBEKE, VERMEYLEN et MÜLLERS.

- Ive Congrès C.E.C.A. à Luxembourg

Par lettre du 31 mai, M. COLONNA di PALIANO, membre de la Commission européenne, a informé le président du Comité économique et social de la tenue, à Luxembourg, du Ive Congrès C.E.C.A. du 9 au 11 juillet 1968.

Pendant trois jours, 400 congressistes, venus d'une vingtaine de pays, avaient à échanger leurs connaissances sur l'état des recherches poursuivies dans le monde en vue de l'amélioration du comportement des aciers soumis à des sollicitations chimiques et physiques extrêmes.

Ce congrès devait dégager des orientations précises pour la poursuite des recherches sidérurgiques dans les prochaines années et tracer les grandes lignes d'une coopération internationale dans ce secteur-type qu'est la technologie acier.

Le thème de cette manifestation, qui met ainsi l'accent sur la recherche, ses développements et les problèmes que pose l'insertion des résultats dans les processus industriels, étant de nature à intéresser un certain nombre de membres du Comité, la communication de la Commission leur a été transmise pour leur permettre éventuellement, en fonction de leurs qualifications et intérêts, de participer aux travaux.

Compte tenu du caractère officiel de l'invitation adressée au Comité, le bureau du Comité, au cours de sa 87e réunion, a délégué MM. ASCHOFF (Allemagne) et M. ROLLINGER (Luxembourg) à le représenter officiellement à la manifestation.

Le congrès a été ouvert par une séance solennelle qui a eu lieu le 9 juillet au Nouveau Théâtre à Luxembourg, en présence de Leurs Altesses Royales le grand-duc et la grande-duchesse de Luxembourg. M. J. REY, président de la Commission, et M. P. WERNER, président du gouvernement luxembourgeois y ont prononcé des allocutions.

- Le Sénat d'Hambourg invite le Comité économique et social à se rendre dans la ville hanséatique

Comme suite à la lettre de M. le Dr KERN, sénateur de la ville d'Hambourg, responsable pour les questions économiques et le transport qui invitait, au nom du Sénat d'Hambourg, la section spécialisée pour les transports du Comité économique et social à tenir dans cette ville sa 49e réunion; M. Mathias BERNS, président du Comité, a donné son accord pour que cette réunion se déroule les 3 et 4 septembre 1968, à Hambourg. Il a, en outre, accepté l'invitation personnelle qui lui était adressée et s'est rendu à Hambourg avec le secrétaire général du Comité, M. Jacques GENTON.

Dans le cadre de cette réunion, dont l'ordre du jour prévoyait l'élection du nouveau président de la section, M. E. DALLA CHIESA, et du nouveau bureau ainsi que l'élaboration des différents avis sur des récentes propositions de la Commission européenne en matière de transports, les membres de la section spécialisée pour les transports ont eu la possibilité d'étudier sur place les aspects particuliers qui se posent en matière de transport pour la ville de Hambourg et son port. Après les visites aux installations portuaires de Rotterdam et d'Anvers, cette visite permet à la section de compléter les informations recueillies sur la situation des grands ports de la Communauté économique européenne.

Au cours de la visite officielle, les participants ont été reçus à déjeuner par le Sénat de la ville. En outre, une réception a été offerte en l'honneur des visiteurs.

Le 4 septembre, les membres du Comité ont assisté à une séance académique avec les autorités de la ville de Hambourg et ont participé à une visite guidée du port de Hambourg.

Aux membres pouvant prolonger leur séjour, la ville a offert une excursion en bateau à Helgoland.

- Xe anniversaire de la Cour de justice

Le 23 octobre 1968, la Cour de justice a célébré, au cours d'une audience solennelle, le Xe anniversaire de son entrée en fonction comme Cour de justice unique des Communautés européennes.

Désireux d'associer le bureau du Comité économique et social à cet événement, le président de la Cour, M. R. LECOURT, au nom des membres de celle-ci, a invité le président du Comité économique et social, M. Mathias BERNS et ses collègues du bureau à assister à cette audience et à la réception qui a suivi.

Au nom du bureau du Comité économique et social, le président BERNS a accepté d'assister aux diverses cérémonies organisées.

- Cérémonie d'inauguration du 100 000e logement "Maisons ouvrières" (C.E.C.A.)

Le 10 novembre 1968, a eu lieu dans la salle du Conseil du Palais du gouverneur de la province de Flandre orientale à Gand, une cérémonie d'inauguration du 100 000e logement "Maisons ouvrières" réalisé avec la participation financière de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, dans le cadre d'un plan spécial de construction qui, depuis 1954, a pour objet la conception et la réalisation d'unités d'habitation dans chacun des pays de la Communauté.

Cette cérémonie a débuté par une séance solennelle.

Le professeur LEVI SANDRI, vice-président de la Commission, qui a assuré la présidence de la cérémonie, ainsi que M. G. BREYNE, ministre de la famille et du logement de Belgique, et M. J. MULLER, président de la commission des affaires sociales et de la santé publique du Parlement européen, ont prononcé des discours. Il a ensuite été procédé à la remise solennelle des clefs aux habitants de deux maisons, situées respectivement à Wachtebeke et à Zelzate.

Le président du Comité économique et social, M. Mathias BERNS, a été invité par le président de la Commission, M. Jean REY, à représenter officiellement le Comité à cette manifestation.



X

PARTICIPATION A DES MANIFESTATIONS DIVERSES

Remise des prix du Concours photo-  
ciné européen pour la jeunesse  
(20 avril)

La remise des prix pour le "Concours photo-ciné européen pour la jeunesse" organisé par la Commission des Communautés européennes a eu lieu le 20 avril 1968 en la salle Gothique de l'Hôtel de ville de Bruxelles.

Le secrétariat du Comité économique et social était représenté à la manifestation.

IVe Congrès européen du C.E.E.P.  
(25-27 avril)

Le Centre européen de l'entreprise publique (C.E.E.P.) a réuni les 25, 26 et 27 avril 1969 à Paris, au Centre des Conférences internationales son IVe congrès européen.

Le thème de la rencontre était :

"Le rôle des entreprises publiques dans le développement économique de la Communauté européenne"

M. J. REY, président, et plusieurs membres de la Commission ont pris la parole au Congrès.

Plusieurs ministres des Six, ainsi que les présidents et directeurs généraux des principales entreprises publiques de la C.E.E., ont participé à ce congrès, auquel avait été également conviés, pour représenter le Comité économique et social, M. Louis MAJOR, alors président du Comité et M. Jacques GENTON, secrétaire général.

Parmi les orateurs figurait M. ARENA, directeur central de l'I.R.I. (Istituto per la Ricostruzione Industriale) et membre du Comité économique et social.

Assemblée plénière du C.F.C.E. et  
du C.O.C.C.E.E.  
(29 avril)

Le Conseil des Fédérations commerciales d'Europe (C.F.C.E.) et le Comité des organisations commerciales de la C.E.E. (C.O.C.C.E.E.) se sont réunis à Bruxelles en Assemblée plénière à la fin du mois d'avril 1968.

Une réception offerte par M. Per KOLSETH, président du C.F.C.E. et par M. E.G.J. LUTTMER, président du C.O.C.C.E.E., a suivi cette Assemblée.

Prenaient part à la manifestation M. DOHRENDORF (D), M. EFFER (D) et M. FONTANILLE (F), membres du Comité économique et social, ainsi que M. Jacques GENTON, secrétaire général.

ler congrès national de la mutua-  
lité de la coopération et du crédit  
agricoles français  
(2-7 mai)

La Confédération nationale française de la mutualité de la coopération et du crédit agricoles français a organisé son 1er congrès à Grenoble du 2 au 7 mai 1968, autour du thème central :

"Les voies mutualistes et coopératives de la politique agricole"

M. Albert GENIN, président de la Chambre d'agriculture de l'Isère, et président du Comité d'organisation du Congrès ; qui est également membre du Comité économique et social où il préside la section spécialisée pour l'agriculture, a été parmi les orateurs qui ont prononcé les allocutions d'ouverture.

Le rapport d'activité de la C.N.M.C.C.A. a été prononcé par un autre membre du Comité, M. H. CANONGE, directeur général de la Confédération.

Parmi les résolutions votées par ce congrès, une portait sur l'évolution du marché-commun.

Le secrétaire général du Comité économique et social, M. Jacques GENTON a pris part au Congrès de Grenoble.

Journée d'études de la Fédération internationale des femmes des carrières juridiques  
(17 mai)

La Commission d'études du droit communautaire de la Fédération internationale des femmes des carrières juridiques a organisé le 17 mai 1968 une Journée d'études sur :

"Les problèmes des travailleurs qui se déplacent dans la Communauté européenne"

M. TROCKET a apporté son concours aux travaux de la journée d'études et M. A. POHER, président du Parlement européen avait présidé le dîner-débat qui avait suivi les différentes séances.

Le secrétaire général du Comité, M. Jacques GENTON, avait été invité à participer au colloque.

Congrès annuel de la Fédération Française des commissionnaires et auxiliaires de transports  
(20-21 mai 1968)

Le congrès annuel de la Fédération française des commissionnaires et auxiliaires de transports, commissionnaires en douane, transitaires, agents maritimes et aériens a eu lieu les 20 et 21 mai 1968 à Strasbourg.

Le secrétaire général du Comité a été invité à participer aux travaux du congrès. Celui-ci a été suivi d'une Journée européenne, le 22 mai organisée par le C.L.E.C.A.T.

10e anniversaire du C.L.E.C.A.T. (Journée européenne)  
(22 mai)

Le Comité de liaison européen des commissionnaires et auxiliaires de transports du marché commun (C.L.E.C.A.T.) a organisé le 22 mai 1968 une Journée européenne en vue de commémorer le dixième anniversaire de la fondation de l'association.

Le Comité économique et social a été représenté à la séance officielle présidée par le ministre français des transports.

Des représentants des Communautés européennes ont participé aux débats qui ont porté sur les problèmes d'actualité de la Communauté liés à la politique des transports, condition d'accès à la profession et politique portuaire.

Visite d'information au "Sociaal Economische Raad"  
(6-7 juin)

(voir Chap. IX, page 68 de ce Bulletin d'information)

XIe congrès de l'I.R.U.  
(9-13 juin)

Le XIe congrès de l'union internationale des transports routiers (I.R.U. : "International Road Transport Union" - Genève) a été organisé à Budapest du 9 au 13 juin.

Le président et le secrétaire général du Comité invités, comme aux congrès précédents de l'I.R.U., à participer à la manifestation n'ont, toutefois, pu s'y rendre.

IXe congrès de l'"IG Bergbau und Energie"  
(23-27 juin)

Le secrétaire général du Comité, M. Jacques GENTON, a été invité à participer au IXe congrès de l'"Industriegewerkschaft Bergbau und Energie" qui a eu lieu à Dortmund du 23 au 27 juin.

Parmi les orateurs figurait M. Heinz O. VETTER, membre du Comité économique et social.

Congrès mondial Raiffeisen "1968"  
(juin 1968)

Le congrès mondial Raiffeisen 1968 a eu lieu à Frandfort-sur-le-Main au mois de juin.

Le secrétaire général a été invité à prendre part à cette manifestation.

IVe congrès C.E.C.A.  
(9-11 juillet)

(voir Chap. IX, page 69 de ce Bulletin d'information)

Foire internationale de Gand  
(début septembre)

M. Fritz MEYVAERT, membre du Comité économique et social et président de la Foire internationale de Gand a invité le président du Comité, M. Mathias BERNS, à se rendre à Gand à l'ouverture de la Foire 1968.

Cette visite a permis au président du Comité d'avoir d'intéressants échanges de vues avec M. FAYAT, membre du gouvernement belge, notamment sur des problèmes d'intégration européenne.

28e congrès international sur l'alcool et l'alcoolisme  
(15-20 septembre)

Le président du Comité a été invité à prendre part au 28e congrès international sur l'alcool et l'alcoolisme. Ce congrès qui a lieu chaque quatre ans se tenait cette fois à Washington du 15 au 20 septembre.

Pour des engagements pris antérieurement, le président n'a toutefois pas pu s'y rendre.

XXe Assemblée plénière de la C.E.C.A.  
(16-21 septembre)

Du 16 au 21 septembre a eu lieu à Salsbourg, la XXe assemblée plénière de la Confédération européenne de l'agriculture.

Le président du Comité économique et social invité à cette manifestation, n'a pu y participer.

M. V. VISOCCHI, membre du bureau du Comité, qui assistait déjà au titre de son organisation italienne à l'assemblée, y a représenté officiellement le Comité.

Au cours d'une séance, M. G. BREART membre du Comité et directeur des affaires économiques et sociales auprès de l'assemblée permanente des Chambres d'agriculture (France) a fait un exposé sur :

Colloque international du CEDIMON  
(23-25 septembre)

"Le développement régional de l'agriculture en Europe".

Le CEDIMON, Centre européen pour le développement industriel et la mise en valeur de l'outre-mer, qui réunit de grandes entreprises européennes engagées dans le développement du tiers monde et a son siège à Paris, a organisé à Turin son colloque international sur le thème :

"La contestation de la société industrielle moderne : tiers monde, révolte ou intégration ?"

Ce colloque a eu lieu les 23-25 septembre au Centre de perfectionnement technique et professionnel du B.I.T. (Bureau international du travail).

Le président du Comité qui avait été invité à participer à ce colloque, n'ayant pu s'y rendre personnellement, s'y est fait représenter par M. BODART, membre du Comité et rapporteur au sein du Comité pour les problèmes du développement.

M. BODART était accompagné de M. GRAZIOSI, administrateur principal au secrétariat du Comité.

Parmi les personnalités qui ont participé au Congrès figurait également M. R. ARENA, directeur central de l'I.R.I. et membre du Comité économique et social qui, dans un vaste exposé relatif aux possibilités d'industrialisation en Afrique, a formulé deux idées, à savoir :

"la création au sein du F.E.P. d'une section spécialisée pour la garantie des investissements privés dans les Etats associés et l'attribution d'un rôle spécifique au COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL dans le cadre institutionnel de la nouvelle convention.

Cette dernière suggestion a été favorablement accueillie par tous les participants et elle a été reprise immédiatement par MM. HAMANI-DIORI et PEDINI (Parlement européen), qui ont déclaré qu'elle méritait d'être étudiée.

Dans la mesure où l'idée tendant à promouvoir l'industrialisation en Afrique a de sérieuses chances d'aboutir, il paraît évident que le rôle du Comité dans le cadre de l'association devrait être appelé à s'accroître".

VIIe Congrès de l'Office culturel européen de coopération économique  
(27-28 septembre)

L'Office culturel européen de coopération économique a organisé son VIIe congrès national à Evian, les 27 et 28 septembre.

Le thème du Congrès était :

"Les entreprises françaises et l'Europe".

Retenus par la session plénière du Comité, M. Mathias BERNS, président, ainsi que M. Jacques GENTON, secrétaire général du Comité, invités, n'ont pu s'y rendre. M. TEISSEIRE, administrateur au secrétariat du Comité a été délégué pour assister aux travaux du congrès.

XVIIe Congrès mondial de la C.I.S.C.  
(1-4 octobre)

Le XVIIe congrès mondial de la Confédération internationale des syndicats chrétiens s'est tenu du 1er au 4 octobre à Luxembourg au Cercle municipal.

Le président du Comité économique et social, M. Mathias BERNS, assistait à la séance inaugurale.

IVe Congrès International de la F.I.D.E.  
(mi-octobre)

La Fédération internationale pour le droit européen (F.I.D.E.) ayant son siège en Italie a organisé son IVe congrès international au mois d'octobre.

Le président du Comité invité à participer à cette manifestation, y a délégué M. Delfo DELFINI, chef de division au secrétariat du Comité. Le thème principal de ce congrès était la

"Concentration des entreprises dans le marché commun".

VIIIe congrès international  
C.I.R.I.E.C.  
(14-17 octobre)

Le VIIIe congrès international du Centre international de recherches et d'information sur l'économie collective (C.I.R.I.E.C.) organisé par sa section belgo-luxembourgeoise sous le patronage de l'école d'administration des affaires de l'université de Liège, a eu lieu à Liège du 14 au 17 octobre.

Le thème du congrès était :

"L'organisation et le financement de l'entreprise publique et coopérative".

Le président et le secrétaire général du Comité avaient été invités à prendre part à cette manifestation.

IIe Table ronde du Business  
International  
(13-18 octobre)

Du 13 au 18 octobre a eu lieu à Bruxelles la "Second Roundtable" organisée par le Business International sur les Communautés européennes.

La première table ronde européenne du "Business International" (U.S.A.) avait eu lieu en 1960. Une des séances avait été consacrée au Comité économique et social.

Le président et le secrétaire général du Comité ont été invités à participer à la Table ronde 1968, ainsi que plusieurs membres du Comité.

XIe congrès du C.N.J.A.  
(16-17 octobre)

Le secrétaire général du Comité économique et social, M. Jacques GENTON a participé au XIe congrès organisé par le Centre national des jeunes agriculteurs français (C.N.J.A.) à Paris les 16 et 17 octobre.

Le congrès avait comme thème :

"La nécessaire réadaptation de la politique agricole

- pour une participation au pouvoir économique ;
- propositions pour une nouvelle politique agricole.

Dans le rapport moral que M. R. SERIEYS, secrétaire général de la C.N.J.A., a présenté à l'assemblée, il devait notamment dire, en parlant de la poursuite de l'intégration européenne sur le plan politique et, en particulier, du Conseil de ministres :

"..... le renforcement du caractère communautaire du Conseil de ministres et son rôle accru devraient également se marquer par un dialogue, qui actuellement n'existe pas, avec les organismes professionnels à Six. Tout d'abord, le COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL, qui a joué un rôle très important, doit devenir un interlocuteur plus considéré et plus souvent consulté. Sur le plan agricole des contacts périodiques devraient avoir lieu avec les dirigeants du C.O.P.A....."

Assistaient également à la manifestation plusieurs membres du Comité économique et social représentant le secteur agricole.

Assemblée générale de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises  
(22 octobre)

Le secrétaire général du Comité économique et social a été invité à participer au banquet de clôture de l'assemblée générale des petites et moyennes entreprises françaises qui a eu lieu à Paris, sous la présidence de M. COUVE de MURVILLE, premier ministre.

M. L. GINGEMBRE, délégué général de la Confédération et membre du Comité économique et social européen a prononcé un discours par lequel il a exprimé au premier ministre les raisons ou les causes pour lesquelles les petites et moyennes entreprises souffrent, progressent ou s'étiolent.

XIIIe Congrès Mondial de l'U.N.I.A.P.A.C.  
(2-25 octobre)

L'Union internationale chrétienne des dirigeants d'entreprise (U.N.I.A.P.A.C.) groupant une centaine d'associations dans 25 pays, a tenu à Bruxelles, du 2 au 25 octobre, son 13e congrès mondial auquel ont participé des délégations de 13 pays d'Amérique latine et d'Amérique du Nord, de 5 pays d'Asie, de 4 pays d'Afrique et de nombreux pays d'Europe.

M. Jean REY, président de la Commission européenne a pris la parole à ce congrès. Parmi les orateurs figurait M. A. COOL, président de la Confédération internationale des syndicats chrétiens et membre du Comité économique et social.

Le thème du congrès était

"Le rôle de l'entrepreneur et de l'entreprise dans le monde moderne".

Xe anniversaire de la Cour de justice  
(23 octobre)

(voir Chap. IX, page 70 de ce Bulletin d'information)

Office de la coopération au développement (Belgique)  
(5 novembre)

Le président du Comité a été invité à prendre part à une séance d'information sur les perspectives nouvelles de la coopération avec les pays en voie de développement, qui a eu lieu le 5 novembre à Bruxelles à l'Office, belge de la coopération au développement.

Ont pris la parole, M. R. SCHEYVEN, ministre de la coopération au développement et M. RENS, président du Conseil consultatif de la coopération au développement.

Institut d'études européennes de l'U.L.B.  
(24-25 octobre)

L'Institut d'étude européennes de l'université de Bruxelles a réuni les 24 et 25 octobre 1968 un groupe d'universitaires, d'hommes d'affaires et de fonctionnaires communautaires pour un échange d'idées sur la politique industrielle de la Communauté européenne.

Le but du colloque était de définir une politique industrielle européenne et de préciser les moyens nécessaires à sa réalisation ainsi que d'étudier les obstacles qui s'y opposent.

Parmi les orateurs figuraient : M. L. GINGEMBRE, membre du Comité économique et social et délégué général de la confédération des petites et moyennes entreprises françaises, qui s'est surtout attaqué au mythe de gigantisme qui s'est développé en Europe après la seconde guerre mondiale.

M. A. DELOURME, secrétaire général adjoint de la Fédération générale du travail de Belgique, également membre du Comité économique et social européen, a contribué à développer le deuxième thème du colloque :

"les secteurs en déclin et les problèmes sociaux qu'ils engendrent, en décrivant la situation de l'industrie textile en Belgique située dans le cadre du marché commun".

Colloque et déjeuner-débat de la  
F.I.G.E.D.  
(5 novembre)

La Fédération internationale des grandes entreprises de distribution (F.I.G.E.D.) a organisé le 5 novembre à Bruxelles un colloque avec des personnalités dirigeantes des institutions européennes sur le thème :

"Les grandes entreprises de distribution et l'intégration économique en Europe".

Cinquante représentants des entreprises affiliées aux 8 associations membres de la F.I.G.E.D. ont discuté avec les personnalités compétentes européennes des questions actuelles et des problèmes que rencontre le secteur tertiaire et plus particulièrement les grandes entreprises du commerce, face à l'évolution de l'intégration européenne.

Un déjeuner en l'honneur du président et des membres de la Commission a suivi le colloque.

M. Jean REY, président, et M. COLONNA di PALIANO, membre de la Commission y ont pris la parole.

Participaient à la manifestation pour le Comité économique et social M. J. DE BRUYN (Belgique) ; M. A. DOHRENDORF (Allemagne) et M. H.L. JANSEN (Pays-Bas), membres du Comité.

Le président du Comité, M. Mathias BERNS, s'est fait représenter par son chef de cabinet, M. TAPP.

Union internationale de l'artisanat  
et des petites et moyennes entreprises  
(5-6 et 7 novembre)

Journées d'études internationales  
de l'Institut Gottlieb Duttweiler  
(6-8 novembre)

Cérémonie d'inauguration du 100 000e  
logement - C.E.C.A. organisée par la  
Commission des Communautés  
(19 novembre)

Séance d'ouverture de la conférence  
nationale des eaux (Italie)  
(6 décembre)

Le secrétaire général, M. Jacques GENTON, était représenté par M. Delfo DELFINI, chef de division au secrétariat du Comité.

L'Union internationale de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises a tenu une réunion à Genève, les 5, 6 et 7 novembre.

Plusieurs membres du Comité économique et social des Communautés européennes, représentants de l'artisanat et de petites et moyennes entreprises des six pays de la Communauté, ont participé à la manifestation.

L'Institut "Gottlieb Duttweiler" pour l'étude des questions économiques et sociales a organisé dans les locaux de la fondation "Le Pré Vert" à Zurich, les 6, 7 et 8 novembre un congrès international sur

"Les problèmes de surgélation, lyophilisation et irradiation".

Le secrétaire général du Comité avait été invité à la manifestation.

(voir Chap. IX, page 70 de ce Bulletin d'information)

Le président et le secrétaire général du Comité ont été invités à participer à la séance d'ouverture de la conférence nationale des eaux (1969-1970) que les instances italiennes ont décidé de préparer suite à la promulgation de la Charte européenne de l'eau par le Conseil de l'Europe au mois de mai 1968.



## XI

VISITES D'INFORMATION AU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL1. Instituts d'études politiques de Paris et de Lyon (12 mars 1968)

Les Communautés européennes ont reçu, les 11 et 12 mars, en visite d'information, un groupe d'étudiants des instituts d'études politiques de Paris et de Lyon.

Certains des étudiants participant à la visite ont tenu à se rendre également au Comité économique et social. Ils ont été reçus le 12 mars par M. G. VANHAEVERBEKE, chef de cabinet, qui leur a expliqué le rôle du Comité dans le contexte communautaire.

2. Groupe d'inspecteurs de "Berliner Steuerverwaltung" (8 avril 1968)

Un groupe d'inspecteurs de l'administration berlinoise des contributions (Berliner Steuerverwaltung) est venu en visite d'information aux Communautés européennes au mois d'avril 1968.

Ce groupe de 50 personnes environ, ayant demandé à prendre contact également avec le Comité économique et social, a été reçu au siège du Comité économique et social, a été reçu au siège du Comité le 8 avril 1968, où il a pu entendre un exposé sur le rôle et les activités du Comité économique et social dans le cadre des Communautés européennes. L'exposé a été présenté par M. LEINER, administrateur.

3. Etudiants des Facultés de droit et de sciences économiques des provinces françaises (23 avril 1968)

Les 22 et 23 avril 1968, a été reçu à Bruxelles, en visite d'information auprès des Communautés européennes, un groupe de 70 personnes environ, composé d'universitaires des Facultés de droit et de sciences économiques des provinces françaises. Ces universitaires avaient tous participé aux cours européens donnés dans leur université respective et figuraient parmi les trois premiers de chaque promotion.

Le groupe ayant demandé à prendre également contact avec le Comité économique et social, a été reçu au siège du Comité le 23 avril et a pu entendre un exposé sur l'Institution, présenté par M. Jacques GENTON, secrétaire général.

4. Etudiants de l'Université de Sheffield (14 mai 1968)

Un groupe de 11 étudiants de l'université de Sheffield (Angleterre), en visite aux Institutions européennes les 14 et 15 mai 1968, avait souhaité pouvoir se rendre au Comité économique et social pour s'informer sur cette Institution, qui n'a pas d'homologue en Angleterre.

Le groupe, conduit par le professeur Stefan HOLT, a été reçu au secrétariat du Comité le 14 mai. Il a pu entendre un exposé de M. G. VANHAEVERBEKE, chef de cabinet, sur les activités et le rôle du Comité économique et social dans le cadre communautaire.

Le secrétaire général du Comité, M. Jacques GENTON, avait souhaité la bienvenue aux visiteurs et présenté l'orateur.

5. Fonctionnaires des services publics appartenant aux administrations du "Bund" et "Länder" (30 mai 1968)

Le 30 mai 1968, a été reçu au siège du Comité, un groupe d'environ 25 personnes de nationalité allemande, fonctionnaires des services publics appartenant aux administrations du "Bund" et "Länder" (Beamte des Höheren Dienste aus Verwaltungen des Bundes und der Länder).

Ce groupe, qui était en visite d'information auprès des Institutions européennes du 28 au 30 mai, avait demandé à être reçu au Comité.

M. O. KUBY, chef de division, a présenté aux visiteurs un exposé sur le rôle et l'activité du Comité économique et social.

#### 6. Union centrale des artisans allemands (6-7 juin 1968)

Le Comité de coordination de l'Union centrale des artisans allemands a tenu les 6 et 7 juin, une réunion d'information à Bruxelles, destinée à fournir aux membres dudit Comité, certains éclaircissements sur des problèmes importants, relatifs à l'intégration européenne.

A la demande de M. J. WILD, président de l'Union centrale des artisans allemands et ancien membre du Comité économique et social, et de M. H. WELLMANNS, membre actuel du Comité économique et social des Communautés européennes et secrétaire général de l'Union centrale des artisans allemands, une salle a été réservée aux visiteurs au siège même du Comité économique et social.

Le programme de la visite d'information prévoyait un exposé de M. Hans von der GROEBEN, membre de la Commission des Communautés européennes, sur le thème : "Bilan et perspectives de l'intégration européenne". En outre, un certain nombre de fonctionnaires des Communautés ont traité des questions actuelles, spécifiques à la C.E.E. et intéressant particulièrement l'artisanat.

Dans ce contexte, les participants à la réunion d'information ont également entendu un exposé relatif aux tâches et à la méthode de travail du COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL, présenté par M. O. KUBY, chef de division au secrétariat du Comité.

#### 7. Groupe d'étudiants du C.I.S.C.E. de Venise (2 juillet 1968)

Les 1er et 2 juillet, 25 étudiants, licenciés du C.I.S.C.E. (Centro Italiano per gli studi sulle Comunità Europee) de Venise, conduits par le directeur du centre, ont visité les Institutions européennes.

Reçus par la Commission et par le secrétariat général du Conseil, le 2 juillet, ce groupe a également rendu visite au secrétariat du Comité économique et social.

M. Delfo DELFINI, chef de division, a présenté aux visiteurs italiens un exposé sur les dix années d'activité du Comité économique et social.

Le groupe s'est ensuite rendu à l'Ecole européenne de Bruxelles et à l'Institut belge d'information et de documentation.

Un cocktail offert par le Conseil et un vin d'honneur offert par la Commission ont clôturé la visite d'information.

#### 8. "British Institute of Management" (18-20 septembre 1968)

Un groupe d'industriels anglais, membres du "British Institute of Management" (BIM) a été reçu par les Communautés européennes en visite d'information du 18 au 20 septembre.

Dans le cadre de cette visite, le groupe, accompagné de M. HALL, directeur du B.I.M., et de M. Stephen HOLT, professeur à l'université de Sheffield, a également été reçu au Comité économique et social (18 septembre)

M. Jacques GENTON, secrétaire général du Comité, a souhaité la bienvenue aux visiteurs. M. GRAZIOSI, administrateur principal, a présenté un exposé sur le COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL.

Le groupe s'est ensuite rendu à l'U.N.I.C.E. (Union des industries des Communautés européennes).

#### 9. Présidents et secrétaires généraux et européens des Fédérations internationales professionnelles (C.I.S.C.) (14 novembre 1968)

La direction générale "Presse et Information" de la Commission des Communautés européennes (Division "Informations syndicales") a organisé les 13 et 14 novembre à Bruxelles, un stage d'information sur les Communautés européennes pour les présidents et secrétaires généraux et européens des Fédérations internationales professionnelles de la C.I.S.C. (Confédération internationale des syndicats chrétiens).

Ce stage a eu lieu au siège d'Euratom.

M. Jacques GENTON, secrétaire général du Comité économique et social, a présenté aux participants, le lundi 14 novembre, un exposé sur

"LE COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL des Communautés européennes dans le contexte actuel".

L'exposé a été suivi d'un intéressant débat.

10. Journalistes américains en visite auprès des Communautés européennes (20 novembre 1968)

Un groupe d'étudiants en journalisme américains de l'université du Missouri ont fait à Bruxelles un séjour de trois mois dans le but de recevoir une information concrète sur les questions inhérentes à l'intégration européenne.

Ces étudiants avaient été sélectionnés par leur Université sur la base de travaux qu'ils avaient accomplis et en fonction de l'intérêt qu'ils avaient montré pour les problèmes européens.

La direction générale "Presse et Information" de la Commission des Communautés européennes ayant organisé à leur intention un programme comprenant essentiellement des conférences et des visites auprès des institutions européennes, les futurs journalistes ont rendu visite au Comité économique et social le 20 novembre.

Ils ont été reçus par M. Jacques GENTON, secrétaire général, et ont pu entendre un exposé sur l'activité et le rôle du Comité économique et social après dix années d'existence, présenté par M. G. VANHAEVERBEKE, chef de cabinet.

11. Commissions sociales du "Christlichdemokratischen Arbeitnehmerschaft" (20 novembre 1968)

M. K.H. HOFFMANN, membre du Comité économique et social européen, alors secrétaire général des commissions sociales des travailleurs démocrates-chrétiens allemands, a organisé les 21 et 22 novembre, une visite d'information auprès des Communautés européennes à Bruxelles, pour un groupe de son organisation.

Dans le cadre de cette visite, M. HOFFMANN a tenu à ce que le groupe se rende également au secrétariat du Comité économique et social, pour y entendre un exposé expliquant la fonction, dans le contexte européen, de cet organisme, dont il fait partie.

Le groupe a été reçu au C.E.S. le 20 novembre. L'exposé a été présenté par M. O. KUBY, chef de division.

12. Association des stagiaires auprès de la Commission (21 novembre 1968)

Comme chaque année, l'association des stagiaires auprès de la Commission des Communautés européennes a organisé, en collaboration avec le secrétariat, une visite d'information au Comité économique et social.

Au cours de cette rencontre, qui a eu lieu le 21 novembre, le groupe a eu l'occasion d'aborder, entre autres, les questions de l'organisation du Comité, son mode de travail et ses relations avec les autres institutions et organismes communautaires.

M. G. VANHAEVERBEKE, chef de cabinet, a présenté aux stagiaires un exposé suivi d'un débat.

13. Visite de professeurs de différentes universités britanniques (28 et 29 novembre)

Les 28 et 29 novembre, la Commission des Communautés européennes a reçu la visite d'un groupe de 32 professeurs d'universités britanniques, qui tous donnent des cours et dirigent des séminaires consacrés à l'étude des Communautés.

Ces professeurs avaient souhaité pouvoir examiner, lors d'une table ronde, le processus de décision dans la Communauté et, en particulier, la consultation dans la prise de décisions de la Commission (consultation du Parlement européen, du COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL, des groupes d'intérêts).

Invités par la Commission à participer à la table ronde pour y fournir notamment des renseignements sur le Comité économique et social, M. G. VANHAEVERBEKE a été délégué pour prendre part à la manifestation et présenter un exposé à ce sujet.

14. Groupe du "Arbeit und Leben" et de syndicalistes (4 décembre 1968)

Dans le cadre d'une visite d'information de trois jours à Bruxelles, le 4 décembre, un groupe allemand composé de membres de la Fondation "Arbeit und Leben" et de syndicalistes a été reçu au secrétariat du Comité économique et social.

M. O. KUBY, chef de division au secrétariat du Comité, a présenté aux visiteurs un exposé sur l'activité du Comité économique et social, en relation avec la politique sociale de la Communauté.

Plusieurs groupes du "Arbeit und Leben" ont déjà été accueillis au siège du Comité; comme lors des précédentes visites, les participants ont pu, après l'exposé, poser des questions pour avoir des éclaircissements ou des compléments d'information sur les points de l'activité du Comité économique et social les intéressant tout particulièrement.

LE COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL

A - BUREAUX DES SECTIONS SPECIALISEES ET SOUS-COMITES

(1968-1970)

PRESIDENT DES GROUPES (I - II - III)

(Employeurs - Travailleurs - Intérêts divers)

x  
x      x

B - COMPOSITION DES

- SECTION SPECIALISEE POUR LES PROBLEMES ENERGETIQUES

- SECTION SPECIALISEE POUR LES PROBLEMES NUCLEAIRES

(1968-1970)



A - BUREAUX DES SECTIONS SPECIALISEES ET SOUS COMITES (1968 - 1970)  
PRESIDENT DES GROUPE (I - II - III) (Employeurs - Travailleurs - Intérêts divers)

Les bureaux des sections spécialisées et des sous-comités du Comité économique et social pour la deuxième période biennale du troisième exercice quadriennal (1968-1970) sont ainsi constitués :

1. Section spécialisée pour l'agriculture

Président : M. A. GENIN (France - IIIe Groupe - Intérêts divers : agriculteurs)

M. Albert GENIN est de nationalité française. Il est notamment membre du bureau de la F.N.S.E.A. (Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles) et président de la Chambre d'agriculture de l'Isère. M. GENIN est également président de l'O.R.L.A.C. (Organisation régionale laitière agricole coopérative).

M. GENIN est membre du Comité économique et social depuis sa création en avril 1958 et fait partie du IIIe Groupe (Intérêts divers : agriculteurs). Il était déjà président de la section agricole au cours du précédent mandat.

Membres du bureau : MM. KUIPERS (N) (1er Groupe - Employeurs)  
 van GREUNSVEN (N) (IIe Groupe - Travailleurs)  
 MATUSCHKA-GREIFFENCLAU (D) (1er Groupe - Employeurs)  
 ROLLINGER (L) (IIIe Groupe - Intérêts divers)  
 ROSSI (I) (IIe Groupe - Travailleurs : agriculture)

2. Section spécialisée pour les questions économiques

Président : M. H. O.R. KRAMER (D) (1er Groupe - Employeurs)

M. Hans KRAMER est de nationalité allemande. Il a été membre du Comité de direction des "Farbenfabriken Bayer A.G.", Leverkusen; Président de l'Union industrielle des fibres synthétiques et vice-président du Comité international de la rayonne et des fibres synthétiques. Est membre honoraire du Conseil de l'école technique supérieure de Stuttgart.

M. KRAMER est membre du Comité économique et social depuis le 22 février 1965. Il siège au groupe des employeurs (1er Groupe). M. KRAMER succède à la présidence de la section à M. de PRECIGOUT, devenu vice-président du Comité.

Membres du bureau : MM. DEFOSSEZ (B) (IIe Groupe - Travailleurs)  
 GIUNTI (I) (1er Groupe - Employeurs)  
 ter HEIDE (N) (IIe Groupe - Travailleurs)  
 RENAUD (F) (1er Groupe - Employeurs)  
 WELLMANNS (D) (IIIe Groupe - Intérêts divers)

3. Section spécialisée pour les questions sociales

Président : M. J.A.G. ALDERS (N) (IIe Groupe - Travailleurs)

M. ALDERS, de nationalité néerlandaise, est président adjoint de la Confédération néerlandaise des syndicats catholiques (N.K.V.). Il est également membre du Conseil économique et social néerlandais (S.E.R.).

M. ALDERS est membre du Comité économique et social depuis le 25 avril 1958. Il y représente les travailleurs (IIe Groupe).

Membres du bureau : MM. BEERMANN (D) (I<sup>e</sup>e Groupe - Travailleurs)  
 KLEY (D) (1<sup>er</sup> Groupe - Employeurs)  
 RENAUD (F) (1<sup>er</sup> Groupe - Travailleurs)  
 ROLLINGER (L) (III<sup>e</sup>e Groupe - Intérêts divers)  
 VISOCCHI (I) (III<sup>e</sup>e Groupe - Intérêts divers : agriculteurs)

#### 4. Section spécialisée pour les transports

Président : M. E. DALLA CHIESA (I) (I<sup>e</sup>e Groupe - Travailleurs)

M. E. DALLA CHIESA, de nationalité italienne est secrétaire national de l'Union italienne du travail (U.I.L.). Il est également vice-président de l'Institut national d'assurances contre les accidents du travail, membre du Comité exécutif de la C.I.S.L., vice-président du Conseil international du mouvement européen et membre du Conseil national de l'économie et du travail.

M. DALLA CHIESA est membre du Comité économique et social depuis sa création, en avril 1958, et fait partie du I<sup>e</sup>e Groupe - Travailleurs.

Membres du bureau : MM. BODART (B) (III<sup>e</sup>e Groupe - Intérêts divers)  
 GEILE (D) (1<sup>er</sup> Groupe - Employeurs)  
 HILDGEN (L) (I<sup>e</sup>e Groupe - Travailleurs)  
 JANSEN (N) (I<sup>e</sup>e Groupe - Intérêts divers)  
 RENAUD (F) (1<sup>er</sup> Groupe - Employeurs)

#### 5. Section spécialisée pour les activités non salariées et les services

Président : M. M. GERMOZZI (I) (III<sup>e</sup>e Groupe - Intérêts divers)

M. Manlio GERMOZZI, de nationalité italienne, est membre du Conseil national de l'économie et du travail (C.N.E.L.), délégué de la présidence et secrétaire général de la Confédération générale italienne de l'artisanat. Secrétaire général de la Fédération internationale de l'artisanat (Roma). Vice-président de l'Institut international d'études des classes moyennes (Bruxelles).

Vice-président du Comité central de l'artisanat (ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat).

M. Manlio GERMOZZI est membre du Comité économique et social depuis sa création en avril 1958. Il a été vice-président du Comité du mois de mai 1966 au mois de mai 1968.

Membres du bureau : MM. CIRCAUD (F) (III<sup>e</sup>e Groupe - Intérêts divers)  
 DE BRUYN (B) (III<sup>e</sup>e Groupe - Intérêts divers)  
 van GREUNSVEN (N) (I<sup>e</sup>e Groupe - Travailleurs)  
 ROLLINGER (L) (III<sup>e</sup>e Groupe - Intérêts divers)  
 SEILER (D) (I<sup>e</sup>e Groupe - Travailleurs)

#### 6. Section spécialisée pour le développement de l'outre-mer

Président : M. R. MATUSCHKA-GREIFFENCLAU (D) (1<sup>er</sup> Groupe - Employeurs)

M. Richard MATUSCHKA-GREIFFENCLAU est de nationalité allemande. Il est président d'honneur de la Fédération vinicole allemande, président du conseil d'administration de l'Union des coopératives rurales et membre du Comité central de l'agriculture allemande.



M. MATUSCHKA-GREIFFENCLAU est membre du Comité depuis sa création en 1958 et fait partie du 1er Groupe - Employeurs.

Membres du bureau : MM. BODART (B) (IIIe Groupe - Intérêts divers)  
 ESPERET (F) (IIe Groupe - Travailleurs)  
 (1) van TILBURG (N) (IIe Groupe - Travailleurs)  
 WAGNER (L) (IIe Groupe - Travailleurs)  
 ZOLI (I) (IIIe Groupe - Intérêts divers)

#### 7. Section spécialisée pour les problèmes énergétiques

Président : M. L. AMEYE (B) (1er Groupe - Employeurs)

M. Louis AMEYE est de nationalité belge. Il est président de la Fédération de l'industrie de verre, membre du comité de direction de la Fédération des industries belges (F.I.B.) Président du Comité Benelux.

M. AMEYE est membre du Comité économique et social depuis le 28 juillet 1964. Il a été président de la section spécialisée nucléaire pour les problèmes économiques depuis le mois de mai 1966 au mois de juin 1968 et fait partie du 1er Groupe - Employeurs.

Membres du bureau : MM. BOULADOUX (F) (IIe Groupe - Travailleurs)  
 BRAND (D) (IIIe Groupe - Intérêts divers)  
 KRAMER (D) (1er Groupe - Employeurs)  
 PURPURA (I) (IIIe Groupe - Intérêts divers)  
 VETTER (D) (IIe Groupe - Travailleurs)

#### 8. Section spécialisée pour les problèmes nucléaires

Président : M. Yves CHABROL (F) (IIIe Groupe - Intérêts divers)

M. Yves CHABROL est de nationalité française. Il est président d'honneur de la Fédération nationale des syndicats pharmaceutiques ; membre du Conseil supérieur français de la pharmacie ; membre du Conseil supérieur d'hygiène publique de France.

M. Yves CHABROL est membre du Comité économique et social depuis le 17 mai 1966. Il siège au IIIe Groupe - Intérêts divers.

Membres du bureau : MM. COSTANTINI (I) (IIe Groupe - Travailleurs)  
 DELOURME (B) (IIe Groupe - Travailleurs)  
 ECKEL (D) (IIIe Groupe - Intérêts divers)  
 GIUNTI (I) (1er Groupe - Employeurs)  
 KLEY (D) (1er Groupe - Employeurs)

#### 9. Sous-comité "Politique économique à moyen terme"

Président : M. A. COOL (B) (IIe Groupe - Travailleurs)

M. August COOL est de nationalité belge. Il est notamment président de la Confédération des syndicats chrétiens (A.C.V./C.S.C.) ; vice-président de la Confédération internationale des syndicats chrétiens (I.C.V./C.I.S.C.) et président de l'Organisation européenne de la confédération internationale des syndicats chrétiens.

(1) décédé au mois d'avril 1969.

M. COOL est membre du Comité économique et social depuis le mois d'avril 1958, il fait partie du IIe Groupe - Travailleurs. Il était déjà président du sous-comité au cours du précédent mandat.

Membres du bureau : MM. BRAND (D) (IIIe Groupe - Intérêts divers)  
 DEBATISSE (F) (IIIe Groupe - Intérêts divers)  
 DE BIEVRE (B) (Ier Groupe - Employeurs)  
 DELOURME (B) (IIe Groupe - Travailleurs)  
 GIUNTI (I) (Ier Groupe - Employeurs)

GROUPE I - II - III

(Employeurs - Travailleurs - Intérêts divers)

GROUPE I (Employeurs) :

Président : M. Torello GIUNTI (Italie)

M. Torello GIUNTI est de nationalité italienne. Il est notamment président du Comité des transports de la Confédération générale de l'industrie italienne (Confindustria); président du Comité pour l'étude des problèmes de combustibles de la Confédération générale de l'industrie italienne ; vice-directeur pour les affaires économiques de la Confédération générale de l'industrie italienne ; secrétaire général de l'association des industries et des activités nucléaires (AIAN).

M. GIUNTI est membre du Comité économique et social depuis avril 1958.

GROUPE II (Travailleurs) :

Président : M. O. BRENNER (Allemagne)

Vice-Président : M. M. BOULADOUX (France)

M. Otto BRENNER est de nationalité allemande. Premier président du syndicat de l'industrie métallurgique (I.G. - Metal), M. BRENNER est membre du bureau fédéral de la Confédération des syndicats allemands (D.G.B.) et président de la Confédération internationale des travailleurs de la métallurgie.

M. BRENNER est membre du Comité économique et social depuis avril 1958 et est actuellement son vice-président.

M. Maurice BOULADOUX est de nationalité française. Il est notamment président de la Confédération mondiale du travail (C.M.T./C.I.S.C.) ; président honoraire de la Confédération française démocratique du travail (C.F.D.T.) ; administrateur de la banque française pour le commerce extérieur.

M. BOULADOUX est membre du Comité économique et social depuis avril 1958.

GROUPE III (Intérêts divers) :

Président : M. A. ASCHOFF (Allemagne)

M. Albrecht ASCHOFF est de nationalité allemande. Il est avocat à Essen. Il a été député au Bundestag et président de la commission économique de ce dernier de 1961 à 1965. A ce titre, il a également été membre du Parlement européen.

M. Albrecht ASCHOFF est membre de nombreuses organisations politiques et économiques, nationales et internationales. Il est membre du Comité économique et social depuis le 17 mai 1966.

M. ASCHOFF succède à M. F. MEYVAERT, de nationalité belge, qui avait assuré la présidence de ce groupe depuis sa création en 1960. Sur proposition unanime de ses collègues du IIIe groupe, M. F. MEYVAERT a accepté le titre de "Président fondateur" du IIIe Groupe".

**B - COMPOSITION DES**

- SECTION SPECIALISEE POUR LES PROBLEMES ENERGETIQUES
- SECTION SPECIALISEE POUR LES PROBLEMES NUCLEAIRES

(1968-1970)

**SECTION SPECIALISEE POUR LES PROBLEMES ENERGETIQUES**

(créée au mois d'octobre 1968)

(Membres nommés lors de la session plénière qui s'est tenue à la fin du mois de novembre 1968)

MM. ALDERS (N)	MM. GRANDI (I)
AMEYE (B)	HILDGEN (L)
ARENA (I)	HOFFMANN (D)
ASCHOFF (D)	JANSEN (N)
BONI (I)	JONKER (N)
BORNARD (F)	KLEY (D)
BOULADOUX (F)	KRAMER (D)
BRAND (D)	MEUNIER (F)
BRENNER (D)	PICKERT (D)
van CAMPEN (N)	PIGA (I)
CHABROL (F)	PURPURA (I)
CIRCAUD (F)	RAMAEKERS (B)
COSTANTINI (I)	RENAUD (F)
DAGNINO (I)	ROLLINGER (L)
DEBATISSE (F)	SCHLITT (D)
DE BIEVRE (B)	(1) van TILBURG (N) (remplacé par Mme HESSE) (D)
DEFOSSEZ (B)	(2) VEILLON (F)
DELACARTE (F)	VETTER (D)
DELOURME (B)	VISOCCHI (I)
DOHRENDORF (D)	WAGNER (L)
GERMOZZI (I)	WEBER P. (L)
GIUNTI (I)	
GIUSTINIANI (I)	
GOLDSCHMIDT (F) (remplacé ensuite par M. PICARD)	

(1) Décédé au mois d'avril 1969 et non encore remplacé à la date de la mise sous presse de ce Bulletin d'information.

(2) Décédé au début de l'année 1969.

SECTION SPECIALISEE POUR LES PROBLEMES NUCLEAIRES (1)(cr  e au mois d'octobre 1968)

(Membres nomm s lors de la session pl ni re qui s'est tenue   la fin du mois de novembre 1968)

MM. ALDERS (N)

AMEYE (B)

ARENA (I)

ASCHOFF (D)

BEERMANN (D)

BODART (B)

BORNARD (F)

van CAMPEN (N)

CAPRIO (I)

CHABROL (F)

CIRCAUD (F)

COSTANTINI (I)

DEFOSSEZ (B)

DELACARTE (F)

DELOURME (B)

ECKEL (D)

GIUNTI (I)

MM. GIUSTINIANI (I)

GOLDSCHMIDT (F) (remplac  ensuite par  
M. PICARD)

HILDGEN (L)

KLEY (D)

KRAMER (D)

MEUNIER (F)

MOURGUES (F)

PURPURA (I)

RENAUD (F)

ROLLINGER (L)

ROSSI (I)

SCHLITT (D)

(2) van TILBURG (N)

VETTER (D)

WAGNER (L)

WEBER P. (L)

ZIJLSTRA (N)

ZOLI (I)

---

(1) Remplace les anciennes sections sp cialis es nucl aires pour les probl mes  conomiques et les probl mes sociaux, sanitaires et de l'enseignement.

(2) D c d  au mois d'avril 1969 et non encore remplac    la date de la mise sous presse de ce Bulletin d'information.







